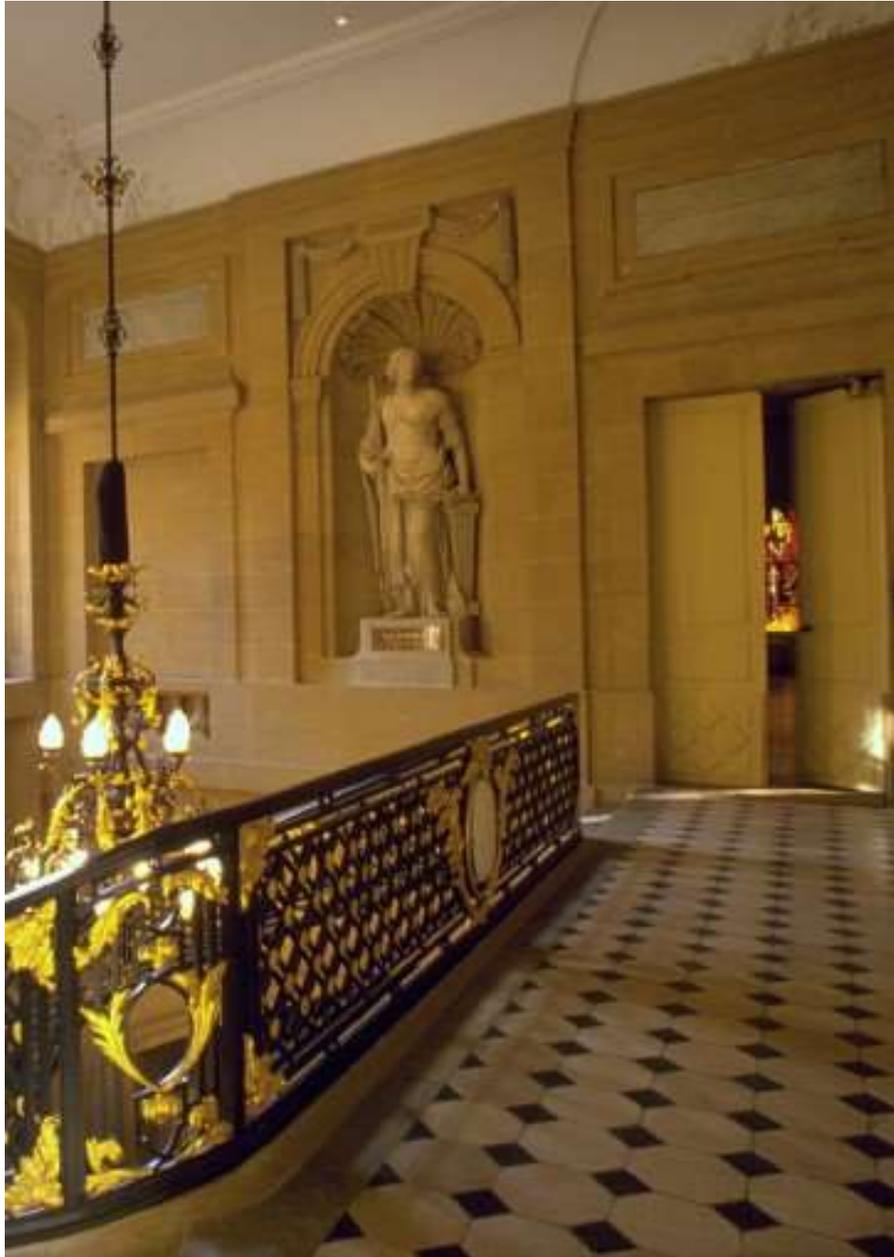


METZ

CONSEIL MUNICIPAL



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2008**

PROCES-VERBAL



DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL



DU 27 NOVEMBRE 2008



CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 27 NOVEMBRE 2008

ORDRE DU JOUR

Point d'information sur des sujets d'actualité.

- 1° - Etat n° 2 de régularisation des Autorisations Spéciales.
- 2° - ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre – Approbation du compte-rendu financier annuel et des participations de la Ville à l'opération.
- 3° - ZAC du Sansonnet – Approbation de l'avenant n° 1 à la convention financière entre l'EPFL et la Ville de Metz.
- 4° - ZAC GPV de Metz-Borny – Actualisation du bilan financier prévisionnel au 31 Décembre 2007.
- 5° - ZAC de la Petite Voëvre - Actualisation du bilan financier prévisionnel – Approbation de l'Avenant n° 4 au traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM.
- 6° - ZAC Sébastopol - Actualisation du bilan financier prévisionnel au 31 Décembre 2007.
- 7° - ZAC des Hauts de Queuleu - Actualisation du bilan financier prévisionnel au 31 Décembre 2007.
- 8° - ZAC de la Grange-aux-Bois – Actualisation du bilan financier prévisionnel au 31 Décembre 2007.
- 9° - Création d'un giratoire au carrefour des boulevards Saint-Symphorien et Clémenceau.
- 10° - Aire d'accueil des Gens du Voyage – Marché complémentaire pour les travaux de l'Avenue de Blida.
- 11° - Equipement de défibrillateurs cardiaques des principaux bâtiments municipaux recevant du public.
- 12° - Isolation thermique du C.T.M.
- 13° - Véloroute. - Tranche 4.
- 14° - Versement de la subvention 2008 à l'Institut Européen d'Ecologie.
- 15° - Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives.
- 16° - Attribution de subventions à diverses associations sportives.
- 17° - Financement d'actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

- 18° - Attribution d'une aide financière aux associations organisant un accueil périscolaire
- 19° - Publications du service des Bibliothèques-Médiathèques – Admissions en non-valeur.
- 20° - Fixation du prix de vente de la revue « Les carnets de Médamothi » - Modificatif.
- 21° - Renouvellement des conventions de coopération entre la Ville de Metz et l'ANPE et de mise à disposition de personnel ANPE pour l'année 2009.
- 22° - Enquête de recensement de la population 2009 – Augmentation de la rémunération des agents recenseurs.
- 23° - Versement d'une subvention à l'Association « Couleurs Gaies ».
- 24° - Lancement de diverses consultations pour l'exercice 2009 – Autorisation de mener des marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence.
- 25° - Contrat de travail.
- 26° - Acquisition de 3 terrains frappés de réserve d'emprise situés sur les bans du Sablon et de Devant-les-Ponts.
- 27° - Participation financière aux frais de logement de l'Union Départementale CGT.
- 28° - Acceptation de plusieurs indemnités de sinistres.
- 29° - Dénomination d'une voie publique.
- 30° - Création d'un Conseil Local de la Vie Etudiante.
- 31° - Rapport d'activités des Services Municipaux pour l'année 2007.
- 32° - Modification statutaire de la CA2M – Transfert du siège.
- 33° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 4 Avril 2008 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.
- 34° - Questions orales.
- Question Orale n° 1, posée par M, Conseiller Municipal, concernant.
 - Question Orale n° 2, posée par M, Conseiller Municipal, concernant.
 - Question Orale n° 3, posée par M, Conseiller Municipal, concernant.
 - Question Orale n° 4, posée par M, Conseiller Municipal, concernant.

SEANCE A HUIS CLOS

Divers 1 - Mise en non-valeur de créances irrécouvrables et remise gracieuse de dettes.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle

Les Adjointes au Maire

- M. LIOGER (sort de 20 H 24 au point 11 à 20 H 27 au point 11)
- Mme PALLEZ (sort de 20 H 31 au point 12 à 20 H 35 au point 12, de 20 H 53 au point 14 à 20 H 56 au point 14 et de 21 H 24 au point 21 à 21 H 31 au point 24)
- M. DARBOIS (sort de 20 H 59 au point 15 à 21 H 14 au point 18)
- Mme KAUCIC (sort de 19 H 42 au point 7 à 19 H 46 au point 7)
- M. JEAN (sort de 19 H 14 au point 3 à 19 H 44 au point 7 et de 21 H 09 au point 18 à 21 H 29 au point 24)
- Mme FRITSCH-RENARD (sort de 19 H 20 au point 3 à 19 H 50 au point 7)
- M. FONTE (sort de 19 H 58 au point 8 à 20 H 20 au point 11 et de 22 H 24 au point 31 à 22 H 25 au point 31)
- Mme BORI (sort de 20 H 32 au point 12 à 20 H 33 au point 12 et de 21 H 19 au point 19 à 21 H 21 au point 20)
- M. TRON (sort de 22 H 06 au point 29 à 22 H 10 au point 29)
- Mme SALLUSTI (sort de 19 H 20 au point 3 à 19 H 27 au point 4)
- M. BELHADDAD (sort de 20 H 04 au point 9 à 20 H 15 au point 10)
- M. KOENIG (sort de 20 H 03 au point 9 à 20 H 12 au point 10 et de 22 H 18 au point 30 à 22 H 24 au point 31)
- Mme HEBER-SUFFRIN (sort de 20 H 36 au point 12 à 20 H 44 au point 13)
- M. SCUDERI (sort de 21 H 34 au point 25 à 21 H 42 au point 25)

Les Adjointes chargés d'un ou plusieurs quartiers messins

- Mme FERRARO (sort de 20 H 10 au point 9 à 20 H 18 au point 11)
M. NZIHOU
Mme SAADI (sort de 19 H 14 au point 3 à 19 H 20 au point 3, de 19 H 33 au point 5 à 19 H 36 au point 5 et de 20 H 43 au point 13 à 20 H 50 au point 14)
M. PAYRAUDEAU (sort de 19 H 28 au point 4 à 19 H 51 au point 7 et de 20 H 35 au point 12 à 20 H 38 au point 12)

Les Conseillers Délégués

- M. HEULLUY
M. LECOCQ
M. LEKADIR (sort de 20 H 10 au point 9 à 20 H 15 au point 10)
M. PLANCHETTE
M. SCHUMAN (sort de 19 H 40 au point 7 à 19 H 41 au point 7, de 21 H 03 au point 17 à 21 H 09 au point 18 et de 22 H 18 au point 30 à 22 H 33 au point 31)
M. TOULOUZE (sort de 19 H 40 au point 7 à 20 H 24 au point 11 et de 21 H 25 au point 22 à 21 H 45 au point 26)

Les Conseillers Municipaux

- M. ALDRIN (sort de 21 H 21 au point 20 à 21 H 24 au point 21)
M. ANTOINE
Mme CARRE-VERDIER (sort de 21 H 34 au point 25 à 21 H 37 au point 25)
Mme COLIN-OESTERLE
Mme DE OLIVEIRA
Mme DUPONT (sort de 20 H 14 au point 10 à 20 H 25 au point 11)
M. GANDAR (sort de 20 H 05 au point 9 à 20 H 20 au point 11)
Mme GENET
M. JACQUAT (sort de 22 H 18 au point 30 à 22 H 23 au point 31)
M. KHALIFE
Mme KNECHT (arrive à 19 H 09 au point 2)
M. LEBEAU (sort de 22 H 09 au point 29 à 22 H 18 au point 29)
Mme LEBLAN (sort de 21 H 08 au point 18 à 21 H 26 au point 23)
Mme LETY
M. MARECHAL

M. MARTALIE (sort de 20 H 06 au point 9 à 20 H 16 au point 10)
Mme MEDOC (sort de 19 H 33 au point 5 à 19 H 37 au point 5)
Mme MERTZ (sort de 20 H 14 au point 10 à 20 H 22 au point 11)
Mme NICOLAS (sort de 19 H 32 au point 5 à 19 H 35 au point 5 et de 20 H 58
au point 15 à 21 H 04 au point 17)
Mme OASI-SCHAEFER (sort de 20 H 15 au point 10 à 20 H 25 au point 11)
Mme PISTER (arrive à 18 H 37 au point 2) (sort de 20 H 43 au point 13 à
21 H 11 au point 18)
Mme QUILLOT
Mme RIBLET
Mme STEMART (sort de 22 H 29 au point 32 à 22 H 34 au point 33)
M. THIL (sort de 19 H 58 au point 8 à 19 H 59 au point 8)
Mme ZIMMERMANN

Etaient excusés :

Mme OLESINSKI, Adjoint au Maire (procuration à M. KOENIG)

Les Conseillers Municipaux

Mme BOH-PETIT (procuration à M. THIL)
Mme BRESSON (procuration à M. NZIHOU)
M. KRAUSENER (procuration à Mme BORI)

Y assistaient également :

M. DELEUIL, Directeur Général des Services
M. PARDONNET, Directeur de Cabinet
M. CHARTE, Directeur Général Adjoint
Mme COTORNINI, Directeur Général Adjoint
M. ERASME, Directeur de l'Urbanisme
M. GENDRON, Directeur des Services Opérationnels
Mme PEIFFERT, Chargée de Mission auprès du Directeur Général des Services
Mlle CHEVALIER, Chef de Protocole
M. GERARD, Trésorier Principal Municipal

Etaient excusés :

M. KIEFFER, Directeur Général Adjoint

M. REITLER, Directeur Général Adjoint

La séance est ouverte à 18 Heures 01 sous la présidence de Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, qui, après avoir présenté les excuses, s'adresse à l'assemblée en ces termes :

M. le Maire - Alors, comme j'en ai instauré l'usage, je vais vous donner un certain nombre de points d'information et je vais même vous proposer une motion.

Alors, le point d'information dont je voulais vous parler d'abord, et celui du Collège Robert SCHUMAN. Vous n'ignorez pas que notre Collège Robert SCHUMAN est menacé de fermeture, qu'un certain nombre de personnes se sont mobilisées et que les mois aidant, aussi bien parmi les enseignants que parmi les parents d'élèves.

Alors, je dois vous dire que par ailleurs, personnellement, j'ai été extrêmement étonné d'apprendre par les ondes que la Ville de Metz avait refusé toute concertation.

Alors, j'ai demandé une analyse urgente de tous les dossiers de la Ville de Metz pour que l'on m'amène toutes les lettres d'invitation auxquelles je n'aurais pas répondu ou nous n'aurions pas répondu pour des réunions de concertation s'agissant de la fermeture du Collège Robert SCHUMAN. Et le total des lettres qu'on a reçues est égal à zéro !

Voilà !

Donc, aucune espèce d'invitation d'aucune sorte de la part du Conseil Général.

Je me souviens des débats, ici, relatifs à Georges de la Tour, il y a quelques années, mais, absolument rien sur ces propositions.

Donc, je vous propose une motion, une motion qui est la suite "Suite à cette annonce de la fermeture... du projet de fermeture du Collège Robert SCHUMAN.

Le Conseil Municipal de Metz :

- Dénonce l'absence totale de concertation qui a prévalu pour l'annonce de ce projet, évoqué dans la presse avant même d'être abordé avec les élus messins, les syndicats enseignants et les parents d'élèves.

- Comprend d'autant moins ce projet de fermeture que le Collège Robert Schuman est un établissement attractif. En effet, près d'une centaine de demandes de dérogation ont été adressées à l'Inspection Académique de la Moselle alors que 45 seulement ont été accordées. Près de 50 familles qui souhaitaient cette année scolariser leur enfant au Collège Robert Schuman n'ont donc pas pu obtenir satisfaction.

- Souligne les qualités remarquables de l'équipe pédagogique du Collège Schuman qui assure un accueil scolaire des enfants malvoyants et malentendants.

Je vous rappelle, si vous le savez déjà, qu'il y a une trentaine d'enfants malvoyants qui ont fait un parcours complet au Collège et au Lycée Robert Schuman, dans une UPI, et certains se sont terminés par des mentions très bien au BAC, en catégorie scientifique. Et également malentendants. Ceci, depuis 2 années. Il y a eu en tout 7 élèves malentendants qui ont été accueillis dans ce collège, dans une unité spécialisée.

Cette intégration réussie du handicap au collège ne pourrait pas rapidement être garantie dans un autre établissement. Dans la mesure où il y a un lycée derrière.

- Salue les très bons résultats obtenus par le Collège Robert Schuman qui sont de près de 10 points supérieurs à la moyenne nationale, à l'examen du Brevet des Collèges.

- Souligne que la diversité sociale et culturelle de cet établissement de proximité constitue une réussite exemplaire, voire un modèle. Le secteur de recrutement du Collège Robert Schuman inclut en effet une partie du quartier de Borny qui est en train de se renouveler.

- Constate que la fermeture du Collège Robert Schuman entraînerait pour des familles des frais supplémentaires en déplacement et en inscription en demi-pension de leurs enfants en raison de l'éloignement du nouvel établissement d'accueil.

- Constate que le Conseil Départemental de l'Education Nationale, réuni le 24 Novembre 2008, a refusé à l'unanimité le projet de fermeture du Collège Schuman.

En conséquence, le Conseil Municipal s'oppose à la fermeture du Collège Robert Schuman et souhaite plus généralement que la concertation tant avec les élus qu'avec les syndicats et les parents d'élèves prévale toujours lorsqu'il s'agit de l'éducation et de l'avenir de nos enfants.

J'ajoute, à l'issue de cette motion, que j'ai participé à une réunion organisée par Christiane PALLEZ, Conseillère Générale, et également Jean-Michel TOULOUZE, Conseiller Général, avec des parents, il y avait beaucoup de monde, et que les sentiments d'étonnement et de protestation sont très forts.

J'ajoute encore que, sur le plan des économies on a du mal à comprendre la logique générale.

Il y a 350 enfants dans ce collège.

350 enfants, dans une cité scolaire.

C'est-à-dire que les établissements, par exemple, de restauration, sont communs.

La piscine est commune.

Il y a tout un tas d'équipements, de gardiennage, etc. ..., qui sont communs avec le lycée, ce qui en fait un des collèges les plus économiques, entre guillemets, du département.

Donc je vous demande de voter cette motion.

Et je pense que, si vous le souhaitez utile, on peut faire un court débat sur le sujet. Parce que c'est un sujet qui est important.

Qui demande la parole ?

Alors il y a Monsieur THIL, Monsieur JACQUAT, et Madame PALLEZ.

Alors, Monsieur THIL.

M. THIL – Oui Monsieur le Maire, eh bien écoutez, nous découvrons cette proposition que vous nous faites ce soir.

Je crois que vous dépeignez aussi, je dirai, les moi, certainement, des gens concernés, de la population. Ce que l'on peut tout à fait comprendre, d'ailleurs. Et ceci relève de l'explication de ceux qui ont à gérer collectivement ces établissements.

Aussi, pour notre groupe, je vous annonce d'ores et déjà que ces fermetures de classes, que ce soit d'ailleurs d'écoles, ou de collèges, voire peut-être un jour de lycées, nous ne savons pas, dépendent évidemment éminemment des règles démographiques et de la gestion conjointe qui est faite avec l'Inspection Académique.

Et que, pas plus, le Conseil Général ne s'est jamais mêlé des fermetures de classes d'écoles dans notre ville, en prenant de motion, pas plus, et quelles que soient les circonstances nous ne participerons à un débat qui porte sur la fermeture des collèges.

Aussi, notre groupe ne participera pas à cette motion, en vertu du principe que chacun doit s'occuper de ses affaires au lieu de se mêler de celles des autres.

Voilà.

M. le Maire – Je vous remercie.

Docteur JACQUAT.

M. JACQUAT – Oui Monsieur le Maire, comme beaucoup de Messins j'ai été extrêmement surpris par l'annonce brutale de la fermeture du Collège Schuman.

Car si même, depuis un certain nombre d'années, on parlait sur Metz d'un collège de trop, l'histoire nous indique qu'un moment il y avait un choix qui devait se faire entre un collège camif, donc entre Georges de la Tour d'une part, et le collège, donc, Barbot.

Ensuite, ça a tourné sur Metz.

Même un moment on parlait du Collège des Hauts-de-Blémont.

Mais j'avais indiqué qu'en raison du GPV il convenait donc de le garder. Et il a été donc gardé.

Mais aussi il y a eu divers projets qui ont circulé, donc, sur la ville de Metz.

Et ce qui m'a paru donc extrêmement étonnant, c'est qu'il n'y a pas eu une concertation, donc, avec les enseignants, pour des élus messins.

D'autant qu'il y a d'autres collèges, je ne vais pas prononcer de nom, parce que dès qu'on prononce un nom il y a une émeute, mais situés par exemple vers le Sud messin, sur le territoire messin, qui n'ont pas beaucoup d'élèves, et dont on peut parfois se demander l'utilité. Je parle en particulier ...

M. le Maire – Territoire messin, ou territoire de l'agglomération messine ?

M. JACQUAT – Je dis bien, messin.

M. le Maire – D'accord.

M. JACQUAT – Nous sommes ici, j'ai relayé donc un peu ce qu'a dit Patrick THIL.

On est sur Metz.

Je ne parlerai que de Metz.

M. le Maire – Très bien.

M. JACQUAT – D'accord ?

Je ne parlerai que de Metz.

Donc par conséquent, je suis Conseiller Municipal de la ville de Metz, donc je réagirai là-dessus.

Donc je pense qu'il y avait une discussion à faire.

Que s'il devait y avoir la fermeture d'un collège, je pense qu'il y en avait peut-être un autre, d'accord, que je n'ai pas cité dans ce que j'ai dit tout à l'heure, qui pouvait fermer avant celui-ci.

Alors, concernant ce collège, où je prendrais en même temps ma casquette de député, car le Collège Robert Schuman est situé sur le territoire de Metz-Borny, et non pas sur le territoire de Metz-Plantières, ni de Metz-Queuleu.

Il est situé entièrement sur le territoire de Metz-Borny.

Et comme c'est dit dans la motion, il est indiqué que c'est un exemple de mixité sociale entre des personnes qui ont été, je dirai, qui habitent sur le secteur de Queuleu-Plantières, et aussi bien des personnes qui habitent sur le secteur de Metz-Borny.

Et l'avantage de ce collège, c'est que ce collège fait partie, vous l'avez dit, ce n'est pas écrit dans la motion, mais vous l'avez dit Monsieur le Maire, fait partie d'une cité scolaire.

Et finalement c'est un exemple au moment où en Moselle on parle de regroupement pédagogique, dans toutes les communes et les villages on veut regrouper donc les écoles ensemble, et bien là on a pratiquement un des seuls exemples qui existe dans notre département où un collège et deux lycées sont regroupés ensemble.

Et même, cet ensemble était tellement grand qu'il a fallu à certains moments, je dirai, le couper, car le Lycée Cormontaigne a hérité d'élèves à un certain moment, le Lycée de la Communication a récupéré des élèves, Schuman a accueilli à certains moments d'autres élèves.

Donc c'est une cité scolaire qui marche.

C'est une cité scolaire, moi-même, mon fils, nous avons fréquenté ce lycée, et nous n'avons aucune honte, je dirai, à dire que nous avons été au Lycée Robert Schuman, parce que c'est un établissement, moi quand j'y étais, je me souviens très bien, la plupart des personnes ont obtenu leur BAC et ont été beaucoup plus loin, donc, dans une carrière universitaire.

Enfin, concernant donc toujours le Lycée Robert Schuman, et le Conseil Général de la Moselle, j'ai indiqué au Président du Conseil Général mon étonnement devant l'annonce.

Deuxièmement, le fait que les établissements qui auraient pu peut-être être fermés, si un établissement devait être fermé, pourquoi n'avaient-ils pas été mis en discussion.

Et le troisième, et le dernièrement, ce qui m'a choqué le plus c'est que même dans la concertation, c'est que même le Président de la Commission des Affaires Sociales, compétent dans le domaine des scolaires, du Conseil Général, n'était pas au courant des discussions. Il n'a pas été associé.

Et j'ai consulté d'autres élus concernés par des restructurations, ou des réformes, de leur collègue, dans le reste du Département de la Moselle, aucun n'a été consulté.

Donc on est dans un pays de liberté de vote.

Mais à titre personnel je tiens à vous indiquer que je soutiens, mais dès demain, cette motion.

M. le Maire – Merci.

Madame PALLEZ.

Mme PALLEZ – Alors tout d'abord Monsieur le Maire, évidemment le Collège Schuman se situe sur le canton de Metz IV, mais le secteur de recrutement du Collège Schuman est majoritairement sur le canton de Metz II, c'est-à-dire sur les secteurs de Queuleu-Plantières.

C'est d'ailleurs pour ça que Jean-Michel TOULOUZE, Conseiller Général du canton de Metz IV, et moi-même, avons été sollicités par les parents d'élèves, et par les enseignants, pour réfléchir avec eux, et pour essayer d'échanger des informations sur cette fermeture.

Voilà pour préciser, par rapport au secteur qu'évoquait le Docteur JACQUAT.

Certes, la carte des collèges, le schéma est une des compétences du Conseil Général et de l'Inspection Académique.

Cependant il est évident que ce sont les intérêts des Messins qui y sont en jeu, des enfants messins, des parents messins, des entreprises messines.

Et donc je me sens tout à fait le droit, ici, en tant qu'élue messine, de défendre ce collège, comme je n'y manquerais pas de le faire de la même façon la semaine prochaine au Conseil Général, cette fois-ci, en tant que Conseiller Général.

Il me semble qu'à ce niveau-là les intérêts sont ceux des Messins, aussi bien défendus au Conseil Municipal qu'au Conseil Général.

Les intérêts des enfants messins sont d'autant plus en jeu que les gamins qui vont au Collège Schuman, bien demain si celui-ci est fermé, devront réintégrer d'autres collèges. Par exemple le Collège de Queuleu, que je connais fort bien puisqu'il est aussi sur mon canton, et qui est un excellent collège par ailleurs.

Simplement aujourd'hui il n'y a pas de transport en commun qui permette de faire aller les gamins qui habitent par exemple rue de la Cheneau, et qui étaient du secteur de Plantières, de Schuman, jusqu'au Collège Philippe de Vigneulles. Et donc les parents nous indiquaient avoir fait le test à pied, dimanche dernier, c'est plus de 40 minutes pour un enfant pour y aller.

Alors, qu'est-ce qui va se passer ?

Eh bien ils n'auront, bien sûr, pas laissé leur enfant y aller régulièrement à pied, même si la marche à pied on le sait que ça fait du bien. Quarante minutes tous les matins, 40 minutes tous les soirs, c'est peut-être beaucoup.

Et dans ce cas-là, que vont-ils faire puisqu'il n'y a pas de bus ?

Ils vont prendre leur voiture.

Et donc ça va, au contraire de tout ce que nous voulons faire ici dans cette ville, c'est-à-dire, essayer de diminuer l'usage de la voiture pour favoriser l'usage des transports en commun.

Peut-être faut-il dans ce cas-là créer une ligne de transport en commun, qui puisse joindre Plantières à Queuleu ?

Bien voilà, on va demander au Président de la CA2M si les finances de la CA2M permettent d'augmenter ce type de transport.

- plusieurs personnes parlent en même temps -

Mme PALLEZ – Je pense qu'il ne sera pas tout à fait d'accord, non plus.

Donc clairement ce sera les voitures.

On va encore avoir des voitures dans un secteur qui, dans les années à venir, va être fortement impacté par la construction du TCSP, où déjà les difficultés de circulation vont être fortes lors des travaux.

Je sens qu'on va augmenter les difficultés.

Ça c'est clairement pour dire que les intérêts des Messins sont en jeu.

Les intérêts des enfants sont aussi en jeu.

Parce qu'il y a là un collège qui effectivement réussit une mixité sociale parfaite.

Je veux même me mettre contre des propos qui ont été tenus par un de mes collègues Conseiller Général, disant que c'était un collège de riches.

Le Collège Schuman aujourd'hui recrute environ 20 % d'enfants issus des familles les plus défavorisées, et 20 % des familles les plus favorisées. Le reste étant les classes moyennes. Ce qui est, somme toute, tout à fait la réalité de la famille de la société française.

Et donc il y a, là, la réalité d'une vraie mixité sociale.

Alors c'est un collège qui se remplit régulièrement, qui marche parfaitement bien. Si on avait laissé autant de dérogations au Collège Schuman qu'on en a permis, et qu'on

en a même imposées, au collège de centre-ville, on aurait pu, non pas fermer des classes, mais ouvrir des classes à Schuman.

Et donc je sens bien là qu'il y a une volonté forte de fermer ce collège, et je n'ose évoquer les raisons qui me semblent sous-tendre cette volonté de fermeture, car il n'y a aucune raison, ni pédagogique, ni économique, ni structurelle, qui justifie la fermeture de ce collège.

Voilà pourquoi il me semble tout à fait normal et cohérent que le Conseil Municipal de Metz, qui s'intéresse aux affaires des Messins, eh bien s'oppose à la fermeture du Collège Schuman.

M. le Maire – Merci.

Eh bien écoutez on va mettre aux voix.

Qui est pour cette motion ? Vous levez la main, s'il vous plaît. Merci.

Qui est contre ? Pas de contre.

Qui s'abstient ?

M. THIL – Je ne participe pas.

M. le Maire – Abstention ?

Vous ne participez pas au vote ?

Refus de vote.

M. THIL - ...

M. le Maire - J'ai bien compris.

Non, non, mais vous l'avez dit tout à l'heure.

M. THIL – Monsieur le Maire, j'ai expliqué tout à l'heure que ça n'avait rien à faire avec ça.

M. le Maire – Oui, oui.

Très bien.

M. THIL – Bon voilà.

C'est tout.

M. le Maire – Donc, refuse de participer au vote.

Mme COLIN-OESTERLE – Et je rejoins Monsieur THIL.

Je ne participe pas au vote non plus.

M. le Maire – Ah, je n'avais pas vu ! Excusez-moi.

Merci beaucoup.

Donc, les autres points d'information, puisque j'ai pris l'habitude de vous donner quelques nouvelles qui peuvent intéresser notre Conseil, même si elles ne sont pas à l'Ordre du Jour.

Bien entendu, la Défense Nationale non plus n'est pas directement du ressort de ce Conseil Municipal.

Donc vous m'en excuserez, Monsieur THIL, d'aborder le sujet.

M. THIL – Monsieur le Maire, excusez-moi, je vous ai dit que le Conseil Général ne se permettait pas d'intervenir dans les fermetures de classes de la ville de Metz.

M. le Maire – D'accord.

Non, non, j'ai bien compris.

M. THIL – Et on pourrait dire à ce même titre que ça intéresse tout le Département.

Enfin on peut s'intéresser à tout.

M. le Maire – Voilà.

Moi je vais vous donner des nouvelles de la Défense Nationale.

Ça a quelques conséquences, puisqu'on a appris il y a quelque temps que nous étions privés d'environ 6 000 personnels militaires, et donc vous dire que vous avez sans doute vu la dépêche de l'Agence France Presse annonçant que Madame MERKEL avait donné un avis favorable à un déplacement partiel de l'Eurocorps, d'éléments de l'Eurocorps, en direction de la France, qui est une demande du Président de la République, qu'il avait évoquée lors de notre rencontre à l'Elysée.

Je me tourne vers les Parlementaires, ici présents, qui assistaient comme moi à cette réunion.

Et donc à partir de maintenant se pose la question de savoir dans quelles conditions, et comment, ces troupes vont rejoindre la France, et quand.

Je me suis rapproché de Madame FONTAINE qui est la Conseillère en Défense Nationale, aujourd'hui de l'Elysée, qui m'a indiqué que c'était une étape extrêmement importante qui avait été franchie, et que la ville de Metz faisait partie des destinations possibles pour des éléments militaires venant d'Allemagne.

Donc ce n'est pas une information que je vous donne, complètement positive, mais c'est une information qui est modérément positive, dans la mesure où, de la même façon, quand j'ai été visiter les locaux du Deuxième Génie avec le Préfet Hubert BLANC, qui était d'ailleurs ici aujourd'hui, et les militaires de la place de Metz, on m'a clairement indiqué qu'il était hors de question que la ville envisage, et songe, à s'intéresser aux locaux du Deuxième Génie, dans la mesure où ils espéraient bien y mettre des militaires.

Donc, on en est là.

C'est-à-dire que la situation évolue dans ce domaine-là, puisqu'il y a encore deux régiments franco-français installés en Allemagne, plus les éléments de l'Eurocorps qui forment à peu près 6 000 personnes en tout. Et que cet ensemble-là est susceptible de bouger ces prochains temps.

Voilà une information que je voulais vous donner.

Et comme je vois que le Docteur JACQUAT lève la main, et qu'il en a peut-être de complémentaires, je lui donne bien volontiers la parole.

M. JACQUAT – Oui Monsieur le Maire, petite précision.

C'est très important.

Parce que j'ai vu, dans les questions des Messins, il y a l'Eurocorps d'une part, et les régiments français stationnés en Allemagne, d'autre part.

C'est deux éléments totalement différents.

Quand nous avons vu, donc, le Président de la République, celui-ci a indiqué que deux régiments français stationnés en Allemagne viendraient en Moselle. Un sur Metz, l'agglomération messine, et l'autre il était fléché sur Châtel-Saint-Germain, et l'autre sur l'extérieur, donc c'était sur Bitche.

Dans le cas particulier, c'est la première fois qu'on prononçait le mot Eurocorps, parce que personne ne pensait que l'Eurocorps serait touché. Parce qu'il y a un symbole. Et puis c'est dans le cadre de la défense dite européenne.

Dans le cas particulier, étant donné que le camp d'entraînement de Bitche est situé juste à côté, ça peut se comprendre.

Donc cela veut dire que dans ce cas-là il reste trois régiments français stationnés en Allemagne.

Et comme le Président de la République et le Ministre de la Défense nous l'avaient indiqué, à partir du mois de Janvier, donc pour le moment j'estime qu'on est toujours dans les clous, après la fin de la présidence française, donc, de l'Union Européenne, il y aurait étude avec les autorités allemandes concernant ce point.

Donc ce qu'il nous faut, et c'est extrêmement important, c'est se réjouir que pour Bitche une solution soit trouvée. D'ailleurs j'ai indiqué au Maire de Bitche qu'il me dise bien s'il a des militaires, s'il va obtenir en plus les 10 millions d'euros du contrat de site. Parce que logiquement c'est l'un ou l'autre. Mais il compte avoir les deux. Ce n'est pas inintéressant pour nous, parce qu'en proportion ratio on perd quand même énormément.

Et d'autre part c'est qu'on soit extrêmement vigilant sur la localisation de ce régiment français.

Il y avait donc une option écrite sur Châtel-Saint-Germain.

J'ai entendu d'autres sites sur Metz.

Ce qui est aussi très important c'est que dans les commissions qui se sont mises en place dans le cadre de la CA2M, ville de Metz, et autres, qu'il y ait bien une cohérence pour, le régiment va à tel endroit, on veut développer le corps éventuellement à un autre endroit.

Parce que j'ai entendu, et j'ai lu, sur les documents remis, à l'issue d'une dernière réunion de commission, qu'il y avait un site messin qui pourrait donc accueillir ce régiment.

Moi ce que je souhaite c'est qu'il vienne sur l'agglomération messine, Metz en faisant partie.

Mais il ne faut pas, vis-à-vis de l'autorité préfectorale et de l'Etat, qu'on arrive, les mêmes personnes, avec trois ou quatre sites totalement différents pour localiser.

Voilà donc Monsieur le Maire ce que je voulais dire en complément.

M. le Maire – Merci.

Donc, ça c'est une information.

Je vais vous en donner encore une autre, puisque j'ai reçu du courrier, là-dessus, de plusieurs Conseillers Municipaux.

C'est en ce qui concerne les directions dans le cadre de la RGPP, les Directions Régionales, et leur positionnement en Lorraine, à Nancy ou à Metz.

Alors je viens de vous faire distribuer la motion qui a été adoptée par les Parlementaires, les Présidents de Conseils Généraux, et les Présidents de Chambre de Commerce et d'Industrie, de Chambre des Métiers, Présidents d'Université, qui se sont réunis

vendredi dernier, et qui montrait la détermination de la Moselle à être considérée comme la capitale économique de la Lorraine.

Alors c'est une réponse que je fais collectivement à des sollicitations que j'ai eues.

Et vous avez vu dans la presse que le Préfet a adopté une position exactement identique, à savoir que la DIRECCTE en particulier, mais également le Pôle Emploi, et le positionnement de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie si elle doit se faire, parce que ce n'est pas encore fait, eh bien soient situés à Metz.

Ce ne sont pas des informations contre Nancy, que je donne, là. Ce sont des informations qui correspondent simplement aux logiques de pré éminence de ces deux villes, par rapport à l'espace lorrain.

En aucun cas ne partent d'ici des critiques ou des attaques contre Nancy.

Et la réunion que nous avons faite ensemble à l'Hôtel de Ville, enfin exactement d'ailleurs c'était à l'Office de Tourisme, sur ce thème, n'était pas une position contre Nancy, mais était une position commune de l'ensemble des Messins et des Mosellans par rapport à notre ville de Metz, capitale de la région Lorraine.

Enfin, dernièrement, je vous annonce que j'ai rendez-vous avec Monsieur GROSDIDIER, bientôt, à l'Elysée, chez Monsieur Christian FREMON, pour voir l'avancée de la problématique des compensations de l'Etat, puisque le Président de la République a promis 1 500 postes de fonctionnaires, et qu'en fait l'INSEE semble s'essouffler en dessous de 1 000, pour faire un projet cohérent et solide ici.

Et donc il est utile que nous nous voyions plus en amont, pour donner du corps et du contenu à ce qui a été fait.

Voilà ce que je voulais vous dire en informations, pour que vous soyez parfaitement informés des points importants qui ne seront pas vus au cours de ce Conseil Municipal.

Oui ? Monsieur THIL ?

M. THIL – Oui simplement, Monsieur le Maire, pour souligner notre adhésion à ce que vous venez d'indiquer sur ces deux points, et notamment sur le premier point que vous avez développé, à savoir, je dirai, la mise en place à Metz de ce Pôle Economique.

Vous avez souligné évidemment l'adhésion des Parlementaires.

Nous avons fait savoir par voie de presse que, bien entendu, nous adhérons complètement à cette question, d'autant que pour notre groupe, Jérémy ALDRIN l'avait évoqué déjà, et donc nous sommes très satisfaits de cette unanimité. Et je suis comme vous, ça n'a aucun caractère agressif par rapport à la ville sœur de Nancy.

M. le Maire – Je vous remercie.

Votre soutien m'est très précieux.

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – Oui, oui, vous aviez signé.

Monsieur ZIMMERMANN, pardon, Madame ZIMMERMANN et le Docteur JACQUAT avaient signé.

Oui, Madame ZIMMERMANN vous avez la parole.

Mme ZIMMERMANN – Ecoutez, je crois que ça doit être un problème, au niveau, parce que déjà le Premier Ministre un jour m'a dit Monsieur ZIMMERMANN ...

M. le Maire – Non, non, mais moi je ne vous confonds pas avec un homme. Je vous rassure.

Mme ZIMMERMANN – Non, mais déjà Monsieur JOSPIN m'a déjà ...

M. le Maire – C'est vrai ...

Mme ZIMMERMANN - ... dans la précipitation m'a dit, Monsieur ZIMMERMANN.

Bon.

Ça doit être une maladie, chez vous.

Bien.

- rires dans la salle -

Mme ZIMMERMANN – Voilà.

Je pense que vous devez avoir, effectivement, comme dit Madame GENET, très justement, du mal avec les femmes.

Bien.

Alors, Monsieur le Maire, avant de démarrer le Conseil Municipal, je souhaiterais faire un rappel, simplement, au Règlement, tout simplement par rapport disons à un déficit d'informations que nous avons pour certains rapports.

Et notamment, certains membres de notre groupe demandent régulièrement des informations, notamment au moment du Conseil des Finances, et ces informations n'ont toujours pas, ne sont pas arrivées dans nos locaux, elles ne sont pas arrivées à nos adresses personnelles.

Donc je ne sais pas si c'est de la rétention d'informations.

Simplement, ce que je souhaiterais vraiment c'est qu'on puisse recevoir les documents concernant notamment les mètres carrés disponibles de bureaux dans cette ville, d'abord. Ensuite le tableau d'hébergement et de participation aux frais des sections syndicales départementales, par la ville de Metz.

Parce que, bon, il y a un rapport sur une section syndicale, et j'aurais souhaité vivement, non, non, mais rassurez-vous Madame BORI il ne sera pas question de faire des diatribes ...

M. le Maire – Non, mais je vais répondre au cours du Conseil.

Je vais répondre au cours du Conseil.

J'ai tout.

Mme ZIMMERMANN - ... des diatribes contre qui que ce soit.

Ce que je souhaiterais vraiment c'est que nous soyons informés de la participation de la ville de Metz sur ces questions, notamment de sections syndicales, parce que c'est normal.

M. le Maire – Alors vous aurez une réponse au cours du Conseil.

Mme ZIMMERMANN – OK.

Merci.

M. le Maire – C'est prévu.

Voilà.

M. le Maire – Point numéro 1 : Etat n° 2 de régularisation des Autorisations Spéciales.

Madame FRITSCH-RENARD.

POINT 1 – Etat n° 2 de régularisation des Autorisations Spéciales.

Rapporteur : Mme FRITSCH-RENARD, Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

MOTION 1 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

Vu le projet de l'état n° 2 de régularisation des autorisations spéciales du Budget Principal présenté par le Maire pour l'exercice 2008,

ADOpte ET VOTE ledit état n° 2 de régularisation des autorisations spéciales arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	333 538,88	227 977,62
Mouvements positifs d'ordre	404 292,40	0,00
Mouvements négatifs réels	-59 930,10	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	449 923,56
Totaux :	677 901,18	677 901,18

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	54 223,71	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	404 292,40
Mouvements négatifs réels	-99 854,87	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	449 923,56	0,00
Totaux :	404 292,40	404 292,40

Totaux généraux : 1 082 193,58 1 082 193,58

dont détail ci-annexé :

MOTION 2 - BUDGET ANNEXE DES EAUX

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

Vu le projet de l'état n° 2 de régularisation des autorisations spéciales du Budget Annexe des Eaux présenté par le Maire pour l'exercice 2008,

ADOpte ET VOTE ledit état n° 2 de régularisation des autorisations spéciales arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	4 295,53	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-3 923,82	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	371,71
Totaux :	371,71	371,71

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	2 359,00	4 295,53
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	-1 564,82
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	371,71	0,00
Totaux :	2 730,71	2 730,71
Totaux généraux :	3 102,42	3 102,42

dont détail ci-annexé :

MOTION 3 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

Vu le projet de l'état n° 2 de régularisation des autorisations spéciales du Budget Annexe du Camping présenté par le Maire pour l'exercice 2008,

ADOpte ET VOTE ledit état n° 2 de régularisation des autorisations spéciales arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00

Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	0,00
Totaux :	0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements positifs réels	120,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	-120,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	0,00

Totaux :	0,00	0,00
-----------------	-------------	-------------

Totaux généraux :	0,00	0,00
--------------------------	-------------	-------------

dont détail ci-annexé :

M. le Maire – Bien.

Questions ?

Observations ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Point numéro 2 : ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre – Approbation du compte-rendu financier annuel et des participations de la Ville à l'opération.

Monsieur LIOGER.

POINT 2 – ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre – Approbation du compte-rendu financier annuel et des participations de la Ville à l'opération.

Rapporteur : M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire

M. LIOGER - Merci Monsieur le Maire.

Chers Collègues, peut-être avant de vous présenter ce rapport assez conséquent, et très important, vous donner quelques informations sur l'avancée de cette ZAC de l'Amphithéâtre. Etant donné que nous sommes en train, avec les services de la ville, et de la CA2M, et la SAREM, et les urbanistes, et les architectes, ainsi que ING, APSIS, et l'ensemble des partenaires de cette opération, de travailler sur les fameux îlots B2 et B3. Qui sont des îlots très importants. Puisque je vous rappelle qu'ils bordent le parvis du Centre Pompidou, et qu'on souhaite évidemment que ceci voit le jour le plus rapidement possible, étant donné que l'avancée Pompidou nous fait craindre effectivement que ces opérations prennent un petit peu de retard, puisque, je dirai, c'est un peu les opérations phares de l'ensemble de la ZAC.

Donc je suis en mesure de vous dire que, travaillant avec, notamment, l'Architecte VIGUIER, celui-ci a été capable de nous donner un plan d'ensemble. Conforme d'ailleurs au désir de l'Urbaniste MICHELIN. Et que nous serons sans doute en capacité de passer en CMU très bientôt, c'est-à-dire plutôt au début de l'année prochaine, l'ensemble de cette opération. Ce qui permettra d'ailleurs de faire le point, tant, je dirai, au niveau architectural que sur le plan économique.

Je me tourne vers mon collègue Thierry JEAN, puisque nous avons eu aussi une présentation, peut-être pas tout à fait convaincante, mais d'une étude économique sur ce plan, puisque je vous rappelle que ces deux îlots comportent, je dirai, en leur sein, et surtout en leur rez-de-chaussée, au premier étage, une partie commerciale très importante à laquelle nous sommes effectivement très attentifs, étant donné ce qui est en train de se construire, notamment sur le Boulevard de Trèves, aussi du point de vue commercial, et d'essayer d'être, effectivement, de gérer au mieux les capacités commerciales qui se développent sur la ville de Metz.

En tout cas, pour ce qui me concerne, et pour ce qui concerne la délégation qui m'intéresse, enfin que Monsieur le Maire a bien voulu me confier, eh bien je vous donne un peu ces informations, disons, globalement.

Le plan d'architecte est en train d'être affiné.

Et il nous a été proposé, et il est assez convaincant.

Je voudrais rappeler quand même que le contexte économique, aujourd'hui, est effectivement un contexte un peu difficile et que notamment une société, la société EFFAGE, est retirée au mois de Mai à la suite de ce contexte économique.

Et ce qui a permis d'ailleurs, très, très vite, de voir la réactivité des partenaires APSIS, ING, pour reprendre effectivement ce que EFFAGE avait prévu de construire.

Et nous sommes là je dirai avec les services, quasiment au quotidien, mais en tout cas semaine par semaine, derrière les promoteurs, pour essayer de faire en sorte que ceux-ci nous proposent de signer enfin l'acte de vente, en tout cas la promesse de vente sur ces îlots B2 et B3. Et pour vous rassurer les uns et les autres, sur le développement de ces deux îlots très importants, pour commencer enfin à urbaniser cette ZAC.

En tout cas la délibération qui vous est proposée ici, rappelle un certain nombre d'éléments, donc je ne reviens pas dessus puisque je pense que, les uns et les autres, vous les connaissez. Ou, si ce n'est, vous les avez lus.

Nous avons une ZAC qui a été créée en 2000, qui a été ensuite transférée à la CA2M pour ce qui concerne ses compétences.

Nous avons tenu à rappeler, Monsieur le Maire y est très attentif, au fait que l'engagement de la ville est de 44 millions d'euros. C'est-à-dire que nous participons effectivement très activement au développement de cette ZAC qui, par ailleurs, est déléguée, comme la délibération vient de le montrer, ou le montre en tout cas, à la SAREM, pour son aménagement.

En l'occurrence, la SAREM nous propose un compte rendu financier de la ZAC, qui est arrêté au 31 Décembre 2007.

Vous avez l'ensemble des éléments contenus à l'intérieur du dossier. Il est assez épais. Donc je ne les détaillerai pas. Mais évidemment nous pourrons répondre à un certain nombre de questions.

La participation à la réalisation des ouvrages RFF.

Le rachat des infrastructures.

Une petite augmentation sur ce rachat des infrastructures de 5 %, qui est due effectivement un petit peu à l'augmentation du coût de la vie.

La participation à la réalisation des ouvrages RFF.

Et le montant de cette participation, qui est ici noté, qui s'élève à 8 183 937 euros. C'était un peu moins dans le bilan précédent. Mais évidemment il y a toujours, dans ce cadre-là, des impondérables. Je peux vous dire que nous sommes effectivement très attentifs aux deniers publics, et que nous essayons de surveiller ça au plus près, mais que les choses dérivent un petit peu.

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les budgets actualisés au 31 Décembre 2007.

D'approuver l'avenant numéro 3 de la convention publique d'aménagement.

De donner son accord quant aux participations financières de la ville de Metz à ce projet.

Et d'approuver l'avenant numéro 1 à la convention CA2M – Ville de Metz, concernant la participation aux ouvrages RFF.

La motion est en conséquence.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération du Conseil du 30 janvier 2006 relative à l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC,

VU la Convention Publique d'Aménagement (CPA) en date du 20 décembre 2004 relative à l'aménagement de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre, et l'avenant n° 1 en date du 21 avril 2006 portant sur la substitution de la CA2M à la Ville de Metz dans l'ensemble des droits et obligations résultant de la CPA,

VU la convention Ville de Metz – CA2M portant sur la participation de la Ville aux ouvrages réalisés par RFF relevant de sa compétence,

CONSIDERANT que la SAREMM doit chaque année fournir un compte-rendu financier annuel à la collectivité,

CONSIDERANT par ailleurs que le montant des participations financières relatives aux acquisitions d'équipements publics par la Ville de Metz et la CA2M ayant évolué, il est nécessaire de signer un avenant au traité de concession,

CONSIDERANT que le montant des participations financières relatives aux ouvrages RFF ayant évolué, il est nécessaire de signer un avenant à la convention Ville – CA2M.

DECIDE d'approuver le compte-rendu financier annuel comportant :

- Un plan prévisionnel actualisé faisant apparaître le budget global actualisé, l'état des réalisations des dépenses et recettes de ce budget, et les dépenses et recettes restant à réaliser,
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et recettes restant à réaliser,

APPROUVE le rachat à la ZAC par la Ville des infrastructures relevant de sa compétence pour un montant total 35 948 361 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Metz et la CA2M portant sur la participation de la Ville aux ouvrages réalisés par RFF pour ceux relevant de sa compétence, à savoir :

- Ouvrage n° 1 sous le talus voie ferrée (rue Est-Ouest) - partie -
- Ouvrage n° 2 sous le talus voie ferrée - prolongement de la rue Belchamps
- Un passage piéton sous le talus
- Percée d'un tunnel départ de la Gare SNCF – partie -

pour un montant total de 8 183 937 €, montant qui sera ajusté par les montants réels résultant des études et des appels d'offres.

SOLLICITE toutes subventions auxquelles la Ville peut prétendre

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel dans le cadre de l'application des présentes.

M. le Maire – Madame ZIMMERMANN, Monsieur LEBEAU, Monsieur ALDRIN, Madame GENET.

Alors, Madame ZIMMERMANN.

Mme ZIMMERMANN – Bien.

Merci Monsieur le Maire.

Alors écoutez, moi je suis très contente, parce que ça fait depuis un certain temps que, et à la CA2M, et ici, je demandais des explications sur le retrait d'EFFAGE.

Enfin, je viens d'avoir l'explication.

Donc enfin je sais que l'information que j'avais depuis un certain temps, vous le savez depuis le mois de Mai. Je veux bien que depuis le mois de Mai jusqu'au mois de Novembre, vous ayez mis du temps à le comprendre, et puis à le digérer. Mais enfin vous auriez peut-être pu nous donner la réponse un petit peu plus tôt.

Voilà.

Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, Monsieur le Maire, certes, bon, vous avez un héritage, mais je crois que ça fait quand même depuis le 17 Mars que vous êtes aux affaires.

Depuis le 17 Mars, je vous dis, entre les rétentions d'informations, entre les réponses que vous ne donnez pas, etc. ..., etc. ..., entre le fait que notamment sur cette ZAC il y a quand même aujourd'hui des dérives. Vous l'avez précisé, Monsieur l'Adjoint, lorsque vous avez présenté votre rapport.

A de nombreuses reprises je vous ai dit que je souhaitais qu'il y ait au moins un audit qui soit réalisé.

Alors ne parlons pas de l'audit qu'on nous a présenté à la CA2M.

Je dirai que c'est un ersatz d'audit.

Parce que, quand on tourne les pages de cet audit, on termine l'audit, on termine le document.

On n'en sait pas plus.

On nous annonce qu'on va remettre le chapeau chinois.

Bon, on ne sait pas à quel moment ça a été voté. Ou pas voté.

Je crois là quand même qu'on est dans un système où, bon, vous aviez la possibilité depuis 6 mois quand même, 8 mois maintenant, je dirais, d'être un petit peu plus précis sur la stratégie qui doit être la vôtre.

Parce que vous avez précisé que le Centre Pompidou avançait.

Bon, précisons simplement qu'il a, je crois, 3 ans de retard.

Mais à part ça, ce que je souhaiterais quand même c'est que lorsqu'on inaugure ce fameux Centre Pompidou on n'ait pas, autour du Centre Pompidou, disons, vraiment, une zone complètement en chantier.

Et là, ce que je souhaiterais vraiment, c'est que vous nous disiez ce soir ce qui se passe également, ce qui se passe vraiment sur les îlots B2 et B3.

Bon.

Ça, c'est la première chose.

Mais, précisément.

Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, je crois qu'il y a un parking qui est construit. Ce parking, je souhaiterais quand même le voir un petit peu plus occupé. S'il doit être occupé, ça veut dire qu'à un moment donné il est un peu mieux fléché.

Parce qu'on m'avait expliqué un jour qu'en sortant de la gare, rue aux Arènes, on allait tomber sur le parvis du Centre Pompidou, et que ça allait être merveilleux.

Excusez-moi, lorsque je sors rue aux Arènes je vois le parking.

Alors, je veux bien qu'on voit un petit peu le Centre Pompidou.

Ne me dites pas que c'est votre héritage. OK. Je le sais.

Mais par rapport à ça il y a quand même, là aussi, disons, quelque chose que je ne retrouve pas dans votre dynamique que vous aviez, soi-disant, imprimée, au début, et qui devrait être un petit peu plus visible aujourd'hui sur la ZAC de l'Amphithéâtre.

Oui, Monsieur GROS, vous avez l'air étonné.

Mais écoutez, je crois que ...

M. le Maire – Non, je ne suis pas étonné. J'écoute.

Mme ZIMMERMANN - ... vous savez, c'est peut-être la place qui veut ça.

M. le Maire – J'écoute.

Mme ZIMMERMANN – Vous étiez là pendant un certain nombre d'années, et chaque fois qu'il y avait quelque chose c'était la critique.

Là aujourd'hui ça fait 8 mois que vous êtes aux affaires, moi je peux me permettre aujourd'hui d'être un petit peu quand même interrogatif.

D'autre part ce que je souhaiterais vous dire également Monsieur le Maire, c'est que lorsque j'entends votre Premier Adjoint faire la lecture du rapport, je crois sincèrement que lorsqu'on a un dossier de ce type-là, où au niveau, non seulement au niveau du budget, parce que je crois que lorsque vraiment tout fonctionnera, on aura un budget quand même qui sera peut-être égal au budget de la ville.

Vous le savez aussi bien que moi.

Donc la présentation de ce dossier demanderait à mon avis un Conseil Municipal consacré qu'à cette ZAC de l'Amphithéâtre.

C'est quand même un projet qui doit être un projet phare, pour les 20 ans qui viennent.

Et la légèreté avec laquelle on nous présente ce dossier, me stupéfie !

Et, si vous voulez, à la CA2M c'est du même tonneau.

Enfin écoutez, je crois quand même que lorsque l'on est, comme vous l'avez bien précisé Monsieur le Maire, mais redevable de l'argent des concitoyens, mais un moment donné au bout de 8 mois d'être vraiment dans les affaires, mais on est costaud sur les dossiers !

Et là moi je souhaiterais qu'il y ait vraiment des informations beaucoup plus précises, beaucoup plus sérieuses, notamment au niveau financier.

Parce que, Monsieur le Maire, lorsque vous êtes arrivé je crois que les caisses n'étaient pas vides, au niveau de la ville. Je le précise.

Donc à partir de là, dans 6 ans vous serez obligé de donner un bilan.

Et n'oubliez pas que tout ce que vous nous aurez fait voter, ou pas voter si nous ne le votons pas, mais automatiquement il faudra donner des explications aux Messins.

Et là moi je souhaite vraiment Monsieur le Maire que vous soyez beaucoup plus précis sur tout ce que vous nous dites, sur un quartier qui aujourd'hui est un quartier important pour le développement économique de la ville, pour l'image de la ville de Metz.

Parce qu'au début du précédent mandat, j'ai entendu suffisamment que c'était vraiment un dossier phare.

Aujourd'hui c'est toujours le dossier phare, parce que vous ne l'avez pas abandonné.

Mais vous êtes rentré là-dedans les deux pieds, mais alors en disant, bon, il n'y a pas de problème je le prends. OK.

Mais enfin il y a quand même des choses qui ne me donnent aucune satisfaction aujourd'hui.

Et je suis sûre Monsieur le Maire que si vous étiez à ma place, vous interviendriez d'une façon encore peut-être plus virulente.

Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire – Merci.

Alors, Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU – Monsieur le Maire, chers collègues, j'interviendrai plus sur le compte rendu et au niveau de l'analyse du bilan prévisionnel qui nous est donné au 31-12-2007.

Ce budget prévisionnel annonce un budget de 167 millions d'euros, soit l'équivalent presque du budget annuel de la ville de Metz. Budget d'investissement et de fonctionnement.

C'est pourquoi nous devons porter une attention toute particulière à ce budget prévisionnel.

Au-delà de la participation de la CA2M pour 43 millions d'euros, de la ville pour 35 millions d'euros, avec une augmentation de près de 1,5 million d'euros de la participation de la ville, il est prévu 77 millions d'euros de cession de droit à construire.

Et c'est là que portent mes inquiétudes, car la situation actuelle avec la crise financière, la crise économique, et la crise immobilière, peut remettre en cause ce montant.

Et je vais montrer qu'effectivement le bilan prévisionnel qui nous est présenté ce soir n'est pas conforme avec la réalité.

Sans parler de la mésaventure du groupe EFFAGE, où, je rappelle que la motion qui a été votée le 26 Mai 2008 à la CA2M comportait le groupe EFFAGE. Alors s'il était parti en Mai, il eût été intéressant que le groupe EFFAGE ne fasse pas partie de la motion de la CA2M.

Mais ça, ce n'est pas ici qu'on en débat.

C'est, au niveau de cette motion et de ce rapport, on nous parle de prix de cession au mètre carré pour du bureau, pour de l'activité du logement.

Au niveau du bureau on nous dit, c'est 222 euros le mètre carré moyen.

Or dans la cession des îlots B2 et B3, le prix de cession a été fait à 180 euros.

Pour les activités, prix de cession dans cette motion, il est mis à 222 euros.

Prix de cession dans la motion de la CA2M, 120 euros.

Pour le logement dans ce rapport, 300 euros.

Et dans la motion, 280 euros.

Si je multiplie ça par le nombre de mètres carrés, la différence est de 1 500 000 euros, soit 10 % du prix total de cession des îlots B2, B3.

On peut réellement craindre que ces 77 millions d'euros n'arrivent qu'avec une diminution significative. Parce que ces îlots B2, B3, sont les plus faciles à commercialiser, puisqu'ils sont aux abords de la cerise sur le gâteau.

Or aujourd'hui on voit que sur la cession de ces îlots B2, B3, on est déjà en deçà de 10 % du prix du budget prévisionnel.

Dans ce cadre je voudrais savoir quelles sont les actions correctrices que vous allez entreprendre, pour faire en sorte que le budget prévisionnel soit en ligne avec les réalisations qui sont en train de se faire.

Et d'autre part si demain il devait y avoir des pertes, une diminution des recettes, qui va mettre la main à la poche ?

Parce que si on continue sur la tendance actuelle, cette zone va avoir un complément de financement à faire de 10 millions d'euros.

Qui va financer ces 10 millions d'euros, Monsieur le Maire ?

Merci.

Alors, Monsieur ALDRIN.

M. ALDRIN – Merci Monsieur le Maire.

Il y a, au moment où nous votons ce rapport sur la ZAC de l'Amphithéâtre, un certain nombre d'inquiétudes sur ce projet.

La première inquiétude c'est sur l'avancement des travaux, et Monsieur LIOGER vient de reconnaître un retard, et aussi indiqué le retrait de la Société EFFAGE.

Alors je trouve extraordinairement culotté de mettre ce retrait de la Société EFFAGE sur le dos de la crise financière et économique qui, me semble-t-il, remonte à cet été. Je crois même qu'elle a éclaté au mois de Septembre. Alors que ce retrait a été indiqué au mois de Mai.

Je pense aussi que la Société EFFAGE est une société suffisamment costaud et solide, pour supporter une telle épreuve.

Et on n'a pas connaissance de voir de tels engagements dans d'autres villes.

Je crois que la réalité c'est que ce retrait est dû à un manque de volontarisme politique de la municipalité, pour faire avancer dans les délais ce projet.

C'est l'excessive lenteur avec laquelle le dossier est traité.

C'est l'excessive lenteur dans les réponses qui sont données aux investisseurs, qui les fait naturellement fuir.

Alors espérons que les autres resteront.

Deuxième inquiétude, et nous l'avons formulée à de nombreuses reprises au cours de précédents Conseils, et nous le ferons à chaque fois que nous le pourrons, c'est sur le Centre des Congrès.

On a peut-être ce sentiment de se répéter, mais on se répètera tant que nous verrons des choses aboutir.

Puisqu'au début de l'année 2008 il y avait un consortium d'investisseurs dans un partenariat privé public, qui était quasiment finalisé.

A la fin de l'année 2008 nous ne voyons toujours rien venir.

Et on voit même maintenant un débat s'ouvrir sur le lieu de ce Centre des Congrès, alors qu'il avait été décidé de le mettre, et ce qui nous semble-t-il est une décision pertinente et intelligente et la plus performante même, au sortir de la gare SNCF rue aux Arènes.

Alors Monsieur le Maire qu'elle est votre position là-dessus ?

Ou est-ce qu'on va prendre encore du retard sur un débat sur la localisation, car il y a urgence.

Et sur ce dossier vous pouvez aller vite parce que je crois que les investisseurs sont toujours demandeurs, et j'espère que ça pourra aboutir très rapidement.

Et voilà des dossiers qui me paraissent beaucoup plus importants que la portée symbolique que l'on donne à la dénomination d'une rue dans le Quartier de l'Amphithéâtre, car c'est des commerces, des logements, et des bureaux, qu'il convient de faire rapidement sortir.

M. le Maire – Merci.

Alors, Madame GENET.

Mme GENET – Oui Monsieur le Maire, moi c'est une information très précise que j'aurais souhaitée avoir de votre part ce soir, concernant donc l'implantation du siège de la Caisse d'Epargne, de la Caisse, maintenant, Régionale Grande Région Lorraine Champagne Ardennes.

En son temps je vous avais interpellé, et tout de suite après votre arrivée aux affaires, comme dit Madame ZIMMERMANN, afin que ce siège soit bien maintenu dans notre ville.

Vous aviez d'ailleurs, devant moi, téléphoné au Directeur de la Caisse d'Epargne, vous deviez le voir, le rencontrer, et avoir des réponses au mois de Novembre.

Alors j'aimerais savoir si nous pouvons compter conserver ce siège qui est éminemment important pour notre ville, sur la ZAC de l'Amphithéâtre.

Je vous remercie.

M. le Maire – Alors je vais demander à Monsieur LIOGER de répondre, et Thierry JEAN répondra sur le Centre des Congrès, et je prendrai la parole ensuite.

Monsieur LIOGER.

M. LIOGER – Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, alors bon sur les questions financières moi je crois que ces questions s'adressent principalement à la CA2M.

Nous sommes ici, et ce n'est pas pour dégager en touche, non, non, non, ce n'est pas pour dégager en touche, nous sommes ici dans une épure qui reste celle qui avait été convenue jusqu'à maintenant.

Je veux dire, tout ce que je vous ai présenté ici consiste à, effectivement, implémenter, amplifier un petit peu, pour certaines raisons qui viennent d'être dites, un certain nombre de coûts, de surcoûts, et le reste, reste effectivement dans l'épure, qui a été décidé par la CA2M.

Et donc de ce point de vue-là il n'y a absolument aucun changement, Madame ZIMMERMANN.

Alors, sur la question d'EFFAGE.

Vous êtes étonnée, ce n'est pas moi qui ai fait le lien c'est vous Monsieur ALDRIN et je vous en laisse la responsabilité, entre la crise économique et EFFAGE, on reprendra les minutes de ce qui a été dit, je n'ai jamais, à aucun moment, parlé de ça.

J'ai dit qu'on avait été informé par les promoteurs, qu'au mois de Mai la Société EFFAGE souhaitait se retirer.

Je vous signale qu'elle s'est retirée aussi des Hauts-de-Queuleu.

Et qu'effectivement dans un certain nombre d'opérations, et ce n'est pas simplement, on vous fera la liste de l'ensemble des opérations dans laquelle la Société EFFAGE aujourd'hui se retire en France, il y a des problèmes structureux liés à la construction

en ce moment. Et peut-être particulièrement anticipés par la Société EFFAGE, qui a souhaité se retirer.

Les opérateurs nous ont, dans la foulée, dit qu'ils reprenaient les opérations prévues au titre de la Société EFFAGE.

Nous en avons pris acte, et cela n'a pas impacté, en tout cas très très peu ou à quelques semaines près, le travail que nous faisons avec les promoteurs. Et dont je vous ai dit tout à l'heure que nous allions vous en donner un compte rendu exhaustif lors d'une réunion, lorsqu'en Janvier ou Février nous serons en possession, effectivement, du permis de construire. Ou en tout cas d'une épure suffisamment solide qui préfigurera le permis de construire.

Donc ce que vous n'avez pas fait en deux ans et demi, Monsieur ALDRIN, enfin ce que l'ancienne municipalité n'a pas fait, eh bien nous allons le réaliser en moins d'un an.

Je suis désolé.

Effectivement, la réalité elle est là.

Et nous sommes effectivement, et ça je pense que, à la fois, la SAREM qui est l'aménageur, et les services qui, au quotidien, suivent cette opération, prendront pour eux ce que vous êtes en train de dire, sur l'excessive lenteur. C'est-à-dire sur un procès d'intention qui n'a absolument pas lieu d'avoir vis-à-vis de nos collègues, et des personnes qui travaillent sur le sujet et qui, je peux vous le dire, travaillent d'arrache pied.

Simplement le dossier est hyper complexe.

Et je vous invite à venir à une réunion technique, où vous verrez que lorsqu'on a décidé de mettre en rez-de-chaussée des commerces, au-dessus des bureaux, et au-dessus des habitations, opération qui ne s'est jamais fait en France à cette échelle-là.

Je peux vous dire que, et les promoteurs, et les architectes, et les services, s'arrachent les cheveux effectivement.

Mais c'est vous qui avez décidé de cette opération.

Sans doute est-elle tout à fait intéressante de ce point de vue-là.

Mais elle prend du temps.

Et surtout, je dirai, elle prend du temps parce qu'il ne faut pas se loupier du point de vue à la fois technique, et effectivement sur les équilibres financiers.

Effectivement Monsieur LEBEAU, en ce moment il y a des problèmes économiques. Je crois que tout le monde le constate. La construction, ce n'est pas moi qui le dit, va assez mal. Et en plus les capacités de financement qu'il y a, par rapport à la construction, sont en difficulté.

Donc nous, nous prenons acte de cela.

Pour autant, tout cela n'impacte pas directement le travail que nous faisons avec les opérateurs, dans la mesure où nous travaillons, et là je réponds aussi à Madame ZIMMERMANN, sur une opération qui verra le jour en 2011 – 2012, et qui sera sans doute, et on l'espère, terminée en 2013.

Donc nous prenons un dossier tel qu'il est.

Je pense que nous travaillons d'arrache pied sur ce sujet.

Ensuite vous confondez sans doute, Madame ZIMMERMANN, plusieurs choses, puisqu'il ne me semble pas que le chapeau chinois, laissez-moi vous répondre, soit à l'intérieur de la ZAC.

Donc vous confondez, les uns et les autres ...

M. - ...

M. LIOGER – Si.

Le financement de Pompidou n'est pas lié directement à l'économie de la ZAC.

Donc nous sommes là, je le répète, dans une épure, qui reste l'épure financière qui avait été décidée, avec une économie propre à la ZAC, qui avait été décidée par l'ancienne municipalité, et évidemment qui est portée par la CA2M et par la SAREMM. Et qui

effectivement a, pour un certain nombre de raisons que j'ai expliquées tout à l'heure, a des difficultés, ou a des surcoûts que nous vous avons soumis tout à l'heure.

Et alors après si vous voulez avoir un point précis, financier, y compris d'ailleurs, vous parliez tout à l'heure Monsieur LEBEAU je crois, des prix du terrain, ils sont eux-mêmes actualisés en fonction effectivement de l'évolution de ces prix.

Nous ne pouvons pas aller au-delà.

Et pour vous répondre définitivement, il y a effectivement dans toute ZAC un risque. On espère que ce risque n'arrivera pas au bout. Mais on pourra vous donner la réponse dans 10, ou dans 20 ans.

Je vous rappelle simplement que nous sommes en train de clôturer une ZAC, qui est la ZAC de la Grange-aux-Bois, qui a été ouverte il y a 30 ans.

Et vous savez très bien que pour parler d'une économie globale d'une ZAC il faut effectivement attendre peut-être 10, 15, 20 ans, pour effectivement avoir un bilan total sur la ZAC.

Et je rajouterais que cette opération n'est pas simplement une opération financière qui nécessite, et on va quand même faire en sorte qu'elle soit bénéficiaire, voire qu'elle ne perde pas d'argent,

C'est une opération, si vous l'avez dit Madame ZIMMERMANN, d'aménagement.

Et dans cette opération d'aménagement on espère amener, et je laisserais répondre Thierry JEAN, mais je dirai deux mots quand même sur le Palais des Congrès, on va effectivement amener des entreprises, on va amener du commerce, et on va amener de la taxe foncière, et des impôts locaux.

Donc je dirai, pour la ville tout cela est tout à fait bénéficiaire.

Il ne faut pas voir, et là vous faites un peu de démagogie, excusez-moi de vous le dire Monsieur LEBEAU, mais il ne faut pas voir l'économie de la ZAC uniquement comme dans un bilan comptable - que vous êtes - c'est-à-dire que, d'un côté un passif, et de l'autre côté un actif.

Nous sommes effectivement là dans une opération qui va, d'une manière générale, apporter de la population, apporter de l'activité commerciale, et apporter aussi on l'espère bien, un certain nombre de plus value y compris symbolique, pour la ville de Metz.

Simplement sur la question de l'emprise foncière, il se trouve que par rapport, et je laisserai Thierry JEAN comme je l'ai dit, répondre, enfin si Monsieur le Maire le veut bien, nous avons à un moment donné effectivement réfléchi, en liaison avec les services de la CA2M, sur l'emprise du Palais des Congrès.

Et figurez-vous Madame ZIMMERMANN que, pour ne pas vous gêner la vue lorsque vous sortez de la gare, nous avons décidé de réfléchir peut-être au fait de ne pas localiser ce Palais des Congrès à cet endroit-là.

Pourquoi ?

Tout simplement parce que les études économiques, et là je laisserai Thierry JEAN répondre, montrent bien que l'emprise foncière n'est pas suffisante pour un Palais des Congrès, vraiment effectif à cet endroit.

On en est désolés.

Mais nous avons hérité de ce dossier.

Donc nous sommes en liaison avec les services de la CA2M, et Jean-Luc BOHL s'est exprimé d'ailleurs dans la Presse sur ce sujet, donc je vous renverrais à cet article.

Nous avons effectivement décidé de lancer de nouvelles études d'implantation concernant le Palais des Congrès. Ce qui veut dire qu'effectivement nous tenons très fortement à ce Palais des Congrès.

Et nous pourrions éventuellement, en tout cas c'est mon point de vue, le mettre là où était prévu l'ensemble des parkings en silos, un peu plus à droite, excusez-moi nous n'avons pas le plan ici, mais un peu plus à droite.

Donc où l'emprise foncière serait effectivement plus importante.

Et nous pourrions avoir à cet endroit-là un Palais des Congrès tout à fait viable d'un point de vue économique, qui serait en face, mais ça c'est mon point de vue, en face de Pompidou.

Donc qui profiterait de la synergie de Pompidou.

Qui profiterait aussi de l'arrivée du TGV.

Et qui permettrait effectivement aussi de dégager.

Et là je termine sur ce point, parce que vous avez parlé du parvis, le parvis va être continué. Si vous regardez les plans, Madame ZIMMERMANN, ça a été prévu. Il n'y a rien de changé par rapport à ces plans.

Et des passerelles vont être posées de manière à permettre, lorsque vous sortirez de ce côté-là de la gare, Madame ZIMMERMANN, à avoir une vue absolument magnifique sur l'ensemble Pompidou.

Vous avez vu aussi que nous commençons à aménager le parvis lui-même.

Que la halle MICHELIN, ce que l'on appelle la halle MICHELIN, va être effectivement aussi construite on l'espère assez rapidement.

Et ainsi nous allons effectivement avoir un ensemble architectural de toute première qualité.

Excusez-moi, Monsieur le Maire, d'avoir été aussi long.

M. le Maire – Très bien.

Monsieur Thierry JEAN.

M. JEAN – Merci Monsieur le Maire.

Bon effectivement sur le Palais des Congrès, mais avant d'en venir au Palais des Congrès je voudrais rappeler quelques chiffres :

- 47 000 mètres carrés de commerces, sur l'Amphithéâtre

- auxquels s'ajoutent 10 000 mètres carrés sur le Boulevard de Trèves

- auxquels s'ajoute un projet que je ne développerais pas, de 3 000 mètres carrés en centre-ville

- auxquels s'ajoutent des projets sur l'espace Metz – Technopôle.

D'accord ?

Un projet d'extension, une grande surface existante, un projet de construction, et un permis de construire à déposer.

Tout ça, c'est dans les tuyaux.

D'accord ?

Rien que ce que je viens de vous dire, ça a fait plus que doubler l'hyper centre.

De ces projets-là, il n'y en a aucun dont nous ayons pris l'initiative depuis que nous sommes aux affaires. Je tiens à le dire.

D'accord ?

Je vous rajoute 20, dans le meilleur des cas 20, mais ça risque d'être 40, au Nord.

Et 20 à 30 au Sud.

M. le Maire – C'est de 20 000 et de 40 000.

M. JEAN – Oui.

Excusez-moi.

20 à 40 000 au Nord.

Et au moins 20 000 au Sud.

On arrive à une situation qu'il faut mesurer.

C'est qu'on envisage simplement, en l'espace de 10 à 15 ans, de doubler les surfaces commerciales du centre-ville messin.

D'accord ?

Tout ça, ça a été initié par l'équipe précédente.

Nous l'assumons.

Et nous ferons en sorte de construire une stratégie pour que les choses se passent le mieux possible.

Cela dit, ce n'est pas nous qui construisons les immeubles, et ce n'est pas nous qui ouvrons les magasins.

D'accord ?

Donc il faut trouver des enseignes, et il faut trouver des promoteurs qui soient capables de trouver des enseignes.

D'accord ?

Alors si les gens que vous avez choisi pour être promoteurs, si vous estimez qu'ils ne vont pas assez vite, pas assez forts, qu'ils ne sont pas assez bons, mais si vous avez d'autres gens à nous suggérer n'hésitez pas.

Mais pour le moment la crise économique frappe les entreprises, vous le lisez tous les jours dans la Presse.

Alors évidemment il y a des retombées.

Il ne faut pas s'imaginer que des gens vont se lancer, ignorant cette crise.

Oui.

Alors est-ce qu'un bilan prévisionnel doit intégrer tous les paramètres ? C'est certes souhaitable.

Cela dit, il faut aussi intégrer une variable d'ajustement que nous avons, qui est le temps.

Ça prendra peut-être un peu plus longtemps.

Voilà.

En ce qui concerne le Palais des Congrès, toutes les études montrent qu'un dispositif de ce type-là, dans un pays comme la France, est susceptible de trouver ce qu'on appelle dans notre jargon le petit équilibre.

C'est-à-dire que les produits équilibrent les charges de fonctionnement. Mais en aucun cas ne permettent d'amortir l'équipement.

Donc, qui dit partenariat public privé, dit quoi ?

Bien dit, qu'il est tout à fait possible de trouver quelqu'un qui va construire l'équipement, qui le fera plus vite qu'une collectivité. Parce que les procédures sont évidemment simplifiées. Donc, pour tout un tas de raisons.

Donc il va construire plus vite.

Cela dit, sauf à trouver un philanthrope, et là aussi si vous en avez donnez-nous l'adresse, le numéro de téléphone, il va évidemment faire supporter à la collectivité le coût de son investissement.

Simplement, le PPP c'est quoi ?

Ça permet d'aller plus vite. Et ça transforme les charges d'investissement en charges de fonctionnement.

Mais au bout du compte, comme vous êtes passé par une structure qui a gagné sa vie, et c'est normal, vous savez ce que je fais par ailleurs, je n'ai rien contre le profit.

Cela dit, il faut quand même savoir que le PPP, eh bien il permet à des gens de gagner leur vie, légitimement certes, mais du coup ça coûte un peu plus cher à la collectivité.

Donc le problème du Palais des Congrès il est extrêmement simple.

Nous y travaillons.

Nous y travaillons avec le Président de la CA2M.

Ce n'est pas le sujet.

Mais il est évident que tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut un Palais des Congrès.

Pour dire que le Palais des Congrès, il faut le mettre sur ce nouveau quartier.

Les études de localisation, Richard LIOGER s'est exprimé là-dessus, bien évidemment c'est un problème qui relève beaucoup plus de l'aménagement.

Mais c'est sur ce quartier-là qu'il faut le mettre.

Cela dit, aujourd'hui personne ne nous propose une solution de financement satisfaisante, eu égard aux autres projets d'intérêt général qui sont aujourd'hui engagés.

Je vous remercie.

M. le Maire – Merci.

Alors je voudrais terminer sur deux, ou trois remarques, qui ont été faites.

D'abord sur la rétention d'information.

Alors c'est vraiment la meilleure.

Si une assemblée peut être aussi bien informée, que tout ce qu'on vient de vous dire sur la façon dont ça se passe, c'est bien celle-ci.

Et donc, je ne veux pas renvoyer aux pratiques antérieures, mais nous cherchons au contraire à donner le maximum d'informations.

Et ce n'est pas le style de la maison, de faire de la rétention.

Donc je renvoie cette remarque du revers de la main, je ne l'accepte pas.

Maintenant je voudrais parler à Monsieur LEBEAU.

Monsieur LEBEAU, qui nous a dit, qui va payer les pertes ?

Monsieur LEBEAU il faut que je vous explique comment ça marche.

Parce que, une fois encore, vous n'avez pas compris. Vous faites bien les additions, mais vous ne comprenez pas comment ça marche. Et le principal, c'est d'abord de savoir comment ça marche.

Alors, si vous aviez lu le rapport, parce que ça c'est de l'information, vous auriez compris qu'une ZAC, il y a un responsable de la ZAC. Et je vais vous expliquer que le responsable de la ZAC c'est la CA2M.

OK ?

Et donc quand vous posiez la question, permettez-moi de vous dire, bêtement, qui va payer s'il y a des déficits, eh bien vous avez la réponse, avec le responsable.

C'est comme ça que ça fonctionne une ZAC.

Il y a un responsable, et c'est lui.

Nous, nous arrivons là simplement parce que nous donnons une somme.

Nous donnons une somme au départ, ne varietur dit-on en latin, et cette somme correspond à des équipements que la ville de Metz va récupérer.

Alors Monsieur LEBEAU il faut bien que vous compreniez que, maintenant, quand vous reviendrez sur cette ZAC, parce que ça va durer longtemps, ça a été très bien expliqué ...

M. - ... dans 20 ans ...

M. le Maire – Dans 20 ans, quand vous aurez Metz 2035 ...

- rires dans la salle –

M. le Maire – Eh bien ce n'est pas nous qui aurons à payer la différence, c'est le maître d'ouvrage qui est la CA2M.

Voilà. Je l'ai bien expliqué.

Et nous là, aujourd'hui, nous avons deux motions, qui sont des motions précises par rapport à la voirie, et par rapport au pont-rail qui a été fait avec Réseau Ferré de France.

Et cela pour un total de 44 millions.

Parce que c'est indiqué dans le rapport.

OK ?

Vous avez bien compris.

Et donc nous, nous arrivons : 44 millions. Point final.

OK ?

Point final.

Non, non, non, Monsieur LEBEAU, vous avez parlé ...

M. LEBEAU – J'espère juste que vos paroles ...

M. le Maire – 44 millions. Point final.

Et il y a un responsable qui est le maître d'ouvrage, qui lui, si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, on n'arrive pas équilibrer comme on l'a prévu, paiera.

Et comme l'a dit fort bien Richard LIOGER, qui a fait un exposé très complet, et donc très informatif, Madame ZIMMERMANN, il a expliqué que les opérations de type ZAC, il y en a certains qui allaient plus ou moins vite.

On a parlé de la Grange-aux-Bois.

Rappelez-vous, pour ceux qui ont un peu de bouteille, il y a un moment il n'y avait plus un seul promoteur qui voulait investir la Grange-aux-Bois.

Et on en est venu pendant des années, des années, à faire des constructions de l'OPAC.

De l'OPAC de Metz, en particulier.

Si bien qu'à la Grange-aux-Bois il y a beaucoup de logements sociaux, en proportion de ce qui a été imaginé au départ.

Il y en a plus, parce qu'à un moment donné il n'y avait plus d'initiative privée.

Il y a des moments où les opérations d'aménagement elles vont bien, à d'autres moments elles vont moins bien. En fonction de la conjoncture. Parce que ce sont les opérateurs qui effectivement se lancent. Nous on fait des propositions. Alors il y a des ZAC où nous sommes responsables. Mais pas celle-là.

Voilà.

Je voulais faire cette précision-là.

Il y a une question également de Madame GENET, sur la Caisse d'Epargne.

Oui, il m'a été confirmé que le siège de la Caisse d'Epargne restait à Metz.

Maintenant, sur la construction.

C'est autre chose.

Pour l'instant la Caisse d'Epargne s'est organisée en investissant, Place Saint – Louis, vous l'avez remarqué, un café et les immeubles qui sont au-dessus, c'est-à-dire une surface assez importante, dans lesquels elle a dégagé son agence qui s'appelait autrefois Metz Saint – Louis, ou Metz – Centre, et elle a dégagé de la place pour mettre une partie de ses locaux régionaux. Régionaux, puisque je rappelle que la Caisse d'Epargne de Lorraine est maintenant Lorraine Champagne Ardennes.

Et donc, elle a gagné de la surface.

J'ai été inauguré ces nouveaux locaux réaménagés, qui sont tout à fait remarquables.

Et la Caisse d'Epargne n'exclut rien.

Mais son siège est bien à Metz.

Voilà.

Pour le reste y a-t-il des oppositions ?

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Explication de vote !

Alors une explication de vote par groupe, s'il vous plaît !

Alors, qui est-ce qui parle ?

C'est Madame ZIMMERMANN ? Explication de vote.

Mais non Madame, vous avez parlé longuement. Il faut qu'on avance quand même !

Mme ZIMMERMANN – Non Monsieur le Maire, excusez-moi.

M. le Maire – Alors allez-y, Madame ZIMMERMANN.

Mme ZIMMERMANN – Non, non, mais excusez-moi.

Non, mais j'aimerais bien qu'une fois pour toute, au niveau notamment de ce Quartier de l'Amphithéâtre, quand on pose une question à la CA2M on ne se fasse pas renvoyer à la ville, quand on pose une question à la ville on ne se fasse pas renvoyer à la CA2M.

Donc il faut que les choses soient très claires.

Lorsqu'on aborde notamment le sujet de la ZAC, je sais pertinemment que la maîtrise d'ouvrage elle a été transférée à la CA2M.

Par contre lorsqu'il s'agit de la ZAC, bon, je sais lire quand même un rapport, et quand on me dit que les infrastructures, les espaces publics, destinés à être intégrés dans le domaine communal, à leur prix de revient, tout ça, avec ces acquisitions la ville reste un contributeur essentiel de la ZAC.

Donc excusez-moi si là, au sein du Conseil Municipal, on ne peut pas se permettre de poser des questions et d'avoir aussi une réponse sur le fait qu'à un moment déterminé comme vous le souhaitez Monsieur le Maire, de l'année, vous nous donniez un bilan de l'avancée de cette ZAC, bien je ne sais plus à qui poser la question.

Bon.

Voilà.

M. le Maire – Ecoutez, on a déjà échangé.

J'ai expliqué comment ça marchait.

C'est-à-dire qu'il y a des ZAC dont on est responsable. Celle-là on apporte un paquet, pour les infrastructures, qui sont les nôtres.

Voilà.

Alors il y avait explication de vote du Docteur JACQUAT.

M. - ...

M. le Maire – Mais bien sûr.

Mais oui Madame !

M. JACQUAT – Monsieur le Maire, donc, explication de vote.

Notre groupe votera pour.

Et, Monsieur le Maire, j'aurais besoin d'une petite précision.

Quand vous parlez année antérieure, avec une petite pointe d'ironie, je pense ...

M. le Maire - ... de l'ironie, moi ...

M. JACQUAT - ... avec une petite pointe d'ironie ...

M. le Maire - ... c'est rare ...

M. JACQUAT - ... je pense que vous excluez les quelques années où vous avez été Adjoint au Maire de Jean-Marie RAUSCH.

M. le Maire – Moi je n'exclus rien du tout.

Je suis très fier de mon passé.

On en reparlera tout à l'heure.

M. JACQUAT – Non, mais c'est sans méchanceté.

M. le Maire – Alors il y avait une autre explication de vote.

Donc vous parlez pour le groupe, là, je suppose, Docteur ?

Y compris Madame COLIN-OESTERLE ?

Oui ?

Mme COLIN-OESTERLE – Pardon ?

M. le Maire – Vous êtes intégrée dans l'explication de vote ?

D'accord.

Je voulais en être sûr.

Mme COLIN-OESTERLE – Ah oui ! Je suis très libre !

M. le Maire – Et donc, Monsieur THIL.

M. THIL – Monsieur le Maire, je dirai que pour déterminer notre vote nous attendions ces explications, s'il vous plaît.

Et je rejoindrais Madame ZIMMERMANN, quand même, sur l'information.

Et je voudrais remercier Messieurs et Mesdames les journalistes, puisque nous savons maintenant officiellement que c'est une source sûre, n'est-ce pas, des informations normales de l'exécutif municipal vis-à-vis des Elus que nous sommes.

Donc merci d'exister.

Merci de vous en faire les échos, parce que généralement, merci Monsieur LIOGER et Premier Adjoint, d'avoir confirmé ce point.

M. LIOGER – J'ai parlé pour Jean-Luc BOHL, vous avez bien entendu.

M. THIL – Ah, d'accord !

M. LIOGER – D'ailleurs vous n'écoutez pas !

Effectivement, on a besoin de vous renvoyer aux articles de temps en temps, pour que vous vous posiez, pour lire un peu.

Parce que vous n'écoutez pas ce qu'on vous dit.

M. THIL – Monsieur le Premier Adjoint et Vice-Président de Jean-Luc BOHL, merci de cette précision.

M. LIOGER – Alors, votre vote ?

M. THIL - Merci pour cette précision.

M. LIOGER – Alors, votre vote ?

M. THIL – Alors je voudrais vous dire Monsieur le Maire que nous sommes inquiets à la suite de ce que nous avons entendu, et nous n'avons pas eu vraiment de réponse à ce qu'on appelle le retrait des investisseurs.

Moi je vais vous dire Monsieur le Maire, ça, c'est très capital.

Parce que, qu'on nous explique la crise économique alors même ...

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. THIL – Non, s'il vous plaît !

Tout le monde s'est largement exprimé, alors permettez.

Une minute.

Je dis simplement ...

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. ... - ... on a rien dit ...

M. THIL – Certes ...

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. THIL – Non, mais ...

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. THIL – ... merci beaucoup ...

M. le Maire – Continuez votre explication de vote.

Une minute.

M. THIL – Je trouve que ce rapport est extrêmement important, Monsieur le Maire.

Alors daignez tout de même qu'on y passe un peu de temps.

Vous n'avez pas retiré la parole à mes deux autres interlocuteurs.

M. le Maire – Allez-y, allez-y !

Mais je n'ai rien retiré !

M. THIL – Mais non, mais ...

Bon.

Voilà.

Je dis simplement, ne vous abritez pas derrière la conjoncture parce que je vous renverrai un autre journal, qui est le Moniteur, qui prouve bien qu'en France on continue à construire des mètres carrés de bureaux.

Alors vous savez Monsieur le Maire, moi je vais vous donner un truc, et surtout à votre Premier Adjoint.

M. le Maire – Qu'est-ce que vous votez, là, finalement ?

M. THIL – Mais je vais vous le dire !

Quand on veut éviter le retrait il faut se faire passionnément aimer.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. THIL – Et ça ce n'est pas les services ...

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. THIL – Ce ne sont pas les services qui traînent, je dirai, c'est l'Adjoint qui doit prendre ça en main.

Et si vous n'êtes pas très proche des investisseurs, eh bien ils filent ailleurs !

C'est tout.

Voilà, c'était simplement pour vous dire ça.

Alors compte tenu de cela nous sommes extrêmement réservés sur votre action aujourd'hui, pour retenir les investisseurs, que vous ne savez pas suffisamment aimer pour qu'ils restent à Metz.

Et nous approuverons ce budget, et ce point numéro 2, en vertu du principe que pour l'instant les choses sont parfaitement équilibrées financièrement, et que ce point est positif, et qu'il relève évidemment beaucoup de la gestion antérieure.

M. le Maire – Merci.

Merci donc pour ces votes positifs.

Il n'y a pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Alors, tout le monde est d'accord.

Merci.

M. le Maire – Point numéro 4 ...

M. – ... non, numéro 3 ...

M. le Maire – Pardon.

Numéro 3.

M. - ... on a l'impression que c'est même le numéro 14 ...

M. le Maire – Ecoutez, la soirée va être longue.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Alors, ZAC du Sansonnet.

Point numéro 3.

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention financière entre l'EPFL et la Ville de Metz.

Madame FERRARO.

POINT 3 – ZAC du Sansonnet – Approbation de l'avenant n° 1 à la convention financière entre l'EPFL et la Ville de Metz.

Rapporteur : Mme FERRARO, Adjoint chargé de quartiers

Merci Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU la convention foncière du 27 mars 2006 définissant les modalités d'intervention de l'EPFL Lorraine pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'opération de la ZAC du Sansonnet d'une part, et pour leur cession à la Ville de Metz d'autre part,

CONSIDÉRANT la nécessité de proroger d'une durée de deux (2) années la phase d'acquisition des terrains par la Ville de Metz sur l'EPF Lorraine, soit jusqu'au 30 juin 2010 au plus tard, en raison notamment de l'allongement de la procédure d'expropriation, afin de permettre à l'EPF Lorraine d'achever la procédure d'acquisition des terrains de la ZAC,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier en conséquence l'échéancier du paiement du prix de cession à la Ville de Metz des immeubles acquis dans le périmètre de la ZAC du Sansonnet,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention foncière entre la Ville de Metz et l'EPF Lorraine, ci-joint,

DECIDE :

- d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention foncière entre la Ville de Metz et l'EPF Lorraine, ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à finaliser le projet d'avenant n°1 et à le signer.

M. le Maire – Des remarques ?

Monsieur JACQUAT et Monsieur LEBEAU.

Allons-y.

M. JACQUAT – Oui Monsieur le Maire, simplement une petite question.

On a eu un problème technique.

Tout le monde n'a pas reçu les plans joints.

Alors à ce propos, comme je n'ai pas eu les plans, mais que sur les plans, le seul que j'ai vu, qui est le plan bleu, il est moins détaillé que les autres plans des autres documents.

Donc simplement une question à poser, c'est : une maison de retraite était prévue, Madame GENET, donc, s'en était occupée à l'époque, sur ce secteur de la ZAC du Sansonnet, je voulais savoir, donc, où en était le projet.

M. le Maire – Oui, Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU – Monsieur le Maire, lors d'un dernier Conseil Municipal vous aviez accepté de faire un débat sur votre orientation de construction, et plus particulièrement sur les maisons individuelles, et votre refus de voir construire des maisons individuelles à Metz.

Pouvez-vous inscrire lors d'un prochain Conseil Municipal ce débat.

Merci.

M. le Maire – Oui alors, je réponds.

Sur les maisons de retraite, rien n'est exclu.

Bien entendu, elle est prévue, mais la réalité m'oblige à dire qu'il y a énormément de maisons de retraite qui sont en attente d'être construites par le Conseil Général, et donc on essayera de la faire inscrire le plus vite possible au plan des maisons de retraite du Conseil Général.

Et c'est donc notre intention.

S'agissant maintenant des maisons individuelles ...

M. JACQUAT - ... elle est inscrite ...

M. le Maire - ... oui, oui ...

Mme PALLEZ – Oui, oui, elle va être inscrite au PRIAC.

M. le Maire – Elle n'est pas encore inscrite au PRIAC.

Elle n'est pas inscrite au PRIAC.

Non, non, non.

M. JACQUAT – Monsieur le Maire, avant la mise en place du PRIAC, il avait été retenu, et Madame GENET, Adjointe aux Affaires Sociales, s'en était occupée, et moi-même, je m'en souviens très bien ...

M. le Maire – En tout cas elle ne l'est pas en ce moment, au PRIAC.

Je vous réponds.

M. JACQUAT – Mais non, mais j'ai bien compris.

M. le Maire - Vous posez une question, la réponse est non.

Elle n'est pas inscrite au PRIAC.

M. JACQUAT – Non, mais je tiens à rappeler qu'avant que le PRIAC existe, et d'ailleurs ce n'est pas vieux, il y a quelques années, le principe de deux nouvelles maisons de retraite sur Metz, une sur le secteur de Metz-Borny, une sur le secteur de Devant-les-Ponts, et plus particulièrement sur la Zone du Sansonnet, avait été acté au niveau du Conseil Général.

Le président du Conseil Général, donc, avait indiqué que sur Metz il y avait beaucoup trop de maisons de retraites par rapport au ratio existant dans le département de la Moselle, et moi-même je lui avais indiqué, et Madame GENET aussi, qu'il ne fallait pas tenir compte du ratio maisons de retraite – habitants, mais tenir compte du ratio demandes, demandes d'aller en maison de retraite, par secteur.

Et ce qu'il faut, donc, Monsieur le Maire, on vous le demande en tant que Maire, aux Conseillers Généraux ici présents, c'est que celles-ci ont été promises avant le PRIAC, elles ne sont pas inscrites, donc, au PRIAC, et il faut à tout prix qu'elles le soient pour qu'on puisse y arriver. D'autant que celles de Metz-Borny devaient donc être construites avant celles de Devant-les-Ponts, et que pour le moment on n'en entend beaucoup plus parler.

M. le Maire – Eh bien écoutez, merci Docteur de ces précisions.

Je partage complètement ce point de vue.

Malheureusement cette maison de retraite n'a pas été inscrite au PRIAC.

Et effectivement, le président du Conseil Général, mais je compte sur vous pour lui faire comprendre - c'est un peu comme pour le collègue, on a du boulot tous les deux - je compte sur vous pour lui faire comprendre que la demande à Metz est supérieure, quelque part, aux statistiques moyennes. Et qu'il y a une thèse au Conseil Général qui est très répandue que, aller profiter de l'air frais du Saulnois c'est le rêve de toute personne du Troisième Age, et qui veut finir une belle vieillesse dans un cadre enchanteur.

Et malheureusement la réalité est qu'il y a énormément de gens qui veulent être dans les grandes villes, pour être près de leur famille et profiter en quelque sorte de visites fréquentes.

Et nous avons une demande élevée à Metz.

Cela dit, pendant très longtemps malheureusement on n'a pas dénié répondre à la demande.

Il n'y a aucune maison de retraite sur le canton I, dont je suis le Conseiller Général.

Je dis bien, aucune.

Mme - ...

M. le Maire – Non, non, mais il faut demander la parole Madame GENET, parce que sinon on n'y arrivera pas.

Donc je réponds au Docteur JACQUAT, nous sommes d'accord avec vous, malheureusement pour l'instant bien il faut ramer parce que ce n'est pas inscrit.

Maintenant s'agissant des maisons individuelles.

C'est une erreur, à nouveau, Monsieur LEBEAU.

Je n'ai pas dit ça.

Et il ne faut pas dire, à chaque point, non je n'ai pas dit ça.

J'ai dit, des maisons individuelles isolées sur un terrain.

Vous n'avez pas suivi, Monsieur LEBEAU. Il faut faire attention. C'est important d'écouter. Il faut bien écouter.

J'ai parlé de maisons en bandes.

Alors même Madame ZIMMERMANN, qui est votre chef de groupe, le sait.
Voyez.

Voyez-la régulièrement.

Parce que ça s'appelle les maisons de ville.

Ça s'appelle les maisons de ville.

Et donc des maisons de ville ce sont des maisons individuelles. On en a inaugurées il n'y a pas longtemps à Magny. J'y suis allé.

Ce sont des maisons de ville qui sont mitoyennes. Et on peut faire des maisons individuelles, qui sont des vraies maisons individuelles, même d'une certaine densité, sur des terrains, et qui sont néanmoins pas des maisons isolées selon le principe du mitage. Le célèbre principe du mitage qui consiste à conquérir des terrains agricoles, pour étaler la ville.

Ce qui fait qu'actuellement en France, Monsieur LEBEAU, je donne une information, on consomme 190 hectares par jour de terre agricole. Par jour, de terre agricole.

Et on est en train d'être le pays d'Europe le plus étalé.

Et après ça on va pleurer parce qu'on a des problèmes de consommation de carburant quand on vient au boulot, quand on a des problèmes de route, et quand on a des problèmes de distance.

Figurez-vous, je vous le résume Monsieur LEBEAU parce que c'est important, ça figure dans l'Agenda 21 que la ville est en train de préparer.

On doit densifier les villes. Ce sont des règles qui ont déjà une bonne quinzaine d'années d'existence pour tous les esprits qui ont compris les problèmes d'écologie. Ça fait partie du Grenelle de l'environnement. Demandez à Madame ZIMMERMANN, au Docteur JACQUAT, qui ont été avec le gouvernement, là ils ont dit, concentrez les villes.

Et donc on doit reconstruire les villes sur elles-mêmes, et on doit densifier les villes.

Et les communes périphériques qui continuent à faire des lotissements à l'ancienne, ne vont pas dans le bon sens.

Si bien que, oui, nous allons faire encore des maisons individuelles ou des petits immeubles. Mais nous ferons des maisons individuelles qui seront les unes à côté des autres mitoyennes.

Voilà.

Alors maintenant qui est contre le point numéro 3 ?

M. - ...

M. le Maire – Ah, explication de vote de Madame GENET.

Madame GENET, allez-y.

Mme GENET – Alors je voterai comme notre groupe, bien évidemment, ce point, mais je voudrais juste vous dire, et j'apporte de l'eau à votre moulin, qu'il existe des courriers du Président du Conseil Général qui s'engage sur la maison de retraite de Devant-les-Ponts. Ils sont au CCAS.

Je vous remercie.

M. le Maire – Oui, oui, mais le PRIAC c'est le Préfet, enfin c'est l'administration de l'Etat.

Bien.

Alors, personne n'est contre ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Point numéro 4 : ZAC GPV de Metz-Borny – Actualisation du bilan financier prévisionnel.

Monsieur TOULOUZE.

POINT 4 – ZAC GPV de Metz-Borny – Actualisation du bilan financier prévisionnel au 31 Décembre 2007.

Rapporteur : M. TOULOUZE, Conseiller Délégué

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU le traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM en date du 7 mai et 13 octobre 2004, et son avenant, par lequel la Ville de Metz a confié à la SAREMM l'aménagement de la ZAC GPV de Metz Borny,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2007 approuvant le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2006,

VU le projet d'actualisation au 31 décembre 2007 du bilan prévisionnel de cette opération présenté par la SAREMM,

DECIDE :

- d'approuver le bilan financier prévisionnel de la ZAC GPV de Metz Borny arrêté au 31 décembre 2007, équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 9 918 562 € TTC, avec une participation financière de la Ville de 6 504 015 €, qui sera versée, de manière échelonnée, à la SAREMM à partir de 2009.

M. le Maire - ... Docteur ...

M. JACQUAT – Oui, nous sommes bien, donc pour éviter des débats trop longs, sur la Zone d'Aménagement Concerté GPV, comme il est indiqué, c'est-à-dire la partie commerciale, donc la Zone GPV.

Donc simplement deux questions.

La première, je l'ai déjà posée, mais je la repose encore, ça concerne donc le parking qui devrait être dans la zone nord, donc près du carrefour ...

Parce que, je vous l'avais dit et je le répète, le nombre de places de parking est insuffisant pour le moment.

Et la preuve, quand j'ai reçu le carton pour l'inauguration de la halle d'athlétisme de demain soir, eh bien j'ai lu sur le carton, d'un côté c'est marqué parking, et puis il y a parking de délestage qui, à mon avis, se situe à la hauteur du supermarché de la rue du Général Metman.

Ce qu'il faut, et le TCSP qui est prévu, où l'extension était prévue, viendra un jour, mais ce jour risque d'être lointain, c'est qu'il faut qu'il y ait plus de places de parking à cet endroit-là.

Les quelquefois qu'il y a eu des manifestations, et j'enlève demain qui est une manifestation exceptionnelle, les personnes, je le répète, qui vont à l'ESAP, c'est-à-dire donc sur les terrains de foot de Metz-Borny, qui vont au stand de tir, qui vont aux jardins familiaux, qui vont venir à la halle d'athlétisme, même pour les pratiques courantes, le parking doit faire à peu près 120 à 140 places, il est nettement insuffisant.

Donc il faut, et une étude avait été à l'époque lancée par la ville de Metz avec le précédent Directeur Général, et il m'avait dit qu'une étude serait faite, que sur la partie, près du petit transformateur, c'est-à-dire en sortant à gauche la rue de Butinverg (?), vers la place du bas, eh bien, il faut que cette zone soit aménagée en parking.

Sinon, il va se passer ce qui s'est passé lors du dernier tournoi de football important à l'ESAP, on va avoir des voitures tout autour de ce carrefour, et on a des risques d'accidents importants, d'autant que les trottoirs sont extrêmement limités vers - je dirais - la partie sud de ce qui est sur cette carte... eh bien, il n'y a que des terrains extrêmement boueux et en cette saison les gens n'iront pas stationner à cet endroit-là, ils stationnement directement sur la rue.

Donc, des parkings pour pouvoir stationner tranquillement et surtout éviter des accidents.

Alors, deuxièmement, j'avais dit... oui, deuxième question qui est en rapport avec ce dossier. Le 31 décembre de cette année se termine la deuxième phase du GPV, logiquement, une troisième phase devait voir le jour, à partir du 1^{er} janvier 2009 pour 2 ans. Logiquement un dossier doit être présenté au Conseil Municipal. Donc, je suppose qu'au Conseil Municipal de décembre, on aura donc tout ce qui concerne le GPV, un des dossiers aurait dû ou devrait être déposé - je ne sais pas - pour le 30 juin, et il concerne, en particulier, un secteur très important du quartier Metz-Borny, Madame BORI, là-dessus, a été extrêmement sensible, c'est celui de la cour du Languedoc. Parce que si on ne le fait, on aura rien.

M. le Maire - Monsieur TOULOUZE.

M. TOULOUZE - Monsieur JACQUAT.

Donc, je réponds rapidement à vos questions.

Je commence par la deuxième. Effectivement, il y a une deuxième phase du GPV qui arrive avec la signature... troisième phase, pardon, avec la signature d'un avenant qui est en cours de réalisation avec l'ANRU et vous aurez toutes les informations nécessaires à ce moment-là.

Je vous rappelle, simplement, que la cour du Languedoc n'est pas dans le périmètre GPV...

M. JACQUAT - ... (inaudible)...

M. TOULOUZE - ...elle le sera peut-être dans le troisième.

Si vous aviez voulu et eu, effectivement, la volonté de faire des choses, il fallait le faire, à l'époque.

Aujourd'hui...

M. JACQUAT - Non, non, non, non.

M. TOULOUZE - S'il vous plaît.

M. JACQUAT - ...droit de réponse.

M. TOULOUZE - Eh bien, vous aurez le droit de réponse.

M. le Maire - Chacun son tour.

Vous avez parlé Docteur. Vous laissez parler, maintenant, Monsieur TOULOUZE, s'il vous plaît.

On y va.

M. TOULOUZE - Aujourd'hui...

M. le Maire - On y va.

M. TOULOUZE - Aujourd'hui, l'ANRU, tout le monde le sait, n'a plus de financement. L'Etat n'a plus d'argent pour assumer ce type d'opération de rénovation urbaine.

Il est illusoire de penser que la cour du Languedoc sera faite dans une troisième phase ou sera faite rapidement, simplement, parce que l'on va avoir beaucoup de mal à trouver des cofinancements.

Ce qui aurait été intelligent et - excusez-moi - c'est, à l'époque, de la création du GPV, c'est d'inclure à l'intérieur, tout de suite, le périmètre de la cour du Languedoc, et ça, la Municipalité n'a pas voulu le faire pour économiser quelques centaines de milliers d'euros de l'époque.

Voilà.

Ce qui fait, qu'aujourd'hui, on est un peu à court. Et, ça, vous le savez très bien. Réponse à votre deuxième question concernant le parking. Je vous fais la même réponse que celle que je vous avais faite la dernière fois là-dessus.

On est, normalement, aux normes par rapport à ce type d'équipement.

Donc, 140 places devraient suffire pour un usage normal et on verra, à l'usage, si, effectivement, il y a des problèmes de stationnement qui vont se poser.

Merci.

M. le Maire - J'ajoute... non, non. On ne fait pas de dialogue. Cela ne marche pas comme ça.

M. JACQUAT - ...(inaudible)...

M. le Maire - J'ajoute...

M. JACQUAT - ...le périmètre est défini... non, mais écoutez, on est au Conseil Municipal pour débattre...

M. le Maire - Allez, docteur.

Allez-y.

Une minute, allez-y.

M. JACQUAT - Non.

La zone GPV a été déterminée dès le départ.

Elle comme à un endroit extrêmement précis du quartier de Metz-Borny... vous avez des endroits... il y a une carte, une cartographie qui existe et la cour du Languedoc est dans cette zone-là.

Par contre, il y a des phases à l'intérieur pour aménager pour aménager l'intérieur de cette cartographie et la cour du Languedoc est dedans.

Je le maintiens publiquement sur ce point.

Je suis en désaccord avec Monsieur Michel TOULOUZE. Ce n'est pas de vouloir de faire de guérilla, mais il a, quand même, insinué que cela n'a pas été fait. Cela a toujours été indiqué.

Il suffit de lire la carte du GPV et il le retrouvera.

M. le Maire - Bien.

Est-ce qu'il y a de l'argent de l'Etat par contre ?

M. JACQUAT - Oui.

La question a été posée par un de vos amis député, il y a quelques jours à Madame BOUTIN et Madame FEDALA AMARA et il a été précisé que pour l'année prochaine, au budget il y avait 13 milliards d'euros et comme toujours c'est un cofinancement entre les villes d'une part et l'Etat d'autre part.

Alors, ce que je ne sais pas, et je n'ai pas été... bon, je ne suis pas Adjoint, je ne m'en occupe plus. Mais, le problème, c'est de savoir si le dossier a été introduit en son temps, parce qu'il y a quand même beaucoup de villes qui postulent.

Le seul malheur, c'est qu'il y avait des villes qui postulaient qui avaient des problèmes moins importants que celui du quartier de Metz-Borny, où cela va mieux, quand même.

M. le Maire - Bien.

S'agissant également du parking, je voudrais signaler que le transport en commun en site propre passera-là. C'est-à-dire que c'est un élément aussi qui devrait permettre un certain nombre de personnes de pouvoir accéder à ces grands équipements les jours de grandes manifestations sans emmener leur voiture.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Je vous remercie.

Point n° 5, ZAC de la Petite Voëvre.

**POINT 5 – ZAC de la Petite Voëvre – Actualisation du bilan financier prévisionnel –
Approbation de l'Avenant n° 4 au traité de concession entre la Ville de Metz et la
SAREMM.**

Rapporteur : M. NZIHOU - Adjoint chargé de quartiers

Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues,

**MOTION 1 : ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE LA PETITE VOEVRE –
ACTUALISATION DU BILAN FINANCIER PREVISIONNEL.**

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU le traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM du 29 avril 1991 et ses avenants, transformé en Convention Publique d'Aménagement le 1^{er} octobre 2003, par lesquels la Ville de Metz a confié à la SAREMM l'aménagement de la ZAC de la Petite Voëvre,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2007 approuvant le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2006,

VU le projet d'actualisation au 31 décembre 2007 du bilan prévisionnel de cette opération présenté par la SAREMM,

APPROUVE le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2007 de la ZAC de la Petite Voëvre, qui fait apparaître un équilibre des dépenses et des recettes à hauteur de 5 123 921 € TTC avec une participation de la Ville de Metz au titre du remboursement des travaux primaires d'un montant de 54 783 € TTC dont 15 133 € resteront prévisionnellement à verser à la SAREMM au plus tard à la clôture de la zone;

**MOTION 2 : ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE LA PETITE VOEVRE –
APPROBATION DE L'AVENANT N° 4 AU TRAITE DE CONCESSION**

ENTRE LA VILLE DE METZ ET LA SAREMM

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU le traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM du 29 avril 1991 et ses avenants, transformé en Convention Publique d'Aménagement le 1^{er} octobre 2003, par lesquels la Ville de Metz a confié à la SAREMM l'aménagement de la ZAC de la Petite Voëvre,

CONSIDÉRANT la pertinence à reporter la durée du traité de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2011, afin de permettre à la SAREMM d'achever l'aménagement de la ZAC et de clôturer les comptes,

VU le projet d'avenant n°4 au traité de concession en date du 29 avril 1991 entre la Ville de Metz et la SAREMM, ci-joint,

DECIDE :

- d'approuver le projet d'avenant n°4 au traité de concession en date du 29 avril 1991 entre la Ville de Metz et la SAREMM, ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à finaliser le projet d'avenant n°4 et à le signer.

Les motions sont en conséquences?

M. le Maire - Monsieur JACQUAT.

M. JACQUAT - Merci.

Là, aussi, deux questions.

Premièrement, avez-vous des informations du Conseil Général concernant la construction du giratoire à l'angle du rue du Bois de la Dame du boulevard Solidarité de la rue des Potiers d'Etain, parce qu'il était prévu.

Et deuxièmement, concernant SOMERGIE. SOMERGIE a eu des ennuis au niveau d'une aire de compostage pendant un certain temps. Des odeurs - je dirais - nauséabondes polluaient, de façon nasale, tout le quartier.

Je voudrais savoir quand ces problèmes seront résolus ?

M. le Maire - On va laisser répondre Monsieur TOULOUZE.

M. TOULOUZE - Oui, Monsieur JACQUAT.

D'abord pour SOMERGIE, je connais un peu le problème étant Conseiller Général du canton.

On a fait une visite avec des habitants de la Granges-aux-Bois, il n'y a pas très longtemps et SOMERGIE, pour l'instant, a arrêté sa production de composte parce que l'ancien système n'était pas satisfaisant.

Donc, aujourd'hui, il n'y a plus de production de composte par SOMERGIE dans ce site.

Il y a le stockage d'un peu de composte pour répondre à la demande.

Mais, même de l'avis des habitants de la Grange-aux-Bois, aujourd'hui, il n'y a plus de nuisances olfactives liées au composte depuis le mois de septembre. Et donc, ils sont en train de chercher une nouvelle voie et peut-être arrêter la production de composte. Cela, ce n'est pas encore décidé.

Et la question suivante. Oui, le giratoire sera bien fait et acté.

Cela a été acté par le Conseil Général.

M. le Maire - Bien.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Point n° 6, Madame PISTER.

POINT 6 – ZAC Sébastopol – Actualisation du bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2007.

Rapporteur : Mme PISTER – Conseiller Municipal

Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU le traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM du 16 février 1998, et ses avenants, par lequel la Ville de Metz a confié à la SAREMM l'aménagement de la ZAC Sébastopol,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2007 approuvant le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2006,

VU le projet d'actualisation au 31 décembre 2007 du bilan prévisionnel de cette opération présenté par la SAREMM,

VU que la commercialisation des terrains et la mise en œuvre des travaux d'aménagement de la ZAC sont en voie d'aboutissement,

DECIDE :

- d'approuver le bilan financier prévisionnel de la ZAC Sébastopol, qui fait apparaître un équilibre des dépenses et des recettes à hauteur de 15 474 205 € TTC, avec une participation de la CA2M à hauteur de 800 353 € TTC pour la mise en œuvre de la voie TCSP et une participation de la Ville de Metz au titre du remboursement des travaux primaires, d'un montant total ramené à 1 793 253 € TTC versés en totalité à la SAREMM ;
- d'approuver le montant du prix de cession des terrains à vocation d'habitat social à hauteur de 100 € HT/m² de SHON ;
- de reprendre en régie à compter du 1^{er} janvier 2009 l'achèvement de la réalisation des travaux d'aménagement et de la commercialisation des terrains de la ZAC Sébastopol ;

- d'inscrire cette opération, en dépenses et recettes, au Budget Annexe en vue de sa mise en œuvre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous les documents y afférents.

La motion est en conséquence.

M. le Maire - Des questions ?

Docteur JACQUAT.

M. JACQUAT - Simplement pour ce secteur, la rue de Colombey a été rétablie. Actuellement, un certain nombre de camions l'empruntent dans les 2 sens. Les riverains s'en plaignent.

Il faut savoir quelles sont les mesures simples qui pourraient être prises afin que des camions n'empruntent pas cette rue. C'était prévu pour les véhicules et non pas pour les camions de transit, d'autant que quand ces camions ont un certain tonnage, ils ont du mal, ensuite, à manœuvrer dans les rues de Borny Village.

M. le Maire - On regardera cette affaire de camions.

M. JACQUAT - ...(inaudible)...

M. le Maire - D'autres observations ?

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Point n° 7, Madame OLESINSKI, en résumant, si c'est possible.

POINT 7 – ZAC des Hauts-de-Queuleu – Actualisation du bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2007.

Rapporteur : M. LIOGER – Premier Adjoint au Maire

en lieu et place de Mme OLESINSKI – Adjoint au Maire, excusée

Mme PALLEZ - Elle n'est pas là.

M. le Maire - Elle n'est pas là ?

Qui la remplace ?

Qui a sa procuration ?

Eh bien, on va demander à Monsieur LIOGER de rapporter le point puisqu'il s'occupe d'urbanisme.

On y va.

M. LIOGER - Eh bien, voyons.

Donc, c'est une actualisation, aussi, du bilan financier prévisionnel de la ZAC des Hauts de Queuleu.

Il est resté, globalement, stable entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 et présente un équilibre des dépenses. Par ailleurs, la situation de trésorerie est excédentaire. Donc, c'est une opération qui... je ne me prononcerai pas sur la qualité urbanistique et architecturale, parce qu'il y aurait beaucoup de choses à dire, mais financièrement, vous voyez, Monsieur LEBEAU, c'est tout à fait, comment dire, bénéficiaire

même. Donc, ce qui veut dire que l'on peut avoir des choses qui sont financièrement très intéressantes et pourtant d'une qualité architecturale assez médiocre, si je peux me permettre de le dire, et même, je dirais, aussi, au niveau de la qualité de vie des personnes qui y vivent.

Donc, en conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan financier prévisionnel de la ZAC qui fait apparaître un équilibre des dépenses et des recettes avec une participation de la Ville de Metz d'un montant total de 328 078 euros TTC.

Et... alors, ça, c'est aussi un point très important. Nous avons décidé de reprendre en régie directe la gestion de cette ZAC puisqu'elle est quasiment terminée. En tous les cas, il reste - je crois - 2 ou 3 terrains à céder, ce qui permettra, d'ailleurs, de réaliser une économie substantielle puisque vous savez au qu'au titre de la gestion des ZAC généralement, nous payons l'aménageur, en l'occurrence la SAREMM. Et c'est le cas aussi pour d'autres ZAC, nous avons, effectivement, mis fin, ou nous souhaitons mettre fin, en tous les cas à la convention qui nous lie avec la SAREMM.

Donc la motion est en conséquence.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU le traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM du 15 mars 1995, et ses avenants, par lequel la Ville de Metz a confié à la SAREMM l'aménagement de la ZAC des Hauts-de-Queuleu,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2007 approuvant le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2006,

VU le projet d'actualisation au 31 décembre 2007 du bilan prévisionnel de cette opération présenté par la SAREMM,

VU que la commercialisation des terrains et la mise en œuvre des travaux d'aménagement de la ZAC sont en voie d'aboutissement,

DECIDE :

- d'approuver le bilan financier prévisionnel de la ZAC des Hauts-de-Queuleu, qui fait apparaître un équilibre des dépenses et des recettes à hauteur de 19 579 542 € TTC, avec une participation de la Ville de Metz au titre des travaux primaires, d'un montant total de 328 078 € TTC, qui ont été remboursés en totalité à la SAREMM ;
- de reprendre en régie à compter du 1^{er} janvier 2009 l'achèvement de la réalisation des travaux d'aménagement et de la commercialisation des terrains de la ZAC des Hauts de Queuleu ;

- d'inscrire cette opération, en dépenses et en recettes, au Budget Annexe en vue de sa mise en œuvre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous les documents y afférents.

M. le Maire - Alors... Oh, là, là. Il y a beaucoup d'interventions. On va commencer par Monsieur THIL, Madame ZIMMERMANN, Docteur JACQUAT et Monsieur LEBEAU.

Alors, Monsieur THIL.

M. THIL - Oui, Monsieur le Maire.

A ce mi-temps - je dirais - des rapports 6, 7, 8, je voudrais poser une question, c'est : pourquoi la reprise en régie alors que la SAREMM conduisait très bien ces opérations. D'ailleurs, vous venez de donner ce satisfecit financier.

Les précédents rapports ne parlaient pas de reprise parce que, au contraire, la SAREMM était reconduite - je dirais - comme gestionnaire délégataire dans ces affaires-là. Et en revanche, pour ces trois rapports qui portent sur Sébastopol, les Hauts de Queuleu et la Grange-aux-Bois, eh bien, il y a cet aspect des choses. Et permettez-moi de saisir l'occasion - je n'avais pas l'intention de le dire - pour dire, simplement, que j'aurais souhaité un propos plus nuancé de notre ami, Monsieur LIOGER, sur la qualité architecturale de Queuleu, puisqu'elle correspond, exactement, à ce que vous souhaitez pour le développement d'une ville et s'inscrit parfaitement dans l'Agenda 21 en prenant comme principe que le développement d'une ville doit se faire avec une certaine densité.

Et là, nous avons... voilà.

M. le Maire - Madame ZIMMERMANN.

Mme ZIMMERMANN- Oui. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Alors, je suis au regret de peut-être faire mal au cœur à Monsieur Patrick THIL. Mais, là...

M. le Maire - Non. C'est un regret ?

- rires dans la salle -

Mme ZIMMERMANN - Non, mais...

M. le Maire - Serait-ce un regret ?

Mme ZIMMERMANN - ...je dirais, si vous voulez, que... oui, c'est un regret, parce que tout à fait, c'est qu'effectivement, moi, je... alors, là, à la différence de toute à l'heure - je dirais - qu'une nouvelle fois, c'est un héritage, je le reconnais.

Mais, l'urbanisme, bon, je partage, tout à fait, le point de vue de Monsieur LIOGER, parce que d'une part, il y a un problème de densité de population. C'est clair.

Mais, il y a, également, un gros problème, à mon avis, également, au niveau du stationnement. Et là, ma question, elle est très claire, Monsieur le Maire.

Est-ce que dans les prochaines... à ben c'est Monsieur LIOGER, oui... dans les prochaines opérations que vous allez programmer, avez-vous l'intention, oui ou non, de changer le ratio de parking obligatoire parce que je crois qu'aujourd'hui, aussi, la Ville de Metz paie, si vous voulez le manque de prévision au niveau du stationnement. Et je vais vous dire, j'ai été quand même un certain nombre d'années dans cette enceinte, et je crois que chaque fois qu'il y avait une nouvelle opération, chaque fois j'intervenais sur le ratio de parking que l'on demandait au promoteur. Parce que vous regardez, aujourd'hui, la ZAC AMOS, vous regardez toute cette ZAC des Hauts de Queuleu, c'est une catastrophe !

Alors, moi, je veux bien à un certain moment, on me dit, mais, il y a des gens qui ont des parkings et qui ne les prennent pas. Mais, la réalité, c'est que, aujourd'hui, il y a un gros problème de déficit de parking sur l'ensemble des ZAC, donc quelle est votre politique au niveau du stationnement dans les ZAC. C'est la première question.

Deuxième question. Egalement, au niveau de la servitude des façades, j'aurais souhaité, là aussi, que vous me donniez votre point de vue parce que là, on est, vraiment, dans un quartier où il y a un gros problème au niveau de la servitude des façades. Ça, c'est la deuxième question.

Et dernière question : dans un quartier de ce type-là, comme d'autres ZAC, je crois qu'il y a, peut-être, même s'il y a une crèche, même s'il y a une maison familiale qui est prévue, il y a, aussi, un déficit de vie de quartier. Donc, comment, dans ces ZAC, on a, aujourd'hui, la volonté au niveau de la Municipalité de mettre en place une vraie vie de quartier dans des quartiers qui se créent de toutes pièces ?

Merci, beaucoup, Monsieur le Maire.

M. le Maire - Bien.

Nous avons, également, une question du Docteur JACQUAT.

M. JACQUAT - Monsieur le Maire, simplement, il est indiqué dans le rapport que des travaux récents réalisés constitueront à parachever les tronçons des rues existantes.

Je voudrais simplement savoir s'il y a un programme parce que la rue du Comte EMERY, tout au bout, il y a une nouvelle résidence universitaire. C'est la jungle dans tous les sens du terme.

Donc, je voudrais savoir quand ?

Je ne demande pas demain.

Quand est-ce que cela sera fait ?

M. le Maire - Bien.

Et Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU - Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Cette ZAC, c'est le parfait exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

C'est le parfait exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Et j'espère que vous prendrez cet exemple pour ne pas faire ce qui a été fait là sur les autres zones, parce que cette ZAC aboutit à un excédent de trésorerie...

M. le Maire - C'est bien d'avoir 2 oppositions.

- rires dans la salle -

M. LEBEAU - Oui, mais, je... elle aboutit à un excédent de trésorerie.

Alors, Monsieur le Premier Adjoint me dit : "Je devrais me féliciter." Oh que non ! Parce que l'excédent de trésorerie est trop important eu égard au total ! Puisque nous arrivons à un excédent de trésorerie, alors ce qui est assez surprenant c'est que le bilan prévisionnel ne fasse pas apparaître le résultat. Donc, je tiens donc à signaler que tous les bilans prévisionnels que l'on nous présente ce soir, ne présentent pas une image fidèle et sincère des comptes. C'est quand même un peu embêtant.

Mais, que ce résultat de 2,5 millions d'euros, c'est 15 % pour du montant total !

C'est énorme !

Au prix, comme il l'a souligné votre Premier Adjoint, d'un urbanisme catastrophique et d'une vie de quartier inexistante, et je propose que les 2,5 millions d'excédents de trésorerie soient mis dans une réserve spéciale pour financer le Grand Projet de Ville qu'il faudra faire dans 20 ans.

Autre élément, c'est qu'on nous parle de 11 000 m² de terrains à vocation économique qui sont encore disponibles.

Monsieur le Maire, je vous avais posé la question et vous m'aviez dit que j'aurais l'information du nombre de m² disponibles de bureau. Je ne les ai pas eus. Je voudrais savoir la situation exacte du nombre de m² de bureau disponibles et comment cela s'intègre avec les plans en cours sur la ZAC Amphithéâtre sur les perspectives du Technopôle 2 et autres.

Je vous remercie.

M. le Maire - Merci.

Alors, écoutez, on va répondre d'une façon un peu séparée.

Moi, je vais me permettre de répondre directement sur la question des stationnements et des ratios parce que c'est un sujet qui est un sujet important.

La densité de ce secteur-là qui n'a pas une densité très forte, contrairement à ce que l'on pourrait croire par rapport aux villes. C'est une densité normale. Plutôt un peu en dessous des moyennes des densités que l'on recommande maintenant pour les villes.

Je vous signale que le quartier le plus dense de Metz, qui n'est pas forcément, d'ailleurs, le plus désagréable, c'est Outre-Seille. De très, très, très loin.

Beaucoup plus dense que Borny, que Bellecroix, que tout ce que vous voulez. Beaucoup plus.

Et donc, la qualité architecturale et l'aménagement des espaces urbains comptent énormément dans le sentiment d'être entassé ou non.

Ceci étant dit, les stationnements, encore un problème qui est inscrit directement dans l'Agenda 21 et dans le Grenelle.

On nous recommande de modérer le nombre de places de parking. Nous ne le faisons pas. Pas encore. On nous demande de modérer le nombre de places de parkings en ville et de favoriser les transports en commun de façon à ce que les gens puissent se déplacer facilement sans obligatoirement emmener tout le temps une voiture avec pour le faire.

Et ceci est une quête qui va mettre des années et des années. Mais, on s'y atèle. Donc, cette question qui remonte à l'époque de la bagnole, de combien, il y a de places de bagnoles. C'est fini !

Il ne faut plus poser des questions comme ça !

Il faut savoir comment les gens pourront loger leur voiture par logement, et nous gardons les ratios qui sont en cours. Nous gardons les ratios qui sont en cours. Nous avons un vrai problème, c'est celui des gens qui restent à l'extérieur alors qu'ils ont des places de parking ou qui transforment les places de parking en autre chose. Et donc, qui, quelque part, se comportent mal par rapport à la collectivité. Et nous n'avons pas l'intention dans cette

municipalité-là d'augmenter les fameux ratios. Mais pour l'instant de les conserver et d'avoir un vrai débat approfondi par exemple pour le futur quartier des Coteaux de la Seille où nous espérons pouvoir faire passer un transport en commun au milieu et donc pouvoir, dès le départ, avoir des raisonnements qui tiennent compte des moyens de déplacements qui ne soient pas automatiquement la voiture pour tout le monde.

Cela dit, je voudrais dire à Monsieur THIL, sur la qualité que Monsieur LEBEAU lui a répondu un peu méchamment, je ne me le permettrai pas.

Parce que c'est raide comme réponse.

Mais, effectivement, l'esthétique se discute. C'est tout. Voilà.

Et la densité, je l'ai indiquée tout à l'heure, elle n'est pas excessive.

Ce quartier-là est un quartier très, très important, contrairement à ce que l'on croit. C'est une énorme surface. Et quelque part, cela a été trop vite d'un coup parce que l'on a le sentiment d'avoir des immeubles qui se répètent.

J'ai eu le bonheur d'y aller faire du porte-à-porte à une période que vous connaissez et j'avais du mal à m'y reconnaître, à m'y retrouver. Ce qui veut dire que nous sommes dans des espaces qui sont un petit peu identique partout et que ce n'est pas, que cela manque de repères, alors que dans la ville n'importe où on se repère facilement parce que les objets ont été faits à des périodes différentes et les objets urbains.

Maintenant en ce qui concerne, je voudrais d'abord donner la parole, peut-être, à Monsieur Thierry JEAN concernant les m2 de bureaux disponibles parce que c'est un problème qui est compliqué. Et ensuite la parole à Monsieur Richard LIOGER pour les autres questions d'urbanisme qui ont été posées où il excelle.

On y va.

M. JEAN - Oui.

Merci.

D'abord, sur les 11 000 m2 disponibles destinés à des activités économiques, ce sont des terrains qui sont forts convoités.

On aura vraiment aucune difficulté à les placer. Cela fait l'objet de nombreuses demandes.

En ce qui concerne le nombre de m2 de bureaux disponibles, à l'heure qu'il est, à l'instant "T", il n'existe aucune statistique fiable là-dessus. Ce que je peux dire, et je vous apporterai les chiffres, à l'occasion, d'un autre point, il faut que j'aie jusqu'à mon bureau les chercher. Ce que je peux dire, c'est que... ce l'on sait, c'est le montant des transactions, d'accord ? Le volume des transactions, on le connaît. Et on connaît, ce que l'on appelle l'offre et la demande. Mais, l'offre des bureaux, ce n'est pas forcément des bureaux libres, puisqu'en général, lorsque l'on donne un préavis, le bureau est sur le marché.

D'accord.

Donc, aujourd'hui, ce que l'on peut dire, c'est - et j'y travaillais pas plus tard que ce matin pour préparer une intervention au CIMI (?) à Paris la semaine prochaine, ce que l'on peut dire, aujourd'hui, c'est que l'offre et la demande, à Metz, sont satisfaisantes, sont équilibrées et que j'ai beaucoup moins d'inquiétude sur le nombre de m2 de bureaux que sur le nombre de m2 commerciaux qu'on verse que je disais tout à l'heure.

Donc, il n'y a pas du tout l'impression que l'on a qu'à certains endroits de la ville il y a beaucoup de choses à louer.

En fait, il y a... les choses qui se construisent se louent bien.

Il y a une petite difficulté sur l'ancien, paradoxalement. Pourquoi ? Parce que c'est un problème de qualité et d'attente de loyer trop élevé face à des choses comme, vous n'ignorez pas que WTC est en train de se terminer. Il y a un certain nombre de projets de ce type-là qui sont des projets chers, mais de hautes qualités et qui se louent bien.

Voilà ce que l'on peut dire aujourd'hui.

Mais le volume de transactions je vous le dirai. Vous ferez un cavalier à l'occasion d'un point et je vous répondrai.

M. le Maire - Monsieur LIOGER.

M. LIOGER - Je remercie, moi aussi, l'Opposition d'avoir, effectivement, relevé, un petit peu, un certain nombre de points concernant cette zone d'aménagement.

Je crois qu'effectivement, on est là devant l'exemple exact de ce qu'il ne faut pas faire et je souscris, effectivement, à ce qu'a dit, une partie de l'Opposition que j'avais commencé à dire.

Nous sommes dans une entrée de ville. Il n'y a rien eu de conçu au niveau des commerces. Je crois que c'est le Docteur JACQUAT qui parlait tout à l'heure des logements étudiants qui viennent d'être construits absolument en dépit du bon sens, c'est-à-dire, sur, effectivement, d'une initiative qui avait, soi-disant, été celle de GEORGIA TECH qui leur avait promis, effectivement, qu'ils leur rempliraient les 250 logements. Or, ceux-ci viennent d'ouvrir. Ils nous ont appelé avec l'actuel Président de l'Université en disant : "Ces logements sont vides.

Oui. Tout à fait.

Sauf que tout ça a été conçu en dépit du bon sens il y a quelques années et ouvert, aujourd'hui, effectivement, nous sommes loin des étudiants et nous sommes... et en plus c'est très cher.

Donc, on reviendra peut-être d'ailleurs sur cette question des logements étudiants puisque nous sommes en train d'y réfléchir et je crois qu'il faudra à un moment donné, aussi, que nous nous interrogeons, non seulement sur la vie étudiante, mais les logements étudiants dans cette ville. Parce qu'effectivement, nous avons de la vacance, mais aussi, très souvent, nous avons des logements qui sont trop chers et très mal situés par rapport au développement et à la localisation des étudiants.

Mais, tout ça pour dire que c'est vraiment dommage d'avoir - je dirais - urbanisé de manière très mauvaise cette entrée de ville d'autant plus que le TCSP va passer à portée et que nous aurions eu tout à fait l'occasion de valoriser beaucoup mieux les terrains et peut-être même au bout du compte de réaliser, encore une plus-value plus intéressante sur la vente. Parce que comme le dit, effectivement, le Monsieur le Maire, nous avons là un COS qui, finalement, n'est pas si exceptionnel au regard des prescriptions du Grenelle de l'Environnement.

Et puis je rajouterai aussi, que non seulement, cela a été mal urbanisé, mais en plus, cela a été très mal construit.

Les servitudes de façade que vous évoquez, Madame ZIMMERMANN, moi-même pour y avoir été, j'ai pu constater, effectivement, la qualité déplorable des matériaux employés alors que nous avons des immeubles qui sont construits depuis à peine 10 ans et que nous sommes, effectivement, en capacité, aujourd'hui, peut-être presque de demander un ravalement à ces immeubles.

Donc, je vous suis tout à fait, Madame ZIMMERMANN.

Je vois que nous avons, non seulement, des choses qui ont été très mal conçues, mais qui ont été mal suivies, aussi, dans les prescriptions sur les travaux. Et on sait bien, en matière d'urbanisme et de construction comment le suivi de ces constructions est très important puisqu'il ne suffit de délivrer un permis de construire, mais encore faut-il, effectivement, que les services suivent et que les politiques, et là, je suis bien d'accord, s'impliquent, aussi, dans le suivi et, effectivement, dans les réalisations.

Alors, peut-être 2 autres points pour ne pas être trop long parce que vous voyez quand j'ai la parole, j'ai un peu tendance à déborder. Comme je ne l'ai pas souvent, c'est vrai que... voilà.

Monsieur THIL les concessions, de toute façon, arrivent à échéance. Donc, je dirai, c'est l'argent public aussi.

Autant, effectivement, puisque nous en avons la capacité continuer à commercialiser nous-même le peu de terrain qui reste et à faire une économie substantielle pour la collectivité. Reste à savoir, effectivement, comme nous utiliserons, non seulement, les plus-values, mais aussi cette économie.

Alors, on retient, effectivement, la suggestion que nous a faite notre ami, Monsieur Emmanuel LEBEAU.

Et puis, ensuite, effectivement, et peut-être en conclusion sur le bilan comptable, eh bien, écoutez, tout simplement, vous êtes un comptable, alors je suis toujours étonné, un petit peu, des questions que vous posez, mais peut-être qu'elles sont faussement naïves.

Ecoutez, nous tenons le bilan comptable jusqu'à la fin tel qu'il avait été prévu en sachant qu'évidemment une fois qu'il y aura clôture de cette ZAC, nous serons en capacité,

effectivement, de faire apparaître ce que l'on peut, effectivement, présupposer et qui est, effectivement, soumis à votre sagacité, à savoir, l'excédent possible par rapport à ce bilan comptable.

Mais, on est obligé de continuer à maintenir des actifs et passifs qui sont, me semble-t-il, ceux qui avaient été prévus à l'origine.

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire - Merci.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Eh bien, je vous remercie.

Point n° 8, Madame RIBLET, en résumant, s'il vous plaît.

POINT 8 – ZAC de la Grange-aux-Bois – Actualisation du bilan financier prévisionnel.

Rapporteur : Mme RIBLET – Conseiller Municipal

Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU le traité de concession du 9 avril 1976 et ses différents avenants, transformé en Convention Publique d'Aménagement le 1^{er} octobre 2003, par lesquels la Ville de Metz a confié à la SAREMM l'aménagement de la ZAC de la Grange-aux-Bois,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2007 approuvant le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2006,

VU le projet d'actualisation au 31 décembre 2007 du bilan prévisionnel de cette opération présenté par la SAREMM,

VU que la commercialisation des terrains et la mise en œuvre des travaux d'aménagement de la ZAC sont en voie d'aboutissement,

DECIDE :

- d'approuver le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2007 de la ZAC de la Grange-aux-Bois, qui fait apparaître un équilibre des dépenses et recettes à hauteur de 46 954 055 € TTC, avec une subvention d'équilibre de la Ville de Metz de 3 443 728 € TTC ainsi qu'une participation au titre des travaux primaires de 6 002 098 € TTC, qui ont été versées en totalité à la SAREMM ;
- de reprendre en régie à compter du 1^{er} janvier 2009 l'achèvement de la réalisation des travaux d'aménagement et de la commercialisation des terrains de la ZAC de la Grange aux Bois ;
- d'inscrire cette opération, en dépenses et en recettes, au Budget Annexe en vue de sa mise en œuvre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous les documents y afférents.

La motion est en conséquence.

M. le Maire - Merci, Madame.

Y a-t-il des questions ?

Docteur JACQUAT.

M. JACQUAT - Monsieur le Maire.

Simplement une question.

Une étude devait être effectuée concernant une extension du centre socioculturel sud du quartier. Simplement pour savoir où nous en sommes ?

M. le Maire - Moi, je n'ai pas d'information particulière sur ce point.

Une étude a été décidée ici à ce Conseil Municipal ?

Je n'en ai pas la mémoire.

M. JACQUAT - Non, non, non.

M. le Maire - Pourtant, d'habitude, je fais attention.

M. JACQUAT - Non, non.

C'est en comité de quartier où à plusieurs reprises...

M. le Maire - Ah, en comité de quartier...

M. JACQUAT - ...l'ensemble des... non, mais, il y a des relais. Les associations du quartier avaient demandé donc à plusieurs reprises une extension

M. le Maire – Ah, donc, c'est une demande de l'association du quartier.

D'accord.

M. JACQUAT – C'est une demande de l'inter association.

Et donc les services des mairies de quartier étaient présents.

C'est remonté dans les services municipaux.

Ils avaient demandé ceci avant la construction du nouveau centre nord, avec la salle omnisports, et après ils ont redemandé, quand même, à ce que l'on fasse une étude parce que, en particulier, la section judo du secteur allait à Ars Laquenexy.

M. le Maire. – Bien.

Je vous remercie.

Ecoutez ...

Non, non, on a demandé la parole tout à l'heure, excusez-moi, il faut avancer.

Donc c'est noté, on regardera.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Eh bien je vous remercie.

M. - ... une réponse ...

M. le Maire – Pardon ?

M. - ... une réponse ...

M. le Maire - Ecoutez, à ma connaissance il n'y a pas d'étude. Puisque les études on les passe, en général. Donc je n'ai pas vu d'étude sur ce thème-là.

Oui ? Monsieur SCUDERI ?

M. SCUDERI – Il n'y a pas d'étude, et d'ailleurs à priori il n'y a pas de possibilité, vu que la règle des 50 mètres de distance entre les habitations et les équipements n'a pas été respectée déjà lors de la construction.

M. JACQUAT – Non attention, au contraire, le centre a été construit avant les pavillons. Et les gens qui sont en face, il y a des gros problèmes.

M. SCUDERI – C'est bien ce que je viens de dire.

M. JACQUAT – Oui, oui.

M. SCUDERI – La règle des 50 mètres n'a pas été respectée.

M. JACQUAT – Oui, de l'autre côté.

M. SCUDERI – Et aujourd'hui la ville de Metz étant en procès contre des habitants qui se plaignent du bruit.

M. JACQUAT – Oui, l'extension c'était vers l'arrière.

M. le Maire – Vous souhaitez qu'il y ait davantage.

Parce qu'effectivement, là, le bruit, j'en ai entendu parler par contre.

On reçoit des lettres et des mails tout le temps.

Parce que paraît-il qu'à ..., à côté, c'est l'enfer.

M. JACQUAT - ... mais il ne faudrait pas habiter à côté de ce centre.

M. le Maire – D'accord.

Mais vous voulez quand même l'agrandir, c'est ça ?

M. JACQUAT – Ce n'est pas moi qui veux l'agrandir ...

M. le Maire – Ah, ce n'est pas vous !

M. JACQUAT – Mais Monsieur GROS ...

Il y a des comités de quartier qui existaient.

Dans ces comités de quartier les élus étaient là pour écouter les demandes des associations.

M. le Maire – D'accord.

M. JACQUAT – Ils ont demandé, donc, une extension à plusieurs reprises.

La ville de Metz leur a indiqué qu'il y aurait une étude d'effectuée.

Où on en est ? Je n'en sais rien. C'est pour ça que je vous pose la question.

M. le Maire – D'accord.

M. JACQUAT – Mais je ne vous dis pas en fonction de l'environnement que l'on doit le faire, parce qu'il y a de réels problèmes sur le secteur.

M. le Maire – C'est une demande, mais on n'est pas certain de devoir le faire en fonction du bruit.

D'accord.

M. JACQUAT – Mais quand il y a une demande de la population, surtout que c'est l'ensemble des associations, il faut le faire.

M. le Maire – Il faut l'écouter.

M. JACQUAT - Et on leur explique.

Si ça ne va pas, on leur explique.

M. le Maire – Voilà.

D'accord.

Eh bien écoutez, merci.

On essayera de tenir compte de toutes les suggestions qui nous sont faites aujourd'hui, et des remarques.

Par contre, je n'ai pas demandé : des oppositions, des abstentions ?

Eh bien je vous remercie.

M. le Maire – Point numéro 9 : Création d'un giratoire au carrefour des boulevards Saint-Symphorien et Clémenceau.

Monsieur TRON.

POINT 9 – Création d'un giratoire au carrefour des boulevards Saint-Symphorien et Clémenceau.

Rapporteur : M. TRON, Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions Compétentes entendues,

VU le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

VU le Code des Marchés Publics, pris notamment en ses articles 26, 33 et 57 à 59,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un giratoire au carrefour des boulevards Saint Symphorien et Clémenceau, afin de faciliter l'ensemble des flux,

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 800.000 euros TTC, inscrits au programme d'investissement de l'exercice 2009,

DÉCIDE - la réalisation des travaux de création d'un giratoire au carrefour des boulevards Saint Symphorien et Clémenceau.
La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Metz et le coût de l'opération est estimé à 800.000 euros TTC.
- de recourir pour ce faire, à une consultation menée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public menée par voie d'Appels d'Offres Ouverts en vue de la réalisation de l'opération susvisée,

RENVOIE à la Commission d'Appels d'Offres, seule compétente, le soin de désigner les attributaires des marchés correspondants,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux, notamment les marchés, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que le ou les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute convention ou document contractuel avec le Conseil Général de la Moselle,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

ORDONNE les inscriptions budgétaires sur les budgets des exercices concernés.

M. le Maire – Merci.

Y a-t-il des questions ?

Oui ? Docteur ?

Docteur KHALIFE, allez-y.

M. KHALIFE – Merci Monsieur le Maire.

La fluidité de la circulation dans ce secteur, et à certaines heures, est médiocre.

Ça, il est clair qu'il fallait faire quelque chose.

Alors cette motion me pose deux problèmes.

Le projet qui est proposé est intéressant, mais il y a des problèmes sur la forme et sur le fond.

Les deux d'ailleurs, liés, puisqu'il est vrai que cette motion est un peu trop simplifiée.

Le premier paragraphe nous parle du TCSP.

On avait beaucoup de mal à faire la liaison avec l'ensemble.

Et donc j'aurais aimé avoir quelques explications.

La même chose, ce que nous faisons dans le temps, des simulations de trafic, là vous l'évoquez mais on n'a aucun chiffre.

C'est quelque chose pour laquelle vous vous êtes beaucoup intéressé, c'est l'avis des riverains. Vous en faites part ici, mais vous ne donnez pas l'avis. Donc je serai content de l'avoir.

Je suis content qu'il y ait un beau chêne rouge qui vient d'Amérique, au plein milieu du giratoire.

Mais est-ce que vous pensez vraiment que la solution, qui pourrait être définitive, parce qu'elle nécessite 800 000 euros de travaux, est la bonne ?

Je passe souvent dans ce secteur, et je vois notamment, les bouchons sont peut-être liés à ce carrefour, mais je pense qu'ils sont essentiellement liés, ces bouchons, au fait que le boulevard Saint-Symphorien est devenu à une voie, enfin à deux voies, mais une voie dans un sens, beaucoup de parkings, en biais, comme ça, qui prennent beaucoup de place. Et je ne vois pas comment on peut fluidifier en aval de ce giratoire pour laisser passer la circulation.

Donc tout ça, ça me gêne un peu.

Je ne suis pas opposé, parce qu'il faut trouver quelque chose.

Est-ce qu'il y a un peu de précipitation.

Dernière chose, on a eu beaucoup de mal à avoir les plans. On les a eus hier soir. Et dans les plans on a vu un mini circuit vélos qui s'arrête sur le pont Kennedy, ou peut-être un peu plus loin.

Est-ce que, c'est parce que ce n'est pas votre secteur.

Ou, on sort du pont, et puis on laisse ça à Longeville.

Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire – Alors je vais répondre à ces questions, parce que, effectivement, j'ai regardé ce dossier de près pour deux raisons.

La première, c'est la problématique TCSP. Et effectivement elle est centrale. Elle est centrale dans cette affaire. Même si ça paraît curieux.

Et en second lieu, effectivement, j'ai présidé la réunion d'information qui a eu lieu dans le quartier, qui a eu d'ailleurs pas mal de succès, où un de nos prédécesseurs, Monsieur TRITSCHLER, était là, et Monsieur BAILLET. Enfin on avait des têtes connues qui habitent le quartier.

Alors d'abord, le TCSP.

Oui effectivement ce rond-point a pour objectif principal de permettre un dégagement de la circulation qui, actuellement, passe par la rue du Juge Michel, avec l'intention d'aller vers Montigny en passant par l'avenue Ney.

Voyez.

Et comme on va spécialiser la rue du Juge Michel, essentiellement, pour la desserte TCSP, et la desserte des riverains, c'est-à-dire des gens, il pourrait y avoir des accès, mais ce sont des accès de proximité. Pas des accès pour transiter.

Les personnes qui souhaitent transiter prendront donc le boulevard Poincaré, et la rue Victor Hegly, et arriveront à ce fameux carrefour dont vous expliquez fort justement qu'il est très souvent bloqué. Parce qu'actuellement c'est un carrefour à feux. Il arrive d'ailleurs que les gens soient derrière les feux, et qu'il n'y ait personne qui passe sur le carrefour, parce que un système à feux c'est comme ça, il y a des moments où personne ne passe dedans.

Bon.

Deuxièmement, je signale en passant que la réduction très, très forte, de la solution de la rue du Juge Michel est possible en partie parce qu'on a fait un tourne à gauche pour aller vers le parking République, en tournant à gauche dans le boulevard Poincaré. Vous avez remarqué que ce tourne à gauche a été fait récemment, et qu'il fonctionne très bien contrairement à ce qu'on pouvait imaginer. Ce qui évite, quand on veut accéder au parking République, de passer par la rue du Juge Michel.

Donc effectivement ce rond-point est largement impacté par l'idée qu'on va envoyer pas mal de circulation, à peu près 500 véhicules / heure supplémentaires, dans cette direction-là.

Alors que faire, et comment les faire passer.

Eh bien effectivement un rond-point permet d'accéder en permanence à un carrefour.

Et nous avons un système qui s'appelle GERTRUDE, c'est un système bien connu, qui est, d'abord un joli prénom, ce n'est pas comme EDWIGE, et c'est bien utile, et donc ce système GERTRUDE nous a permis de constater que le fait de réaliser ce giratoire changeait radicalement la situation de ce carrefour. Et que le carrefour sera en permanence fluide de toutes les directions, sauf d'une qui continuera à être un petit peu ralentie, c'est celle qui s'appelle le boulevard Clémenceau. Celle qui vient du canal. Où là ça continuera à être un petit peu ralenti. Moins qu'avant, mais disons qu'il n'y aura pas de diminution.

Et pour tout le reste, au contraire, un accès beaucoup plus facile, parce que le carrefour eh bien ce n'est pas un carrefour à feux.

Et on va aménager également, un petit peu plus loin, dans l'avenue du Président Kennedy, un petit peu plus loin, jusqu'à la rue de Salis, des aménagements simples, vous les avez vus, de façon à améliorer la circulation à cet endroit-là. Et il n'y aura plus que deux voies utilisées rue de Salis, et non pas trois, et des places de parking qui restitueront pratiquement le potentiel total.

Maintenant, s'agissant de l'avis des riverains. Bon, ils ont été consultés, et globalement ils ont été satisfaits. Ils ont posé des questions sur le nombre de place de parking. Au total il y a une différence de trois. Trois places de parking, par rapport à la situation précédente.

Et enfin dernière question, c'est sur les vélos.

Eh bien oui, vous avez raison, on est en train de commencer une politique de vélos. Partout il y aura un aménagement. On anticipe sur la possibilité de mettre en place des pistes cyclables. C'est vrai que pour l'instant il n'y aura pas de suite partout, mais, vous regardez bien le plan puisque vous l'avez eu hier vous avez quand même eu le temps de le regarder un petit peu, il y a des endroits où on va faire des tournes à droite vélos, etc. ... C'est-à-dire qu'on commence, à chaque fois qu'on a une opération, à anticiper sur un aménagement général des pistes cyclables, c'est vrai.

Donc au total, oui c'est un début de commencement de travaux correspondants au projet du TCSP.

Deuxièmement, oui ça circulera mieux parce que ça a été prouvé par le système GERTRUDE qui est sainement efficace.

Et troisièmement, la concertation a eu lieu et les gens, globalement, ont été satisfaits puisque j'ai passé deux heures avec eux et ça s'est bien passé.

Voilà.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Eh bien je vous remercie.

M. le Maire – Point numéro 10 : Aire d'accueil des Gens du Voyage – Marché complémentaire.

Monsieur TRON.

POINT 10 – Aire d'accueil des Gens du Voyage – Marché complémentaire pour les travaux de l'Avenue de Blida.

Rapporteur : M. TRON, Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

VU les « Lois Besson » du 31 mai 1990 et du 5 juillet 2000,

VU l'article 138 de la loi de Finances 2008 en date du 24 décembre 2007 qui a accordé aux communes jusqu'au 31 décembre 2008 pour se conformer à leurs obligations en matière de réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage,

VU le Code des Marchés Publics, pris notamment en son article 35-II-5°,

VU la loi n°95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

VU la délibération en date du 23 novembre 2006 portant sur le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation d'aires d'accueil des gens du voyage à Metz,

VU les délibérations en date du 1^{er} mars 2007 et du 29 novembre 2007 portant sur la réalisation des aires d'accueil des gens du voyage avenue de Blida,

VU la délibération en date du 25 septembre 2008 portant sur le choix du contrat et du cocontractant pour l'exploitation d'aires d'accueil des gens du voyage à Metz,

VU le marché N°070248 attribué à l'entreprise COSTANTINI le 20 décembre 2007, portant sur la réalisation à Metz d'une aire d'accueil des gens du voyage aux N°17 et 19 de l'Avenue de Blida,

CONSIDERANT l'arrêt des travaux opéré à l'initiative de la Ville de Metz, nécessaire à une redéfinition des aménagements initialement prévus sur les 2 sites de l'aire de Blida,

CONSIDERANT que la redéfinition envisagée va permettre un accroissement de la capacité d'accueil de ladite aire et la prise en compte des préconisations formulées par la Société ADOMA, délégataire de la Ville de Metz, en vue d'une meilleure fonctionnalité et à terme pérennité de cette aire,

CONSIDERANT que ces prestations aujourd'hui nécessaires ne figuraient pas dans le marché d'origine N°070248 conclu avec la Société COSTANTINI,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité et cohérence entre les travaux initialement confiés à la Société COSTANTINI et ceux à venir,

CONSIDERANT que la procédure prévue au code des marchés publics aboutit en pareil cas à la passation d'un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence, sous la forme d'un marché complémentaire et sur le fondement de l'article 35-II-5° dudit code,

CONSIDERANT que ce marché représente 30,9 % du montant du marché initial.

DECIDE :

DE LA RÉALISATION de travaux complémentaires sur l'aire d'accueil des gens du voyage de l'Avenue de Blida pour un montant estimé à 478 000€ Toutes Taxes Comprises ;

DE RECOURIR pour ce faire et dans la mesure où seule la Société COSTANTINI est en mesure de réaliser les nouveaux travaux envisagés dans la continuité de ceux qui lui étaient impartis, au sens du marché en cours N°070248 du 20 décembre 2007, à un marché complémentaire au sens de l'article 35-II-5° du code des marchés publics,

DEFERE à la Commission d'Appel d'Offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes actions se rapportant à la mise en oeuvre de cette procédure et à engager, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, les négociations nécessaires à l'établissement de l'offre,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant et toute pièce contractuelle se rapportant à la mise en oeuvre des marchés concernés, ainsi que les avenants éventuels dans les limites définies par l'article 20 du code des marchés publics et de l'article 8 de la loi du 8 février 1995,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses comme en recettes.

M. le Maire – Des questions ?

Alors : Monsieur LEBEAU, Madame GENET.

Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU – Monsieur le Maire, chers Collègues, cette motion nous propose de passer un marché complémentaire pour un montant de 478 000 euros.

Au-delà de la somme importante, c'est le dérapage de près d'un tiers du montant initial qui m'interpelle.

Je voudrais comprendre les raisons de ce dérapage.

On nous propose 4 places supplémentaires, pour arriver à 40. Soit globalement une augmentation de 10 %. Et on arrive à 30 % supplémentaires.

Je voudrais donc savoir si le projet initial était vraiment bien abouti, lorsqu'on a lancé ce marché.

Beaucoup de questions pour comprendre comment on peut dépenser 30 % en plus.

M. le Maire – Merci.

Madame GENET.

Mme GENET – Oui Monsieur le Maire, moi c'est très technique et très rapide.

Je voulais simplement savoir si nous avons sollicité la participation financière de l'Etat, pour les 4 emplacements supplémentaires, puisque pour avoir, il reste encore de l'argent sur cette ligne budgétaire-là, j'étais à une réunion ce matin en Préfecture, et là tout n'a pas été utilisé.

Donc, même si ce n'est pas grand chose, moi je n'appelle pas ça un dérapage, parce qu'en plus on donne de l'amélioration au niveau des sanitaires, donc je pense que c'est là que vient le surplus de financement, donc je voulais savoir si on avait demandé la participation financière de l'Etat.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur LEBEAU, alors je vais vous répondre.

Vous posez la question, et en même temps vous donnez la réponse, alors je ne voudrais pas avoir la cruauté de répéter ce que vous avez dit.

Je réponds donc à Monsieur LEBEAU : vous posez la question du coût complémentaire par rapport à l'étude initiale du projet.

Je vais vous répondre qu'on prend le projet là où il en est, et puis on regarde comment faire pour répondre aux normes et aux exigences de qualité, et on le fait le mieux possible. Et on a du modifier un petit peu le projet, il y a une place qui a été supprimée à la demande d'un voisin pour des raisons de proximité.

Et donc voilà, on vous présente honnêtement comment ça marche.

Et donc je vous laisse l'entière responsabilité des commentaires que vous avez fait en posant votre question.

Maintenant, Madame GENET.

Oui, nous demandons systématiquement l'aide de la Préfecture. La Préfecture, d'ailleurs, cajole plutôt les municipalités qui y font le boulot, en appliquant tout simplement la loi.

Et donc de ce côté-là le Préfet fait tout pour tendre les textes, pour arriver à reporter le plus possible les aides de l'Etat pour les aires de stationnement des gens du voyage, dans la mesure où il faut un certain courage, et quelquefois même physique, pour y arriver, vous le savez.

Voilà.

Ceci étant dit, y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Eh bien je vous remercie.

M. le Maire – Madame PALLEZ, pour le point numéro 11 : Equipement de défibrillateurs cardiaques des principaux bâtiments municipaux.

POINT 11 – Equipement de défibrillateurs cardiaques des principaux bâtiments municipaux recevant du public.

Rapporteur : Mme PALLEZ, Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu le Code des Marchés Publics, pris notamment en ses articles 28 et 40,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L.2122-22,

Vu la délibération en date du 4 avril 2008 du Conseil Municipal de la Ville de Metz portant délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant la volonté de la Ville de Metz d'acquérir 40 défibrillateurs,

Considérant que le montant prévisionnel d'acquisition de ces défibrillateurs avec formation adéquate des personnels municipaux et actions de communications est de 100 000 euros Toutes Taxes Comprises ;

DÉCIDE :

- D'acquérir 40 défibrillateurs qui seront installés dans les bâtiments municipaux recevant du public (piscines, mairies de quartiers, bibliothèques, capitainerie du quai des Régates) ainsi que dans les véhicules de la Police Municipale ;
- De former les employés municipaux susceptibles de les utiliser ;
- De mettre en place une communication afin de faire connaître l'utilisation des défibrillateurs (lieux, horaires...).

CONSTATE que le coût estimatif desdites prestations et fournitures est de 100 000 euros TTC et que le crédit correspondant à cette opération globale a été inscrit au Budget Primitif 2008.

DECIDE DE RECOURIR, pour ce faire, à une consultation menée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics

CHARGE Monsieur le Maire ou son délégué dûment habilité, de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, concernant cette procédure de marché public menée par voie de procédure adaptée en vue de la réalisation des prestations sus décrites ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, notamment le(s) marché(s), ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué, à exécuter en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, le ou lesdits marchés et pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

M. le Maire – Y a-t-il des questions sur les défibrillateurs ?

Docteur, et Monsieur MARECHAL.

Alors Docteur, vous avez la parole.

M. KHALIFE – Merci Monsieur le Maire.

Chers Collègues, le cardiologue qui a initié cette dynamique, depuis bientôt 10 ans, à Metz et en Moselle, se réjouit que vous n'ayez pas oublié ce travail qui a été prévu, donc, par l'ancienne municipalité, et financé à hauteur de 100 000 euros dans le budget de 2008.

Vous étiez présent vous-même.

L'enjeu est majeur, ça a été rappelé par le Rapporteur.

On espère augmenter le taux de survie de 2 % à 20 % si on arrive à un maillage complet.

Je dois regretter quand même un certain nombre de choses.

Tout d'abord, mais si je regarde rapidement je dirai la montagne a accouché d'une souris puisqu'on a attendu 8 mois pour équiper des structures pour lesquelles on a prévu le financement, et pour lesquelles il n'y avait aucun problème, à part quelques-uns comme le FC Metz qui a déjà des défibrillateurs et qui est dans la liste. Donc je regrette qu'on ait perdu 8 mois pour ça.

Mais ce n'est pas le plus important. Et ça fera partie de mes questions.

En vous informant que plus de 70 % des morts subites surviennent à domicile.

Et la problématique n'était pas seulement d'équiper, comme vous venez de l'approuver, les lieux publics, puisqu'il fallait le faire. Notre problématique était de travailler comme nous l'avons fait, et je regrette d'avoir perdu plusieurs heures de travail avec les services, et les mairies de quartier, pour justement faire ce maillage.

Cette problématique est importante au niveau de la population.

70 % des morts subites surviennent à domicile, et notre souci était de faire ce maillage pour équiper les habitants.

Solution qui est maintenant plus simple, puisque depuis début Mai 2007 une loi a autorisé le grand public à utiliser ces appareils dits automatiques.

M. -- ... c'est un décret ...

M. KHALIFE - Merci.

Merci, oui.

Donc notre problématique est beaucoup plus ambitieuse.

Et j'aimerais bien Monsieur le Maire, vous poser deux questions.

La première : à quelle vitesse vous continuez, puisque vous l'avez dit, en deuxième page, résumé en une ligne, que vous souhaitez poursuivre.

A quelle vitesse vous souhaitez équiper les habitants de cette ville, premièrement.

Deuxièmement j'avais, quand j'étais aux affaires, demandé au Groupement Régional de Santé Publique, d'aider, pour la formation, les communes qui financent les appareils.

Et en contrepartie le Groupement Régional de Santé Publique financerait la formation.

C'était quelque chose comme 60 000 euros par an pour les grandes villes, comme le Grand Nancy et l'agglomération messine.

Donc ce n'est peut-être pas obligatoire que ce soit la ville qui les paye.

Dernière chose, pour votre information, les 40 appareils pourraient coûter 60 000 euros et non 100 000 euros. Mais ça je pense que vous le saurez quand vous aurez fait l'appel d'offres.

Voilà donc.

Moi je me réjouis que vous n'ayez pas laissé tomber ce projet, mais vous comprenez que je suis un tout petit peu sur ma faim, et impatient que ça se fasse rapidement parce qu'on a commencé bien avant d'autres villes, et cette année on aurait peut-être pu commencer dans certains quartiers à titre expérimental à diffuser ce matériel au niveau de la population.

Merci.

M. le Maire – Monsieur MARECHAL.

M. MARECHAL – Oui Monsieur le Maire, chers Collègues, je partage un peu le point de vue qui a été développé par le Docteur KHALIFE.

Je voudrais apporter quelques précisions supplémentaires.

La première, c'est une question.

Concernant le type d'équipement qui va être mis à la disposition, on sait qu'un certain nombre d'équipements peuvent être directement reliés par réseau GSM aux sapeurs-pompiers. C'est-à-dire que dès qu'il y a une première utilisation de l'appareil, un signal automatique met cet appareil en liaison avec les sapeurs-pompiers, ce qui permet de gagner un certain nombre de minutes précieuses en cas de maladie cardiaque.

Donc je souhaiterais savoir si c'est effectivement le type d'appareil que nous allons acquérir.

Ma première remarque portera sur cet effort.

Il est certes important pour notre municipalité, pour autant est-il suffisant ?

Comme le Docteur KHALIFE, je pense qu'il faut effectivement réfléchir au maillage nécessaire sur l'ensemble de la ville.

Comment pouvons-nous, en tant que collectivité locale, inciter les établissements, les entreprises, les commerçants, c'est-à-dire tous les établissements, les lieux qui accueillent le public, pour s'équiper assez rapidement ?

Par exemple, la disponibilité de ces équipements au centre-ville, au centre Saint-Jacques, ou dans des espaces publics comme la gare.

La généralisation de ces appareils est une question importante de santé publique.

Si un effort de communication est nécessaire, je pense qu'il faut également de véritables actions de formation.

Il ne faut pas simplement former le personnel municipal, mais également le grand public en commençant naturellement par les salariés des établissements et des entreprises qui accueillent du public.

Je pense savoir que la Croix Rouge développe un module de formation.

Il faut une heure pour savoir se servir de cet équipement.

La question de l'urgence, les premiers secours, mérite toute notre attention.

Et concernant cette question, je veux souligner ici le rôle important des sapeurs-pompiers.

Le 22 Septembre dernier, un incendie a eu lieu à Borny. Le deuxième véhicule fourgon qui est intervenu sur le sinistre venait d'Hagondange. Il a mis une vingtaine de minutes pour arriver.

M. - ... en complément ...

M. MARECHAL – Effectivement, il est arrivé en complément.

Le matériel était, certes, disponible dans la caserne de Metz, mais pas les hommes faute d'effectifs.

Les services départementaux d'incendie et de secours font partie intégrante de la chaîne des secours, de la chaîne sanitaire.

Le professionnalisme des sapeurs-pompiers est un enjeu, une garantie pour l'ensemble de nos citoyens.

La question du nombre de sapeurs-pompiers est important.

Je le rappelle, il y a 15 ans, 8 000 interventions. Aujourd'hui, plus de 16 000.

Aujourd'hui, l'organisation des urgences est elle-même tributaire des contraintes financières qui pèsent sur les budgets publics.

Je rappelle que le budget de la Sécurité Civile, voté au Parlement en 2008, était en diminution de près de 3 %.

L'hôpital public, lui-même, est étranglé financièrement.

On parle cette année de près de 20 000 suppressions d'emplois dans les hôpitaux, en France.

Combien au CHR dans notre ville ?

Si aujourd'hui les dépenses de santé représentent en France moins de 11 % du PIB, contre près de 15 % aux Etats-Unis, l'accès aux soins devient dans notre pays de plus en plus inégalitaire. D'où la nécessité de débattre démocratiquement de notre système de santé.

Un électrochoc massif est nécessaire pour défendre et améliorer notre système santé.

C'est aussi une urgence.

M. le Maire – Merci.

Merci pour l'électrochoc, parce que justement c'est, je crois, les défibrillateurs c'est les électrochocs.

Et donc ça tombe bien, la réponse est arrivée avec la question.

Merci Monsieur MARECHAL.

Maintenant je voudrais répondre au Docteur KHALIFE qui nous a laissé entendre que, finalement, avec nos 40 défibrillateurs ça allait moins vite que du temps où il en avait mis en place 8.

C'est ça.

J'ai compris la question.

Alors écoutez, moi je trouve que c'est bien 40.

On n'a peut-être pas été assez vite.

Mais il y en avait 8 auparavant, il y en a 40 supplémentaires.

M. KHALIFE – Monsieur le Maire ?

M. le Maire – Mais j'ai cru comprendre que ça n'allait pas assez vite.

M. KHALIFE – Non, non, ça ne va pas vite du tout.

Je suis désolé.

M. le Maire – Attendez, attendez, attendez !

Monsieur KHALIFE, je suis en train de vous répondre ...

M. FONTE - ... ne coupez pas la parole au Maire, comme ça ... !

M. le Maire – Je suis en train de vous répondre !

Si ça ne va pas assez vite, Docteur, il y a des villes où ça a été plus vite.

Vous êtes en train de nous faire la leçon médicale !

On est en train de mettre en place 40 défibrillateurs, et vous trouvez que ça ne va pas assez vite !

On en met 40 en place.

Et on veut en mettre d'autres.

Donc, merci pour votre leçon. J'y suis très sensible.

C'est vous qui avez tout fait avant, il y en avait 8 !

On en fait que 40, je m'en excuse !

Maintenant je réponds ce que j'ai envie de répondre !

Et je trouve que vous avez raison de dire que ça ne va pas assez vite, ça n'allait pas plus vite avant !

Voilà ce que je voulais dire !

Et nous allons continuer à mettre en place des défibrillateurs, et vous nous aiderez par vos conseils avisés.

Je vous remercie.

Qui est contre ?

M. KHALIFE – Explication de vote, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Alors, explication de vote.

Allez-y.

M. JACQUAT – Oui, simplement, nous voterons tout à fait pour.

Mais Monsieur le Maire vous avez indiqué à l'instant, je répons ce que j'ai envie de répondre.

M. le Maire – Oui.

M. JACQUAT – J'ai trouvé ça un peu bizarre.

M. le Maire – Mais vous votez contre, ou pour ?

M. JACQUAT – Monsieur GROS, alors là en plus vous avez besoin d'une consultation ORL.

- rires dans la salle -

M. - ... et les bons ORL font de la politique ...

M. le Maire - ... mais vous êtes à la retraite ...

M. JACQUAT – Je vous ai dit d'abord ...

M. le Maire - Mais vous savez qu'on peut travailler maintenant jusqu'à 70 ans !

M. JACQUAT - ... qu'on votait pour !

Et qui a été adopté, hier soir.

M. KHALIFE – Monsieur le Maire, j'ai une explication de vote aussi.

M. le Maire – Allez-y, Docteur.

M. KHALIFE – Monsieur le Maire, quand je suis en difficulté je reste courtois et calme.

M. le Maire – Je suis courtois aussi.

M. KHALIFE – D'accord ?

Je vous ai rappelé que le décret est de Mai 2007, et qu'on ne pouvait pas diffuser avant ce décret.

D'accord ?

Donc on a suivi la loi.

C'est de notre faute, on a suivi la loi, on a prévu l'argent pour, et normalement c'était ...

Mais qu'est-ce que vous auriez dit si on avait installé ça pendant la campagne électorale ?

Qu'est-ce que vous auriez dit ?

M. le Maire – Bien, j'aurais trouvé ça bien !

M. KHALIFE – Non, non.

Et avant la loi ?

M. le Maire – Enfin il y a des villes qui l'ont installé pendant la campagne électorale ...

M. KHALIFE – Non, non.

Pour répondre à Monsieur MARECHAL, si vous permettez ...

M. le Maire – Bien vous pouvez répondre à Monsieur MARECHAL, mais ce n'est pas normalement le but des explications de vote.

Je resterais courtois.

M. KHALIFE – Non, c'était juste pour dire que nous avons contacté la mairie d'Issy-les-Moulineaux ...

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. KHALIFE – Mais écoutez, taisez-vous un peu, laissez-nous parler !

Si ça ne vous intéresse pas, vous sortez !

M. le Maire – Laissez terminer l'explication de vote du Docteur KHALIFE, s'il vous plaît.

M. KHALIFE – La mairie d'Issy-les-Moulineaux a fait un lien avec les pompiers, et ça marche bien.

Donc je vous ai dit qu'on se réjouit que vous n'ayez pas oublié ce projet, et on votera pour, naturellement, mais avec les questions que je vous ai posées, et pour lesquelles j'ai eu quelques ...

Merci.

M. le Maire – Merci.

Alors il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention ?

Je vous remercie.

Mme GENET – J'avais juste une petite question ...

M. le Maire – Attendez, l'explication de vote on l'a déjà donnée.

Mme GENET – C'est qu'il faudrait peut-être mettre deux défibrillateurs au Conseil Municipal, parce que ça commence à faire ...

- rires dans la salle -

M. le Maire – Alors écoutez, il en faut deux !

Non !

Il en faut deux, c'est pour les deux oppositions sans doute !

- rires dans la salle -

M. le Maire – Alors écoutez, vu le prix et la bonne santé générale je ne sais pas si c'est vraiment très utile à ce niveau-là.

Mais je sais qu'il y en a un dans l'Hôtel de Ville.

On va partir du principe qu'on est fait de la même façon, et qu'on a tous le même cœur.

Voilà.

M. le Maire – Point numéro 12, Monsieur DARBOIS.

POINT 12 – Isolation thermique du C.T.M.

Rapporteur : M. DARBOIS, Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire, chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

VU le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés Publics,

VU le Code des Marchés Publics, pris notamment en ses articles 26, 33, et 57 à 59,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

CONSIDERANT :

- La volonté de la Ville de Metz de réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments municipaux ;

- La volonté de la Ville de Metz de réaliser une isolation thermique du bâtiment principal du Centre Technique Municipal (CTM) pour un montant de 237 000 Euros Toutes Taxes Comprises.

- que le marché est organisé en lots séparés afin de susciter la plus large concurrence,

DECIDE :

- La réalisation des travaux de mise en place d'une isolation thermique du CTM. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Metz et le coût de l'opération est estimé à 237 000 Euros Toutes Taxes Comprises,

- pour ce faire, de recourir à une consultation menée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener

à bien la procédure de marché public menée par voie d'Appels d'Offres Ouvert en vue de la réalisation de cette isolation thermique,

RENVOIE à la Commission d'Appels d'Offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire des marchés correspondants,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux, notamment les marchés après attribution par la Commission d'Appels d'offres, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

ORDONNE les inscriptions budgétaires dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

M. DARBOIS – Cela me donne quand même l'occasion de revenir sur l'espace info énergie, que nous avons ouvert la semaine dernière.

C'est une opération que nous partageons avec l'ADEM et avec le Conseil Régional.

C'est aussi une opération que nous devons partager avec toutes les sensibilités politiques de cette salle, car les économies d'énergie sont aussi, et je tiens à le dire, une reconquête du pouvoir d'achat des familles.

C'est bon pour la planète d'abord, mais c'est bon pour le porte-monnaie.

Et c'est en relation avec le point.

C'est bon pour les porte-monnaie, surtout des plus faibles.

Et la ville de Metz montrera l'exemple.

Le point numéro 12, en est un premier d'exemple.

Je vous remercie.

M. le Maire – Merci Monsieur DARBOIS.

Qui veut intervenir sur les économies d'énergie ?

Alors deux interventions, Monsieur LEBEAU et Monsieur THIL.

Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU – Monsieur le Maire, chers Collègues, je me réjouis que cette assemblée fasse sienne la préoccupation de l'efficacité énergétique, et pas seulement d'un point de vue théorique.

Si la sobriété énergétique est une nécessité, comme je le pense, elle ne se réduit pas à sa seule vertu environnementaliste, mais elle contient bien des implications économiques que nous devons pouvoir appréhender.

Aussi, la lecture de cette motion nous a intéressés car elle apporte une illustration chiffrée des conséquences de la démarche de réfections de locaux.

Et je souhaiterais que nous soient apportés quatre éléments d'information.

En premier lieu, j'aurais souhaité savoir quel est le critère qui a prévalu dans le choix de cet édifice ?

Y a-t-il eu un diagnostic général sur l'ensemble des bâtiments municipaux ? Et un plan d'actions a-t-il été établi ?

Deuxièmement, la modestie de l'économie énergétique attendue, moins 15 %, me laisse perplexe.

Ceci qui m'amène à envisager deux hypothèses, à priori.

Soit le bâtiment possède déjà une bonne efficacité énergétique, et le choix de ce chantier n'est alors peut-être pas le plus pertinent.

Soit c'est une passoire énergétique sur laquelle nous allons entreprendre de colmater avec des rustines.

Pour m'en faire une idée, j'aurais aimé connaître le futur coût énergétique annuel par mètre carré du bâtiment. S'approche-t-il des recommandations de la réglementation thermique 2005, ou va-t-il au-delà ? C'est-à-dire au-delà de 130 kw par an par mètre carré.

Troisièmement, nous avons une idée de la durée de vie sur retour sur investissement des économies induites, qui est de 25 ans.

Je voudrais savoir si la durée de vie des aménagements et du bâtiment permettront de rentabiliser cet investissement ?

Quatrièmement, pour ne pas sortir des chiffres, il est annoncé une réduction de 28 tonnes par an des émissions de gaz à effet de serre.

Pour tirer un bilan complet il faudrait y inclure les émissions résultant de la fabrication du transport et de la mise en œuvre des équipements sur le chantier.

Quelle est la dépense énergétique correspondante ? Et quel est le bilan carbone intégral ?

En conclusion, je souhaiterais que les projets de constructions futures tiennent compte des impératifs d'efficacité énergétique dès leur conception.

Il ne faudrait pas se contenter d'une action curative et nécessaire.

Il est indispensable que la sobriété énergétique soit pleinement intégrée dans la définition de tous les projets en cours.

Je vous remercie Monsieur le Maire.

M. le Maire – Merci.

Il y avait Monsieur THIL.

M. THIL – Monsieur le Maire, simplement beaucoup plus court, et moins technique ...

M. le Maire – Merci.

M. THIL – Excusez-moi.

Simplement pour dire à René DARBOIS que nous nous félicitons de cette action.

Et il invoque info énergie comme si les choses étaient mises en place aujourd'hui.

Je voulais simplement lui rappeler que tout ça a été mis en place par notre collègue Anne STEMART, qui interviendra d'ailleurs tout à l'heure sur l'Agenda 21, et que, comme je l'ai entendu tout à l'heure, ça m'avait un petit peu froissé l'oreille, de dire on va mettre en place l'Agenda 21.

Je rappellerai aussi ...

Mais enfin ...

Voilà.

Donc nous sommes dans la continuité, nous voterons pour.

Comme ça je vous épargne une explication de vote.

M. le Maire – Merci.

Alors René DARBOIS, pour la réponse.

M. DARBOIS – Merci Monsieur le Vert ...

Monsieur le Maire, pardon.

- rires dans la salle –

M. le Maire – Alors ça je reconnais, de la part de René DARBOIS, c'est un grand honneur.

Et je le remercie.

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. DARBOIS – Monsieur LEBEAU, moi je suis tout à fait heureux que brusquement vous preniez la température de la planète, et votre intervention est tout à fait intéressante, et tout à fait précise.

Quel est le critère sur un bâtiment tel que celui-là ?

D'abord il faut bien commencer par un bâtiment, parce qu'il n'y en a pas beaucoup qui ont été faits.

Donc nous avons commencé par celui-là, parce qu'il est relativement énergivore, parce qu'il est peut-être relativement facile à isoler, et ce sera une première.

J'allais dire, c'est toujours trop ou pas assez.

Il faut bien commencer un jour.

Sur le retour d'investissement, c'est un mauvais calcul. Peut-être 106 ans. Peut-être. Je n'en sais rien.

Mais ce que je sais c'est qu'aujourd'hui, et je le répète assez souvent, c'est qu'aujourd'hui nous avons intérêt, très intérêt, à investir dans l'environnement.

Je crois savoir que les énergies, notamment les énergies fossiles se raréfient et deviendront de plus en plus chères.

Donc nous avons intérêt à commencer à économiser l'énergie, et c'est ce que nous faisons.

Et donc les retours d'investissement, 8 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans, n'ont pas la même valeur.

Voilà.

Sur le bilan carbone, c'est-à-dire sur le bilan que va nécessiter les travaux, si j'ai bien compris, je ne sais pas vous répondre malheureusement. Je ne sais pas qu'elle va être la nature tout à fait des travaux. Donc excusez-moi de ne pas savoir répondre complètement.

Quant à l'Agenda 21, Monsieur THIL, excusez-moi mais on a découvert une situation, votre Agenda 21 c'était un Agenda en 21 points. Ça résume assez ce que vous vouliez dire, une opération du déclaratif, une opération assez commerciale.

Nous nous sommes attelé à un Agenda 21, un vrai Agenda 21. Un Agenda 21 qui permettra efficacement d'avoir un éco-quartier, comme le point l'indique, de faire des économies d'énergie sur les 250 bâtiments que régit la ville de Metz. Et ce n'est pas rien. Et ça n'est pas rien.

Voilà.

M. le Maire – Bien je vous remercie.

Je voudrais ajouter quelque chose.

On aura l'occasion de revenir souvent sur ces problématiques-là.

Monsieur LEBEAU n'a pas eu réponse à sa question sur : qu'elle est l'énergie consommée par mètre carré de ces bâtiments.

Nous sommes en train de lancer une étude de fond sur la totalité des bâtiments municipaux.

Ça va mettre du temps.

On est même préoccupé d'ailleurs, et ça se fait dans certaines villes, pour avoir un spectre global des pertes d'énergie dans la ville. Il y a déjà eu des passages avec un rayon infrarouge pour regarder qu'elles sont les déperditions.

Le bâtiment en question, dont j'ai eu l'occasion de voir le spectre infrarouge, montre clairement les endroits où on a des trous thermiques en fait à travers des parois qui ne sont pas du tout protégées.

Et donc c'est un travail de longue haleine, et nous tenons à la fois les deux bouts de la chaîne à savoir, comme l'a dit René DARBOIS, un Agenda 21 qui est tourné, entre autres, vers les économies d'énergie globale, et deuxièmement bien entendu nous commençons par les endroits où c'est le plus rentable, parce que c'est notre intérêt et tout en étant l'intérêt de la planète.

Voilà la réponse que je pouvais faire.

On reviendra sur l'Agenda 21 parce que, avant de présenter un Agenda 21 il y a pour au moins un an de travail pour le préparer. C'est une grosse affaire. Ça inclut par exemple la Démocratie Participative, la participation de la population, etc. ... Ce n'est pas seulement en direction de l'énergie ou de l'écologie, c'est beaucoup plus global que ça. Et ça correspond aussi à des aspects sociaux, et des aspects participatifs et politiques.

Voilà.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

M. LEBEAU – C'est possible de me transmettre juste le coût énergétique annuel avant et après, du bâtiment ?

M. le Maire – Eh bien écoutez je n'ai pas la réponse, on le calculera.

D'accord.

M. le Maire – Tracé de la véloroute entre les communes de La Maxe et de Metz.

Madame LEBLAN.

POINT 13 – Véloroute – Tranche 4.

Rapporteur : Mme LEBLAN, Conseiller Municipal

Merci Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

VU le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

VU la loi n°95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

VU le Code des Marchés Publics, pris notamment en ses articles 26, 33 et 57 à 59,

VU le schéma national des véloroutes et voies vertes présenté au comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire (CIADT) du 15 décembre 1998,

VU l'intérêt du maillage régional et national des véloroutes,

- DECIDE la réalisation d'une quatrième tranche de travaux (Pont Mixte – limite communale avec La Maxe) pour un montant de 325 000 euros TTC, et de recourir, pour ce faire, à une consultation menée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

- CHARGE le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public menée par voie d'Appels d'Offres Ouverts en vue de la réalisation de la quatrième tranche du projet véloroute,

- RENVOIE à la Commission d'Appels d'Offres, seule compétente, le soin de désigner le ou les attributaire(s) du ou des marché(s) correspondant(s),

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux et notamment le ou les document(s) contractuel comme la convention de superposition de gestion se rapportant à cette opération, y compris les avenants éventuels conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter le ou le(s) marché(s) et les pièces et documents contractuels s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

- SOLLICITE toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et notamment celles du Conseil Général, de la Région Lorraine, de l'Etat et de l'Europe.

- ORDONNE par anticipation du BP 2009 les inscriptions budgétaires correspondantes,

M. le Maire – Des observations ?

Madame ZIMMERMANN.

Mme ZIMMERMANN – Une toute petite question, Monsieur le Maire.

Quand envisagez-vous de revoir complètement la politique des pistes cyclables, à Metz ?

M. le Maire – Alors c'est une très bonne question.

Mme ZIMMERMANN – Ah bien c'est gentil !

M. le Maire – Ça me taraude autant que vous.

Mme ZIMMERMANN – Comment ?

M. - ... ça me taraude ...

Mme ZIMMERMANN – Ah !

Ah oui, ça me taraude aussi, moi !

M. le Maire – Vous savez, l'ORL c'est pour tout le monde !

- rires dans la salle -

M. le Maire – Mais ...

Tout va bien.

Je vais vous dire que cet exemple-là m'amène à vous faire une réponse un peu plus complète qu'on aurait pu l'imaginer.

Voilà.

Une route, une véloroute c'est une route.

En général on a compris depuis longtemps qu'une route ça va d'un point à un autre, et ça ne s'arrête pas aux frontières municipales.

Et donc j'ai fait partie de ceux qui, à la CA2M, sans succès il faut bien le dire, ont demandé pendant des années, des années, qu'on traite ce genre de problème en intercommunalité. De façon à ce qu'on ait une petite chance d'avoir une route, véloroute route, qui traverse d'un coup l'ensemble du territoire de la CA2M.

Malheureusement ça m'a toujours été refusé.

Et donc, pour une route traversante comme ça, puisque je vous rappelle qu'elle vient du nord de l'Europe et elle va dans le sud de l'Europe celle-là, ce n'est pas rien du tout, eh bien on aurait pu passer une prise en compte en responsabilité par la CA2M, et faire d'un coup cet ensemble.

Figurez-vous que là on en est au quatrième tronçon pour la ville de Metz, et il y a également 5 communes différentes qui font chacune leur petit morceau.

On est la risée de toute la Moselle, il faut bien le dire.

Parce que ailleurs, alors de l'Europe je n'en sais rien mais de la Moselle c'est sûr, parce que ailleurs ce sont les intercommunalités qui ont fait cette route.

Donc dans un certain nombre de cas, effectivement, le travail en intercommunalité.

Et dans certains cas ce sont les départements qui ont pris ça en compte, de façon à faire d'un coup toute la traversée du département.

Regardez comme c'est quelquefois bien d'aller voir ailleurs.

Et, hélas, ça a été impossible avec la dernière présidence de la CA2M.

Et maintenant le coup est tellement parti que ...

Il n'empêche que je souhaiterais qu'on obtienne à la CA2M un schéma directeur vélo, parce que s'il est simplement fait sur le territoire de la ville de Metz, vous avez remarqué tout à l'heure qu'on s'arrête au boulevard Saint-Symphorien on est à deux pas de Longeville. Et ce serait quand même bien de pouvoir continuer si on a franchi avec succès le rond-point dont on a voté la réalisation tout à l'heure, de pouvoir continuer son chemin sans faire demi-tour à la frontière de Longeville.

Je vous rappelle par exemple qu'il y a une piste cyclable qui a été faite dans une ancienne municipalité à Woippy, qui s'arrête à la frontière de Metz.

Tout ça c'est franchement rigolo.

M. - ...

M. le Maire – Voilà.

Donc un schéma directeur, et après ça, oui, une politique cyclable dans la ville de Metz, j'en ai déjà parlé tout à l'heure, on est en train d'y travailler.

Figurez-vous qu'après un jury qui a permis d'examiner la candidature de 36 personnes, nous avons recruté un ingénieur vélo, voilà, qui va arriver dans les toutes prochaines semaines dans les services ...

M. - ... en vélo ...

M. le Maire – Bien entendu, en vélo.

Ecoutez, les 4 personnes qui étaient à la fin de la compétition du jury, toutes les 4 travaillaient et allaient à leur travail en vélo.

C'est-à-dire que ça fait partie des gens dont la culture est une culture cycliste, et nous allons pouvoir travailler un schéma cyclable sur l'ensemble de la ville, sous la responsabilité directe d'ailleurs de Monsieur GENDRON ici présent.

Donc ceci étant dit, je mets aux voix le reste de la véloroute.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Point numéro 14 : Versement de subvention 2008 à l'Institut Européen d'Ecologie.

Monsieur DARBOIS.

POINT 14 – Versement de la subvention 2008 à l'Institut Européen d'Ecologie.

Rapporteur : M. DARBOIS, Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,

Les commissions adéquates entendues,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

CONSIDERANT que l'Institut Européen d'Ecologie propose, dans son programme 2009, d'élargir ses missions pédagogiques, ses conférences et son soutien aux associations dans le domaine du développement durable,

CONSIDERANT l'intérêt que pourra ainsi avoir l'Institut Européen d'Ecologie au regard des valeurs environnementales que souhaite défendre la Ville de Metz,

DÉCIDE le versement à l'Institut Européen d'Ecologie de la subvention de 79000 Euros au titre de l'année 2008,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Institut Européen d'Ecologie, ainsi que tout document afférent à cette opération.

M. DARBOIS – Et j'ajoute que nous entendons donner une fonction plus ambitieuse à l'Institut Européen d'Ecologie.

Cette ambition doit être portée par l'association, et notre subvention 2009 sera liée à ce partenariat, on va dire, rénové.

M. le Maire – Alors, deux questions.

Madame ZIMMERMANN, Docteur ...

Ah, et Madame STEMART.

Merci.

Madame ZIMMERMANN.

Mme ZIMMERMANN – Oui, merci beaucoup Monsieur le Maire.

Alors là je tiens à vous féliciter parce que je crois que, bon, l'Institut Européen d'Ecologie c'est, je dirai, un symbole à Metz, c'est un monument, et je suis très heureuse de voter ce rapport, parce que je crois que rien que la personne de Jean-Marie PELT non seulement est reconnue sur la ville de Metz, mais sur le plan international.

Alors je suis très heureuse également d'avoir entendu Monsieur DARBOIS dire que, en partenariat beaucoup plus étroit avec la ville, on fera davantage travailler cet Institut.

Et ce que je regrettais beaucoup ces dernières années, c'est que c'est Jean-Marie PELT qui donnait en quelque sorte, disons, toute la splendeur à cet Institut, mais je trouvais que la ville de Metz n'utilisait pas suffisamment cet Institut comme base fondamentale de la politique de développement durable.

Et je crois que, non seulement je suis très heureuse de la subvention, très heureuse que vous ayez une collaboration beaucoup plus importante avec cet Institut.

Et ce que je souhaite vraiment c'est que cet Institut soit lui aussi en quelque sorte, je dirai, le messager de la ville de Metz, et de la ville de Metz avec sa politique de volonté de politique de développement durable.

Merci beaucoup Monsieur le Maire.

M. le Maire – Merci.

Donc, Docteur KHALIFE.

M. KHALIFE – Merci Monsieur le Maire.

Je voulais tout d'abord vous dire que cette subvention va parfaitement dans le sens de l'histoire, puisque la ville de Metz a toujours soutenu cet Institut qu'elle a développé. Et elle lui a bien rendu puisque cet Institut a exporté la notion d'écologie urbaine qui a bien profité à la ville de Metz, et il en a fait une des villes vertes de France, une des meilleures d'Europe en tout cas.

Pour nous on l'a déjà utilisé, et c'est là ma question Monsieur le Maire.

On l'a utilisé cet Institut, et il apporte cet Institut comme atout pour notre dossier ville santé de l'OMS.

C'est un dossier qu'on a préparé pendant quelques mois, avec l'Agenda 21, même s'il est imparfait au regard de certains, avec le diagnostic social et sanitaire qu'on a demandé à l'ORSAS et pour lequel je souhaiterais Monsieur le Maire savoir si l'ORSAS vous l'a rendu ou non.

Donc à travers cette motion à laquelle nous adhérons bien sûr puisque c'est notre vision similaire à la vôtre, je voulais savoir où est-ce que vous en êtes dans le dossier ville santé de l'OMS d'une part.

Et d'autre part est-ce que nous pourrions avoir un résumé du diagnostic sanitaire et social que la ville a commandé il y a un peu plus d'un an, à l'ORSAS de Lorraine.

Merci.

M. le Maire – Merci.

Et donc, Madame STEMART.

Mme STEMART – Merci Monsieur le Maire.

Vous avez parlé à trois reprises ce soir que vous étiez en cours d'élaboration de l'Agenda 21.

Alors je souhaiterais que vous, ou votre Adjoint à l'Environnement, puisse nous éclairer sur ce point, puisqu'il a été réfléchi, réalisé et voté par l'ancienne municipalité.

Alors vous pouvez effectivement toujours doubler le travail, ou les dépenses, ou les actions de cet Agenda 21.

Vous avez maintenant le mode d'emploi.

L'Agenda 21 a bien sûr des actions très larges ...

- plusieurs personnes parlent en même temps -

Mme STEMART – Nous avons, au-delà de la concertation avec les Messins à travers un questionnaire, une enquête, dans le Vivre à Metz, mais à travers de réunions publiques dans les quartiers, et ici même à l'Hôtel de Ville où je me souviens Monsieur le Maire vous étiez intervenu sur la question du vélo.

M. GROS – Et du chauffage aussi.

Mme STEMART – Et puis un compte-rendu qui avait également été donné publiquement ici à l'Hôtel de Ville.

Alors tous les points donc que nous évoquons depuis le mois de Mars, les points que nous votons, comme les bilans énergétiques des bâtiments municipaux, ou les points dont vous avez parlé tout à l'heure, le point info énergie, ou le véloroute la tranche 4, c'est bien dans la continuité des 3 premières tranches que nous avons mis en place.

Donc tous ces points, ainsi que les inaugurations, comme, je pense au chauffage solaire de la piscine Lothaire, tous ces points font partie des mesures qui ont été inscrites, votées, dans le cadre de l'Agenda 21.

Alors tout cela on pourra très facilement le retrouver dans les dossiers des archives municipales.

Mais il est intéressant de connaître sur quoi, donc, vous travaillez, puisque vous nous en parlez ce soir.

Merci.

M. le Maire – Très bien.

Eh bien écoutez je vais répondre à ces trois interventions.

S'agissant d'abord de Metz, ville OMS, ville santé OMS, je reçois le 17 Décembre l'ORSAS pour me remettre leur conclusion.

Voilà.

Donc à partir de là on pourra faire évoluer les choses, et vous serez tenus informés bien entendu de ce qui nous aura été dit sur ce diagnostic.

S'agissant de Madame ZIMMERMANN qui nous parle de l'Institut Européen d'Ecologie et de la rénovation, effectivement il y a besoin, j'ai rencontré le Professeur PELT à plusieurs reprises, et donc on a besoin à la fois de lui et en même temps de rebondir. Et c'est délicat parce qu'il faut conserver l'actif et essayer d'améliorer les investissements que la ville de Metz fait dans le domaine de l'Institut Européen d'Ecologie.

Je vous dirai que, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement il y a en ce moment des enjeux très importants au niveau de la grande région, et j'ai rencontré aujourd'hui le Préfet Hubert BLANC pour ce qui concerne les implantations susceptibles d'être réalisées dans telle ou telle ville, l'Institut Européen d'Ecologie peut nous servir d'atout dans la présentation de la ville.

Donc effectivement vous le dites, c'est un messenger de la ville de Metz en la personne de Jean-Marie PELT.

On a aussi, je le rappelle, dans le domaine de l'écologie, 70 chercheurs à l'université Paul Verlaine Metz, et souvent on l'oublie.

Donc tout ça se tient.

C'est d'ailleurs son lointain héritage.

Et ces laboratoires CNRS.

Et donc tout ça est à remettre en route.

Et le côté connaissance de la ville de Metz, et ... de la ville de Metz, est très important pour nous.

Et donc c'est un des éléments sur lequel on va discuter avec le Professeur PELT, pour en tirer le maximum.

Voilà.

S'agissant enfin de l'Agenda 21, effectivement je l'ai esquissé tout à l'heure Madame, et on peut le dire, d'abord je suis tout à fait d'accord avec vous que quand on arrive dans une Mairie il y a la continuité qui est la règle de base, vous m'avez entendu souvent le dire, et je n'inaugure rien sans préciser que ça a été fait en général à l'initiative de mon prédécesseur. Je l'ai encore cité hier à l'occasion de l'inauguration du terrain de football synthétique de Queuleu.

Donc voilà, c'est que je ne cherche pas à me parer des plumes du paon.

Cela dit, je suis néanmoins convaincu qu'on peut faire un Agenda 21 différent, et notamment dans le domaine de la prise en compte du social, dans la prise en compte de la démocratie.

Un Agenda 21 ce n'est pas seulement, je l'ai dit tout à l'heure, de l'écologie, des économies d'énergie. C'est une mobilisation de l'ensemble de la population autour d'un projet qui est à la fois social, politique, économique et écologique.

Voilà.

Donc c'est un gros travail, et on va le faire progressivement tout en respectant l'héritage. Et dans la continuité des choses qui ont été lancées puisque, je l'ai dit tout à l'heure, on est bien amené à continuer ce qui arrive.

Et je vous signalerai d'ailleurs que la cathédrale était déjà là avant mon prédécesseur ...

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – J'ai eu l'occasion de lui dire.

Si, si !

Et voilà, c'était la continuité.

Et moi je l'ai devant les yeux, quand je suis à mon bureau.

Voilà.

Cela étant dit ...

Et je l'ai dit souvent, personne ne se souvient des échevins qui étaient là au moment où on a fait la cathédrale, et pourtant on a encore la cathédrale.

Voilà.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Donc on aura à en parler au moment, par exemple, vous verrez, on parlera d'éco quartier.

Vous verrez qu'on a fait des modifications importantes sur le quartier des coteaux de la Seille, justement dans le cadre bien d'une nouvelle vision qu'on peut avoir de ce qu'est un éco quartier.

Des oppositions, par rapport à l'Institut d'Ecologie ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Attribution de subventions à diverses associations.

Monsieur SCUDERI.

POINT 15 – Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives.

Rapporteur : M. SCUDERI, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes pour un montant total de **141 911,69 €**.

A) SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :

I - Participation à l'organisation de manifestations :

- Les Petits Débrouillards	6 000 €
- COJEP	5 000 €
- Planète Science	3 600 €
- APAG	600 €
- Vallières en Fête	1 000 €

II - Participation à l'organisation d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

- Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	575 €
- M.J.C. Metz Sud	920 €
- Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	759 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny	874 €
- M.J.C. Metz Borny	552 €
- AMI'S	759 €
- Magny Anim	897 €
- M.J.C. Quatre Bornes	437 €

III - Participation exceptionnelle à la réalisation de travaux :

- Association des Délégués et Scouts de Metz Queuleu	10 000 €
--	----------

IV - Participation au financement des postes de Directeurs :

- M.J.C. Quatre Bornes (Solde 2008)	603,98 €
-------------------------------------	----------

- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz (Solde 2008) 3 990,27 €

V - Participation à l'achat de matériel :

- Interassociation de Gestion du Centre de la Corchade 489 €
- Maison des Associations du Sablon – Centre Social 1 650 €
- Cogestion Jeunesse Famille (CO J FA) 2 455 €
- Interassociation de Gestion des Centres de la Grange aux Bois 2 000 €

B) SUBVENTIONS PROJET ET DEFI JEUNES – ENVIE D'AGIR

- Centre d'information et de Documentation de la Jeunesse 3 000 €

C) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ORGANISANT DES PROJETS D'ANIMATION EN DIRECTION DES ADOLESCENTS :

Dans le cadre des crédits exceptionnels alloués aux projets en direction des adolescents, il est proposé d'accorder, pour un montant de **78 500 €**, une aide financière aux associations présentant un projet de cette nature, à savoir :

- Association DADA 10 000 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny 11 000 €
- Association ADAC'S 12 000 €
- Maison des Associations du Sablon – Centre Social 12 000 €
- MJC des Quatre Bornes 11 000 €
- Interassociation de Gestion des Centres Socioculturels GAB 7 500 €
- Association des Jeunes de Borny 4 000 €
- Compagnie PH7 11 000 €

D) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ORGANISANT DES ACCUEILS DE LOISIRS OU DE JEUNES ET SEJOURS DE VACANCES : 17 250,44 €

- Maison des Associations du Sablon – Centre Social 476,90 €
- Association Secours Catholique 383,04 €
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny 3 273,36 €
- U.F.C.V. 47,04 €
- A.D.A.C.'S 762,48 €
- Vaillance et Joie 35,28 €
- MAGNY'ANIM 318,78 €
- A.M.I.S. Metz-Nord Patrotte 1 450,18 €
- O.P.C.V. 1 222,85 €
- M.J.C. Borny 950,82 €
- M.J.C. Quatre Bornes 114,54 €
- Centre social Charles-Augustin Pioche 890,20 €
- Association des Jeunes de Borny 543,72 €
- Familles de France- Fédération de Moselle 3 417,65 €
- C.A.C.S. Georges Lacour 1 624,80 €
- Centre socioculturel de Metz Centre (Arc en Ciel) 1 738,80 €

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel à intervenir avec les associations concernées.

M. le Maire – Oui, Madame GENET ?

Mme GENET – Ce n'est pas une question, c'est plus une suggestion.

M. le Maire – Ah.

Mme GENET – J'aime beaucoup, moi, le Projet et Défi Jeunes - Envie d'Agir, je l'avais déjà dit quand je faisais partie de la Commission.

Alors ce que je proposerais, c'est que la ville de Metz fasse un petit peu de la publicité autour de ça, parce que là on passe par le Centre d'Information et de Documentation de la Jeunesse pour redonner les subventions, donc je ne sais pas si les jeunes ont bien en tête que c'est la ville de Metz qui participe.

Et puis bon c'est vrai que j'avais eu aussi l'occasion de lire un article dans le Metz Femmes, bien là aussi on ne mentionne pas la ville de Metz.

Donc voilà, je pense que ce serait intéressant.

M. - ...

Mme GENET – Non, non, non, non.

M. le Maire – Très bonne suggestion.

Mme GENET – Non, non, c'est Metz Femmes.

Et le contact, c'est Thomas SCUDERI.

Alors je profite pour dire ...

M. ... - ...

M. le Maire – Pas de dialogue entre Madame ZIMMERMANN et Madame GENET.

C'est défendu.

Mme GENET – Ce serait bien qu'on y mette ...

M. le Maire – Ah, Madame GENET se déplace vers Monsieur SCUDERI.

Là, il y a ...

On est encore en train de changer le Règlement Intérieur, là.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Bien.

Monsieur SCUDERI, pour la réponse.

M. SCUDERI – Pour la réponse, il est vrai qu'on doit absolument communiquer sur ces dispositifs qui manquent de visibilité.

Mais je pense que c'est aussi une volonté du gouvernement de ne pas trop communiquer sur les dispositifs qui permettent de donner de l'argent à des jeunes porteurs de projets.

Et je vous le dis en connaissance de cause ...

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. SCUDERI – Si, si !

Ah si ! Je vous assure.

Je vous le dis en connaissance de cause, c'est justement en précisant l'ancien Ministre de la Culture Jean-François LAMOUR en personne qu'il fallait appuyer ces dispositifs, et ça n'a jamais été fait.

La communication aujourd'hui, ici, avec la DDJS, samedi dernier, à Nancy, on a signé la charte, et on est rentré dans le club des partenaires.

Nous avons mis une communication en place au titre de la ville, et il est vrai qu'auprès des médias locaux, je suis ravi que vous posiez la question parce que c'est l'occasion de le dire, le 4 décembre, c'est jeudi prochain, la première porteuse de projets qu'on a parrainée, la ville, ouvre une galerie d'art et de design qui sera rue Taison, et ce sera l'occasion pour la ville de présenter le dispositif au côté de l'Etat.

Donc jeudi prochain, 18H30, dans cette galerie rue Taison.

Voilà.

M. le Maire – Voilà.

Vous êtes tous invités.

M. SCUDERI – Et je vous préciserais sur l'article, mais ça n'est pas le dispositif Envie d'Agir, c'est une jeune porteuse de projets que j'ai pu accompagner personnellement.

M. le Maire – Ah oui, là c'était une œuvre personnelle de Thomas SCUDERI qui ...

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – Bien.

Je ne fais pas de commentaire.

Et je demande, qui est opposé ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Point numéro 16, Monsieur Belkhir BELHADDAD : Attribution de subventions à diverses associations sportives.

POINT 16 – Attribution de subventions à diverses associations sportives.

Rapporteur : M. BELHADDAD, Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour un montant de 13 090 € :

Subvention de fonctionnement

- Handisport Metz	1000 €
- Kayak Club	8630 €
- Spéléo Club	410 €
- Décathlon Moderne Lorrain	3050 €

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel à intervenir avec les associations sportives.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

M. le Maire – Merci.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Point numéro 17, Madame Isabelle KAUCIC : Financement d'actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Rapporteur : Mme KAUCIC, Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

Vu le Budget Primitif,

Vu le Budget Supplémentaire,

Vu la Loi du 1^{er} août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine,

Vu la décision du Comité Interministériel des Villes et du Développement Urbain du 9 mars 2006 consistant à substituer, à compter du 1^{er} janvier 2007, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale aux Contrats de Ville,

Vu la décision du Comité d'Administration Régional en date du 10 novembre 2006 par laquelle les quartiers de Metz-Bellecroix, Metz-Borny, Chemin de la Moselle, Boileau-Prégénie, Metz-Patrotte et Hannaux-Frécot-Barral ont été retenus dans la géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2007 par laquelle a été validée la convention-cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, signée avec l'Etat en date du 2 février 2007,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2008,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mai 2008,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2008,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 octobre 2008,

Vu la décision du Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, Délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE), en date du 25 août 2008, portant validation dans sa globalité du programme prévisionnel d'actions 2008 du CUCS de Metz,

Considérant l'intérêt que représente l'ensemble de ces actions s'inscrivant dans le cadre des thématiques prioritaires développées par la Politique de la Ville, dans lesquelles la Ville de Metz s'attache à s'engager,

DECIDE

D'approuver et de participer pour une dépense de 14 945 € aux projets suivants :

CENTRE CULTUREL D'ANATOLIE
- Activités Femmes 3 350 €

LA CLE
- Lieu d'écoute 11 595 €

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires et les pièces contractuelles correspondant au présent rapport.

M. le Maire – Des questions ?

Docteur ?

M. JACQUAT – Oui, en fait, j'aurai deux questions.

Quand j'ai entendu Isabelle KAUCIC, j'ai entendu : la majorité municipale.

Mme KAUCIC – Ah oui.

M. JACQUAT - En fait, il est proposé au Conseil Municipal.

Mme KAUCIC – Ça n'est pas voté au budget supplémentaire.

M. le Maire – Mais oui !

Mais oui, Docteur.

Vous êtes pour.

M. JACQUAT – Non, mais ça c'était ma réaction.

M. le Maire – Alors votre question.

M. JACQUAT – Le deuxièmement, simplement, je suis tout à fait d'accord pour la subvention à l'association à La Clé.

Comme vous dites, votre prédécesseur l'a aidé à aider La Clé pendant un certain temps.

Je voulais savoir où en sont les difficultés rencontrées par l'association La Clé, parce que dans la presse, donc, il avait été indiqué qu'on les aiderait, enfin il a été indiqué que la majorité municipale proposerait au Conseil Municipal de les aider jusqu'au 31 décembre, mais c'est de savoir le quid pour l'avenir, étant donné qu'il y a des professionnels qui y travaillent. Et puis en plus que cette association travaille très bien.

M. le Maire – Madame KAUCIC.

Mme KAUCIC – Oui alors, deux choses.

Je me suis permis de dire la majorité municipale, parce que je rappelle que le budget supplémentaire n'a pas été voté par l'opposition.

Or c'est dans le budget supplémentaire qu'a été affecté ces fonds supplémentaires, pour le Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Voilà.

Alors concernant les difficultés de La Clé, je suis contente qu'on puisse en parler rapidement.

Parce qu'en fait, l'association La Clé est aujourd'hui en difficulté.

Parce que l'hôpital psychiatrique de Jury, et vous connaissez tous les évolutions notamment liées à la nouvelle organisation des services de l'Etat, et notamment à la mise en place des ..., aujourd'hui est en train de récupérer l'ensemble des moyens qui avaient été externalisés, notamment dans des dispositifs sur les quartiers.

Et c'est le cas de l'association La Clé.

Et c'est pour cette raison-là notamment qu'on a dû, en urgence, travailler avec cette association, pour voir comment aujourd'hui dans un quartier, comme celui de Metz-Borny que vous connaissez bien, les besoins en accompagnement, en accueil, et en accompagnement on va dire psychologique, sont tout à fait nécessaires.

Et c'est donc pour cette raison que dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale nous avons mobilisé des moyens exceptionnels, pour que cette association puisse continuer à travailler.

Avec Jean-Michel TOULOUZE, qui est donc dans le Conseil d'Administration de l'hôpital de Jury, nous sommes en train d'essayer de voir comment, en 2009, comment empêcher que l'hôpital se désengage complètement de ce dispositif-là.

M. le Maire – En fait, c'est encore un nouveau transfert sur les collectivités locales.

M. - ... non, non ...

M. le Maire – Non ?

Pourquoi ?

Ça y ressemble.

Alors si je comprends bien, désengagement de l'Etat, qu'est-ce que ça veut dire ?

M. JACQUAT – Premièrement je suis là pour défendre, en tant que Conseiller Municipal, La Clé qui travaille très bien.

Le deuxièmement, je ne peux pas admettre, Monsieur GROS, le mot de transfert.

J'ai lu premièrement dans la Presse.

Deuxièmement l'association La Clé m'a demandé, donc, un certain nombre d'interventions que j'ai donc effectuées, qu'on a retrouvées un tout petit peu, je ne dirai pas, mes interventions, mais les explications dans la Presse où, paraît-il, il n'y avait pas de convention auparavant. Qu'une convention, donc, était demandée. Et dans ce cas-là, d'après ce que j'ai compris, c'est que l'hôpital de Jury demandait aux collectivités territoriales de rembourser la mise à disposition des personnels qui étaient mis sur le terrain.

C'était bien ça ?

M. le Maire – On appelle ça un transfert.

M. JACQUAT – Non, non, attention.

Non, non, il n'y a pas d'instruction de la part de l'Etat. j'insiste bien, il n'y a pas d'instruction de l'Etat.

M. le Maire – D'accord.

C'est le Directeur.

M. JACQUAT – Le Directeur m'a dit qu'il voulait régulariser une situation, qu'il ne proposait pas sur des bases conventionnelles.

Voilà.

C'est tout.

M. le Maire – Enfin disons que le résultat c'est que, jusqu'à présent ce qui était financé par l'Etat est maintenant financé par les collectivités locales.

On appellera ça comme on voudra.

D'accord.

Alors qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Unanimité.

Point numéro 18 ...

M. JACQUAT – Alors, pour le bon ordre, Madame BORI voulait prendre la parole.

Je pense qu'elle voulait dire qu'elle ne participait pas au vote.

Mme BORI – Voilà.

Je ne participe pas au vote.

M. le Maire – Merci Madame BORI.

M. JACQUAT – Mais c'est mieux.

M. le Maire – C'est mieux.

M. le Maire – Point numéro 18 : Attribution d'une aide financière aux associations organisant un accueil périscolaire.

Madame BORI.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. - ... vous ne participez pas au vote, mais ...

M. le Maire – Elle participe au débat.

Mme BORI – Voilà.

POINT 18 : Attribution d'une aide financière aux associations organisant un accueil périscolaire.

Rapporteur : Mme BORI, Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 20 Septembre 2007, du 25 Octobre 2007 et du 3 Juillet 2008

DECIDE d'accorder les subventions suivantes pour un montant total de 32 000 €

1) SOLDE pour l'accueil périscolaire année 2007/2008

- Du Côté des Loisirs	4 000 €
- APE Les Bordes	1 000 €
- Association Familiale de Vallières	3 000 €
- APE Haut de Queuleu	1 000 €
- MJC Metz Sud	2 500 €
- Maison des Associations du Sablon	1 500 €
- Association Messine Interfédérale Patrotte/Metz-Nord	1 000 €
- Comité de gestion du Centre Social et Culturel de Metz Centre	4 000 €
- APE de Plantières	500 €
- MJC des Quatre Bornes	500 €
- Interassociation de gestion des centres socio-culturels de La Grange aux Bois	3 000 €

2) Acompte sur subvention pour l'accueil périscolaire année 2008/2009

- MJC Borny création de 3 points d'accueil le soir (écoles élémentaires Louis Pergaud, Jules Verne, Maurice Barrès)	6 000 €
- APE de Plantières création d'un point d'accueil le matin (école maternelle L'Ile aux Enfants)	1 000 €
-La Famille Lorraine de Devant les Ponts création d'un point d'accueil le matin et le soir (école maternelle L'Arbre Roux)	3 000 €

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en rapport.

M. le Maire – Des questions ?

Oui ? Madame ?

Alors, on note.

Mme COLIN-OESTERLE – Oui permettez-moi Monsieur le Maire de profiter de ce point pour vous demander qu'à l'occasion du réaménagement de l'accueil périscolaire, annoncé par

Madame BORI, pour la rentrée prochaine, lequel va générer des recrutements pour assurer un encadrement de qualité, soient également pris en compte les besoins en personnels qualifiés liés à la mise en œuvre de la loi relative au service minimum, qui doit être assuré en période de grève, ce que vous venez de refuser de faire.

M. le Maire – Je l'attendais.

Mme COLIN-OESTERLE – En effet, si la loi présente certainement des imperfections, il n'en demeure pas moins que c'est une loi, une loi démocratiquement votée, et que l'on ne peut, parce qu'elle serait imparfaite, voire même, au nom du dogme, refuser de l'appliquer.

Dans un autre registre, ce n'est pas parce que la loi relative aux aires d'accueil des gens du voyage est difficile à appliquer, et qu'elle met de nouvelles contraintes à la charge des collectivités, que vous refusez de la mettre en œuvre.

Cette loi, qui a été approuvée par une grande majorité des Français doit être mise en œuvre, et les mairies doivent rechercher les voies et les moyens de l'appliquer.

Cela demande, certes, du temps. Cela demande une organisation spécifique.

Mais puisque vous envisagez de recruter du personnel qualifié, afin de mieux encadrer les enfants notamment durant la pause méridienne, je crois qu'il serait judicieux d'envisager la possibilité d'avoir recours à ces mêmes personnes pour organiser au mieux ce service minimum, et permettre ainsi aux parents qui en ont le plus besoin, parce que ce sont eux que l'on pénalise en refusant d'appliquer la loi de se rendre à leur travail, y compris les jours de grève.

Laissons-leur cette liberté.

Je vous remercie.

M. le Maire – Merci beaucoup Madame.

J'espérais votre question. La voilà.

Merci beaucoup.

Vous me faites plaisir.

Monsieur ALDRIN.

M. - ... avec le sourire ...

M. le Maire – Non, mais c'est bien.

J'y suis très sensible.

Monsieur ALDRIN;

M. ALDRIN – Merci Monsieur le Maire.

En participant à différents conseils d'écoles, certains membres de notre groupe, et moi-même, nous avons pu constater la participation au dispositif du périscolaire.

Alors :

- au Trimazo, nous avons vu un enfant

- au Roitelet à Queuleu, trois

- au Clair Matin à Bellecroix, entre un et cinq par jour.

Et d'ailleurs, toujours à Bellecroix, les enfants des trois maternelles sont accueillis en un seul point, qui est l'école primaire Jean Monnet. Car il n'y a pas assez d'enfants pour maintenir du périscolaire dans chaque école maternelle.

Alors certes, ce ne sont que quelques chiffres, mais qui peuvent montrer un décalage entre l'offre de périscolaire que vous souhaitez porter, et la demande.

Mais il y a un point sur lequel je suis sûr qu'il y a une forte demande, c'est le service minimum d'accueil les jours de grève. Et je dis service minimum d'accueil, et non d'éducation, car il ne s'agit pas de remettre en cause le droit de grève mais d'assurer la continuité du service public.

Et le service minimum d'accueil, Monsieur le Maire, c'est surtout une mesure à caractère social, dans l'intérêt des élèves et des familles.

Avec votre décision, ce sont les parents les plus modestes qui ont été les plus pénalisés, parce qu'ils n'ont pas les moyens de trouver une solution de garde et sont contraints de prendre un jour de congé, mettant en difficulté leur emploi.

Alors, sur la faisabilité.

Rappeler que les communes peuvent faire appel à toutes les personnes disposant des qualifications nécessaires pour garder des enfants, qu'il s'agisse d'agents municipaux, de contractuels, ou d'associations agréées. Et de préciser aussi que toute l'opération est financée totalement par l'Etat.

Alors bien sûr Monsieur le Maire que l'opération est complexe. Mais avec du volontarisme politique, elle est possible. Et de nombreuses villes l'ont montré, qu'elles soient petites ou grandes. Mais c'est vrai, peu de villes socialistes, pour le dogme, et la raison est assez claire.

J'espère que Metz n'aura pas à s'y contraindre par le tribunal administratif. Et que Metz respectera, dans le futur, la loi.

M. le Maire – Merci.

Bien.

Alors je vais répondre.

Je vais répondre, parce qu'effectivement je m'étonnais de ne pas encore avoir la question.

Je vais vous dire, comme Maire je suis, bien entendu, disposé à appliquer la loi, puisque c'est mon travail.

C'est mon travail, et je le fais avec la meilleure volonté du monde.

Et là je vais vous donner quelques éléments qui ont prévalu à cette situation, et à cette journée.

La grève du 20 Novembre 2008 à Metz, c'est 55 % de grévistes.

55 % de grévistes.

69 écoles concernées, dont 12 écoles fermées.

Il fallait 460 encadrants, par rapport à la population recensée correspondant aux annonces de grève. Et encore, on n'est jamais sûr de ce qui se passe avec les annonces de grève.

Il y a actuellement à Metz 110 ATSEMS, et 100 agents d'animation, qui sont sollicitables. Il n'y a que 110 ATSEMS, parce que c'est toujours la continuité.

Monsieur ALDRIN, vous voyez ce que je veux dire ?

C'est-à-dire qu'actuellement il n'y a pas beaucoup d'ATSEMS, parce que justement on n'a pas prévu les cantines. On n'a pas beaucoup d'ATSEMS. On en a 110.

Il en fallait 460.

En raison d'un encadrant pour 15 enfants, c'est 250 personnes supplémentaires qu'il aurait fallu trouver en 48 heures.

250 personnes supplémentaires, en dehors du personnel municipal.

Alors, qu'est-ce qui s'est passé ?

Moi je suis dans l'incapacité de mobiliser autant de personnes en si peu de temps, compte tenu de l'anémie du personnel ATSEM.

Il faudra plusieurs années.

On va travailler.

Vous allez nous encourager, d'ailleurs, à les embaucher.

Certainement.

Voilà. On s'en souviendra au moment du budget.

Il faudra plusieurs années pour arriver seulement à la moyenne des villes de notre taille. De notre moyenne, des villes de notre taille.

Et je suis content que vous voulez m'encourager à embaucher des ATSEMS.

On commence.

On peut aussi penser à l'éducation populaire, aux centres aérés, et aux professionnels de l'encadrement de la Petite Enfance.

Mais la réalité c'est que pour mobiliser autant de monde en si peu de temps, eh bien c'est quasiment impossible.

Figurez-vous que nous nous sommes adressés à l'Inspection d'Académie. On ne peut pas trouver mieux, l'Inspection d'Académie, pour lui demander la liste des enseignants retraités. J'ai d'ailleurs reçu une lettre du Préfet qui m'a dit, il faut aller embaucher des enseignants retraités.

Je me suis dit, bonne idée. Je vais pouvoir appliquer la loi. Et on m'aide. Qu'est-ce que c'est bien !

Et j'ai écrit, tout ça en urgence, à l'Inspection d'Académie pour lui demander, s'il vous plaît donnez-moi la liste des enseignants retraités de ma commune, que je puisse aller les trouver. Tout ça en 48 heures, bien entendu.

C'est archi simple.

M. - ... Madame GENET ...

M. le Maire – Je n'avais pas pensé à Madame GENET, tiens, effectivement !

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Et l'Inspection d'Académie m'a dit, écoutez je n'ai pas cette liste, mais adressez-vous à la MGEN.

Il fallait donc que j'aille à la MGEN, pour avoir la liste des enseignants retraités

...

Vous me posez la question, mais je vous réponds !

Je vous réponds !

Il fallait donc que j'aille ...

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Alors après ça, la situation est ubuesque

Le Préfet nous engage à pourvoir les besoins d'encadrement par le traité de l'Education Nationale, et on est incapable de me dire, dans ses propres services, où il se trouve.

Le Préfet me dit également, nous devons recruter à toutes sortes de personnes pour assurer le service.

En réalité, je suis responsable, moi, le Maire de Metz, de la compétence des personnes qui encadrent.

Et si je mets, entre guillemets, n'importe qui, c'est-à-dire des gens qui n'ont pas la compétence, et qu'il y a un événement, un incident, ou un accident, ce qu'à Dieu ne plaise, qui est-ce qui sera responsable ?

M. - ... le Maire ...

M. le Maire – Le Maire, vous l'avez bien dit.

Si bien que le risque est important, et le réservoir, le potentiel des personnes à mobiliser dans un service municipal compétent était complètement insuffisant.

Alors pour répondre, on aurait eu une petite grève, c'est-à-dire si le mécontentement avait été moins fort, voyez ce que je veux dire ...

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – C'est-à-dire que si les enseignants n'étaient pas à bout, de la part du gouvernement, ce qui a abouti à une grève exceptionnelle, dans son ampleur, eh bien j'aurais pu, avec la meilleure volonté du monde, appliquer la loi, parce que c'est mon devoir, et j'en ai conscience.

Mais là j'ai été mis dans des situations impossibles, parce que le gouvernement a tellement rendu mécontents les professeurs et les enseignants qu'il y avait trop de grévistes. Et comme il y avait trop de grévistes, et que la municipalité précédente ne m'avait pas laissé assez d'ATSEMS, c'était impossible de remplir les demandes qui m'étaient faites par le Préfet.

Alors je vais vous dire, je le regrette.

Je le regrette.

Monsieur DARCOS, finalement, il a cherché un petit peu, vous savez. Bon, on le connaît. Mais, qui sème le vent récolte la tempête.

Et moi là-dedans, je vais vous dire, je suis très mal parce que j'aurais bien aimé appliquer la loi.

Vous avez compris.

J'étais de tout cœur avec vous, Madame, pour appliquer la loi, mais malheureusement on m'a mis dans une situation où c'était impossible.

Et je vous remercie vraiment de m'avoir posé cette question.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Non, mais je désespérais qu'on me la pose. Elle est arrivée.

Alors le point numéro 18 étant énoncé, qui est contre ?

Personne.

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Point numéro 19 : Publications du service des Bibliothèques-Médiathèques – Admission en non-valeur.

Madame SALLUSTI.

POINT 19 – Publications du service des Bibliothèques-Médiathèques – Admission en non-valeur.

Rapporteur : Mme SALLUSTI, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDÉRANT que les publications événementielles éditées ou co-éditées par le service des Bibliothèques-Médiathèques à l'occasion des expositions temporaires organisées, ne sont plus vendues passé un certain délai,

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les publications dont la liste figure en annexe, soit 1864 exemplaires pour un montant total de 18 585,90 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. le Maire – Des questions ?

Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU – Monsieur le Maire, chers Collègues.

Monsieur le Maire, on connaît tous votre amour des livres, et votre passion des livres anciens.

Et, lors de la Commission des Finances, j'ai évoqué la problématique de la mise en non-valeur qui aboutissait à la mise au pilon des livres.

Et vous avez pris conscience de ce problème, et vous m'avez dit, je trouverai une solution pour que les livres n'aillent pas au pilon.

Monsieur le Maire j'attends votre solution.

M. le Maire – Eh bien effectivement on ne mettra pas ces livres au pilon, on les distribuera, dans la mesure où il y en a qui sont très intéressants.

Vous m'avez dit que j'étais amateur de livres, il y en a qui sont très bien.

Et il y en a déjà qui ont été distribués, il y a eu des visiteurs pour Metz-Accueil, la réception, et il y a déjà eu des dons de livres.

Et croyez-moi, aucun de ces livres ne sera gaspillé.

Moi-même je suis un grand distributeur de livres, quand j'ai des visiteurs.

Voilà.

M. - ... il y a Monsieur FONTE qui veut rajouter quelque chose ...

M. le Maire – Qui veut rajouter quelque chose ?

M. FONTE – Il y a des mesures qui ont été prises.

M. le Maire – Monsieur l'Adjoint au Maire, chargé de la Culture, veut ajouter quelque chose.

M. FONTE – Oui, Monsieur Pierre-André SYREN, et il en a parlé à la dernière Commission Culturelle, puisque, pour ceux qui étaient présents ils ont pu voir la prochaine Motion du prochain Conseil Municipal qui propose justement une modification de l'ensemble à la fois des tarifs Médiathèques – Bibliothèques, et également une mise en vente des livres qui restent en réserve et qui ne sont plus utilisés dans la Médiathèque – Bibliothèque.

Donc vous aurez au cours du prochain Conseil cette Motion à voter, avec les prix de mise en vente de ces livres.

M. le Maire – Voilà.

Merci.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Fixation du prix de vente de la revue "Les carnets de Médamothi".

Madame SALLUSTI.

**POINT 20 – Fixation du prix de vente de la revue "Les carnets de Médamothi" –
Modificatif.**

Rapporteur : Mme SALLUSTI, Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

VU sa délibération en date du 31 janvier 2008 fixant le prix de vente au public de cette revue à 12 €,

CONSIDÉRANT la nécessité de favoriser la diffusion la plus large possible de cette revue produite par le service des Bibliothèques-Médiathèques, et de créer un tarif pour les ventes en librairie,

DÉCIDE de fixer le prix de vente pour les éditions à venir et la nouvelle répartition comme suit :

- 200 exemplaires à prendre en charge par la régie des Bibliothèques-Médiathèques, pour un prix de vente au public de 12 € ;
- 100 exemplaires à prendre en charge par la régie des Bibliothèques-Médiathèques, pour un prix de vente en librairie à un prix de cession aux libraires de 7 € ;
- d'affecter les autres exemplaires au service du Protocole de la Ville et aux échanges culturels.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

M. le Maire – Des observations ?

Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU – Juste par rapport aux mises en non-valeur du Rapport ...

M. le Maire – Ah non, non, on en est au Rapport numéro 20, Monsieur LEBEAU, s'il vous plaît !

M. LEBEAU – Oui, oui, mais j'espère juste ...

M. le Maire – Non, non, Monsieur LEBEAU, pitié !

M. LEBEAU – Monsieur le Maire ...

M. le Maire – Ou alors demandez l'autorisation à Madame la Présidente de votre groupe.

M. LEBEAU – Monsieur le Maire ...

M. le Maire – Il faut qu'on applique les statuts !

M. LEBEAU – ... je rappelle qu'ici, c'est un lieu de débat.

Un Conseil Municipal est un lieu de débat.

M. le Maire – On va appliquer.

On est sur le point numéro 20.

M. LEBEAU – Oui.

M. le Maire – Non, non, je suis ferme.

Alors allez-y sur le point numéro 20.

Je vous écoute.

M. LEBEAU – Monsieur le Maire, attendez ...

M. le Maire – Non, non, on n'est pas sur le point numéro 19, on est sur le point numéro 20.

M. LEBEAU – Oui, mais attendez, si vous me laissez finir mes phrases peut-être que vous comprendrez mon intervention.

M. le Maire – Bon, alors allez-y.

M. LEBEAU – Merci Monsieur le Maire.

Je disais simplement que, j'espère que les volumes, les 200 et les 100 exemplaires, ne finiront pas en actif non-valeur.

J'espère que les quantités sont quelque chose de cohérent.

Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire – Nous espérons, comme vous, que nous espérons la même chose.

Voilà.

Alors, qui est opposé ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Point numéro 21, Monsieur Sébastien KOENIG : Renouvellement pour l'année 2009 des conventions de coopération entre la Ville de Metz et l'ANPE.

POINT 21 – Renouvellement des conventions de coopération entre la Ville de Metz et l'ANPE et de mise à disposition de personnel ANPE pour l'année 2009.

Rapporteur : M. KOENIG, Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

VU les précédentes conventions partenariales la première datant du 28 mars 1988,

VU les précédentes conventions de mise à disposition de personnel ANPE, la première datant de 1996.

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre et d'approfondir ces actions permettant de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi domiciliés à Metz,

DECIDE

- de renouveler pour l'année 2009, la collaboration entre la Ville de Metz et l'ANPE par la signature d'une nouvelle convention partenariale,

- de compléter ce partenariat par la signature d'une convention de mise à disposition de personnel ANPE à la Délégation à l'Emploi et de participer au financement de cette action par un crédit de 32 171 euros, à inscrire au budget de l'exercice concerné,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites « convention de coopération » et « convention de mise à disposition » ainsi que toutes les pièces contractuelles s'y rapportant.

M. le Maire – Merci Monsieur KOENIG.

Des questions ?

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Unanimité.

M. le Maire – Point numéro 22 : Enquête de recensement de la population 2009 – Augmentation de la rémunération des agents recenseurs.

Madame HEBER-SUFFRIN.

POINT 22 – Enquête de recensement de la population 2009 – Augmentation de la rémunération des agents recenseurs.

Rapporteur : Mme HEBER-SUFFRIN, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire, chers Collègues,

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment ses articles 156 à 158,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'augmentation de la rémunération des agents recenseurs,

DECIDE de fixer cette rémunération de la façon suivante :

- Feuille de logement	0,90 €
- Bulletin individuel	1,50 €
- Dossier d'adresse collective	1,00 €
- Bordereau d'iris	5,00 €
- 2 formations obligatoires	25,00 € la séance
- Forfait déplacement	100,00 €

ACCEPTE la dotation forfaitaire de l'INSEE,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de cette opération et à signer tout document y afférent,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

M. le Maire – Oui ? Docteur ?

Ah non, j'ai cru que vous leviez la main, mais c'était une impression.

Alors : pas d'opposition, pas d'abstention ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Point numéro 23 : Versement d'une subvention à l'Association "Couleurs Gaies".

Madame SALLUSTI.

POINT 23 – Versement d'une subvention à l'Association "Couleurs Gaies".

Rapporteur : Mme SALLUSTI, Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le conseil Municipal,
Les commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz de soutenir une association qui œuvre dans le sens d'un resserrement du lien social et participe en cela à la politique mise en place par la nouvelle municipalité,

DECIDE d'attribuer à l'Association « COULEURS GAIES » une subvention d'un montant de 1 000€,

VOTE un crédit d'égal montant,

ORDONNE l'inscription budgétaire correspondante.

M. le Maire – Pas de question ?

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Unanimité.

M. le Maire – Point numéro 24 : Lancement de diverses consultations pour l'exercice 2009 – Autorisation de mener des marchés négociés sans publicité et sans mise en concurrence.

Monsieur TRON.

POINT 24 – Lancement de diverses consultations pour l'exercice 2009 – Autorisation de mener des marchés négociés dans publicité préalable et sans mise en concurrence.

Rapporteur : M. TRON, Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire,

MOTION 1 - LANCEMENT DE DIVERSES CONSULTATIONS POUR L'EXERCICE 2009 - AUTORISATION DE MENER DES MARCHES NÉGOCIES SANS PUBLICITE ET SANS MISE EN CONCURRENCE - CAS N°1

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Economique entendue,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 35 II 8°,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 pris notamment en son article 8,

Considérant que, dans le cadre de l'entretien courant ou suite à des dégâts ou du vandalisme et hors achat de matériel supplémentaire neuf, il est nécessaire d'assurer le remplacement à l'identique de matériel existant concernant du matériel de signalisation routière (50 000 euros TTC par an) et d'équipements de contrôle d'accès et de jalonnement dynamique (65 000 euros TTC par an).

Considérant qu'il convient, pour les cas évoqués ci-dessus, de recourir aux marchés passés sans publicité préalable et sans mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article 35 II 8° du Code des Marchés Publics,

DECIDE :

DE RECOURIR, pour des raisons techniques et dans la mesure où un seul opérateur économique est en mesure de réaliser les prestations, à la passation de marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence pour les marchés cités ci-dessus ;

DEFERE à la Commission d'Appel d'offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes actions se rapportant à la mise en œuvre de cette procédure et à engager, en sa qualité de Représentant du Pouvoir Adjudicateur, les négociations nécessaires à l'établissement des offres ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants et toute pièce contractuelle se rapportant à la mise en œuvre des marchés concernés, ainsi que les avenants éventuels dans les limites définies par l'article 20 du Code des Marchés Publics et l'article 8 de la loi du 8 février 1995.

MOTION 2 - LANCEMENT DE DIVERSES CONSULTATIONS POUR L'EXERCICE 2009 - AUTORISATION DE MENER DES MARCHES NÉGOCIÉS SANS PUBLICITE ET SANS MISE EN CONCURRENCE - CAS N°2

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Economique entendue,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 35 II 8°,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 pris notamment en son article 8,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir de nouveaux contrats de maintenance ne pouvant être assurés que par l'entreprise ayant effectué l'installation de matériels ou de logiciels dont le précédent contrat est arrivé à terme et qui concernent :

- le contrat d'entretien, mise à niveau du programme et maintien à niveau technique du poste central de régulation du trafic, système GERTRUDE (100 000 euros TTC pour un an),
- le contrat de maintenance du dispositif de télétransmission – dématérialisation mairie de Metz (10 000,00 euros TTC pour un an),
- le contrat de maintenance du logiciel Arcview (5 800,00 euros TTC pour un an),
- le contrat de maintenance du matériel et du logiciel Pare-feu (firewall) internet (11 500,00 euros TTC pour un an),
- le contrat de maintenance du réseau de la restauration scolaire (10 000,00 euros TTC pour un an).

Considérant qu'il convient, pour les cas évoqués ci-dessus, de recourir aux marchés passés sans publicité préalable et sans mise en concurrence conformément aux dispositions de

l'article 35 II 8° du Code des Marchés Publics,

DECIDE :

DE RECOURIR, pour des raisons techniques et dans la mesure où un seul opérateur économique est en mesure de réaliser les prestations, à la passation de marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence pour les marchés cités ci-dessus.

DEFERE à la Commission d'Appel d'offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes actions se rapportant à la mise en œuvre de ces procédures et à engager, en sa qualité de Représentant du Pouvoir Adjudicateur, les négociations nécessaires à rétablissement des offres.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants et toute pièce contractuelle se rapportant à la mise en œuvre des marchés concernés, ainsi que les avenants éventuels dans les limites définies par l'article 20 du Code des Marchés Publics et l'article 8 de la loi du 8 février 1995.

M. le Maire – Monsieur THIL.

M. THIL – Monsieur le Maire, ce rapport concerne directement, je dirai, les nouvelles technologies à Metz.

Et je voudrais simplement souligner qu'une nouvelle fois nous avons eu la plus haute distinction dans ce domaine. Et je voulais rendre largement hommage à tous ceux qui, par l'action en faveur des nouvelles technologies, etc. ..., ont œuvré.

Parce que permettez tout de même que ces 5 @ reviennent à tous ceux qui ont travaillé sur ce sujet, et notamment à Christine RAFFIN qui était Déléguée aux Nouvelles Technologies.

Et puis je souhaiterais émettre un vœu, c'est que le site propre de la ville de Metz, le site sur lequel, qui était tous les jours où on avait les dernières actualités, les dernières photos, les derniers films, etc. ..., continue à être aussi dynamique, parce que pour l'instant je trouve qu'on a largement baissé en actualisation de ce site.

M. le Maire – Alors merci pour ce rappel de vos vertus, Monsieur THIL.

On n'est jamais si bien servi que par soi-même.

Je voudrais vous dire que j'étais moi-même hier au charbon pour sauver ces 5 @, puisque j'étais à Devant-les-Ponts où une quantité non négligeable de citoyens protestaient contre l'excédent de, les WIFI partout, et autre produit intersidéral capable de rendre malade tout le monde.

Et je dois dire que nous avons expliqué que les choses étaient surveillées par l'Académie de Médecine, par l'OMS, et par tout le monde, et qu'on allait continuer à gérer les activités hertziennes de la ville dans le cadre simplement de la science et de la loi.

Voilà.

Après ces commentaires flatteurs sur les 5 @ de la ville de Metz, je ne sais pas si, d'ailleurs, on peut en profiter un petit peu nous aussi, mais je n'en sais rien, c'est la continuité.

Allons-y.

M. - ...

M. le Maire – C'est la continuité.

M. - ...

M. le Maire – Voilà.

Non, non, mais, Docteur JACQUAT vous en profitez aussi.

M. JACQUAT – Oui, oui.

Je prends ma part.

M. le Maire – Voilà.

Vous prenez votre part.

Vous pouvez remercier Monsieur THIL, aussi.

Voilà.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Point numéro 25 : Création d'un poste d'Adjoint au Directeur Général des Services en charge d'études et de prospective sur l'aire métropolitaine de Metz.

Je rapporte moi-même ce point.

POINT 25 – Contrat de travail.

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal,

La (les) Commission (s) compétente (s) entendue (s),

VU l'article 4-2 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée,

VU l'article 3 – 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT la nature des fonctions et les besoins de la collectivité,

DECIDE

De créer un emploi contractuel d'Adjoint au Directeur Général des Services en charge d'études et de prospective sur l'aire métropolitaine de Metz, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 3 – 2°.

De fixer la rémunération afférente à ce poste par référence à un grade du cadre d'emplois des ingénieurs à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant ainsi que les compléments de rémunération prévus par la délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 1985.

De supprimer au tableau des effectifs un emploi de directeur général adjoint des services.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat de travail avec le candidat retenu, conformément aux dispositions précitées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

M. le Maire – Alors, je note deux demandes : Monsieur LEBEAU et Monsieur THIL.

Allons-y.

M. LEBEAU – Monsieur le Maire, chers Collègues, si ce recrutement se fait à effectif constant, je ne pense pas qu'il sera à coût constant, puisque le poste était vacant, il ne faisait pas partie des coûts au Compte Administratif 2007.

Donc aujourd'hui on va augmenter la dépense.

Je me pose aussi une question, c'est de savoir comment se poste va s'articuler avec le Directeur Territorial et l'Attaché Territorial Chargé des Missions Réseau de Ville.

Parce que je crois que ça peut faire double emploi.

Troisième élément Monsieur le Maire, je me demande pourquoi avoir recruté ce poste au sein de la ville de Metz, puisque la plupart de ces compétences sont des compétences de la CA2M.

Ne serait-ce pas le fait d'avoir perdu l'élection au sein de la CA2M qui vous fait dire que j'aurai bien aimé quand même être Président, et finalement je m'offre le luxe d'avoir un Adjoint au Directeur Général des Services.

Monsieur le Maire, malheureusement, vous n'êtes pas le Président de la CA2M, et ce poste confions-le là où il doit se trouver, au sein de la CA2M.

Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire – Bien.

Monsieur THIL.

M. THIL – Ecoutez Monsieur le Maire, sans reprendre les termes qui lui sont propres, de notre ami Emmanuel LEBEAU, je voudrais moi aussi m'inquiéter de deux choses.

Premièrement sur ce rapport précisément, il me semble que ce poste fait un petit peu double emploi.

Il y a quelque temps on a passé l'Agence de Développement Economique, dont on avait souligné à plaisir combien elle-même faisait double emploi avec un certain nombre de structures existantes.

Aujourd'hui je dirai, tous les points, qu'il s'agit de travailler, en ce qui concerne ce poste, relèvent soit du développement économique, soit des affaires d'urbanisme. Donc on pourrait mettre aussi en phase l'AGURAM elle-même.

Est-ce que tout ça ne contribue pas à une sorte d'inflation de poste.

Je rejoins tout à fait la remarque d'Emmanuel LEBEAU.

Ce n'est pas parce qu'on supprime un poste de DGA qui était vacant, qu'on répond tout à fait à la question du coût.

Deuxième point Monsieur le Maire, là encore merci à la Presse de nous informer sur les restructurations internes de l'Hôtel de Ville.

Je pense que lorsque l'on change une administration, la moindre des choses c'est qu'on devrait en informer, me semble-t-il, soit par un courrier, soit par une plaquette, soit directement, enfin etc. ..., ou un courriel, ce qui serait encore mieux, du nouvel organigramme de la ville.

C'est par la Presse que nous avons appris que les Directeurs Généraux Adjoints étaient supprimés, et qu'on avait une organisation dite en râteau. J'espère que vous n'appuierez pas trop dessus pour vous le prendre dans la figure. Et que cette organisation en râteau supprimait les Directeurs Généraux Adjoints. Et aujourd'hui, subtilité de la langue, on recrute un Adjoint au Directeur Général, qui n'est donc pas un Directeur Général Adjoint.

Voilà.

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. THIL – Donc on voudrait en savoir un peu plus sur ce point, et non pas, je dirai, même si merci encore une fois la Presse de nous informer de tout ça, mais c'est quand même un petit peu dommage.

Voilà.

M. le Maire – Alors je vais répondre d'abord à Monsieur THIL, parce que Monsieur LEBEAU je pourrai vous dire, en substance, parce que, en plaisantant, ce n'est pas un poste que je recrute, qu'on a l'intention de créer, pour simplement pour répondre à vos questions.

Parce qu'il y aura du boulot, là.

- rires dans la salle -

M. - ... ce n'était pas mal ...

M. LEBEAU – C'est le plaisir de la démocratie.

Et je crois que, au préalable, vous en posez plus.

M. le Maire – Attendez, attendez, je suis en train de vous répondre !

Si vous voulez bien que je termine, je suis en train de vous répondre.

Donc on n'a pas créé ce poste pour répondre aux questions de Monsieur LEBEAU.

Et on a créé ce poste parce que c'est l'intérêt de la ville de Metz.

Alors je vais répondre tout de suite à Monsieur THIL, sur l'organigramme.

Effectivement nous avons ici même présenté une demande d'audit, qui a été acceptée par le Conseil Municipal.

Cet audit a eu lieu et, ô caractéristique, nous avons commencé d'innombrables campagnes d'informations et de discussions avec le personnel, Monsieur THIL !

Avec le personnel, permettez-moi que je vous parle Monsieur THIL !

M. THIL – Mais, c'est obligatoire.

M. le Maire – Nous avons fait des réunions de cadres.

Des réunions de cadres.

Je me suis retrouvé avec 80 personnes à Pont-à-Mousson, après un travail d'une journée !

Avec les responsables de la Ville, Monsieur THIL !

Je n'aurais pas insisté sur le fait ...

M. -

M. le Maire – Mais parce qu'on voulait se mettre à l'extérieur, on voulait se mettre au vert.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Monsieur THIL, nous avons pu travailler avec tout le monde.

A partir du moment où on travaille avec tout le monde, et que nous n'organisons pas des modifications de structures de l'organigramme du personnel dans un cabinet noir, à deux ou trois personnes, je ne vise personne, ni pas le passé, ce n'est pas la continuité.

Nous sommes d'accord.

Ça change.

Eh bien effectivement on met en place une concertation.

Et il y a beaucoup de gens qui sont au courant.

Et que la Presse apprenne par ce biais-là, ça me paraît tout à fait normal.

Je n'ai absolument rien à reprocher à la Presse, elle fait son boulot.

Cela dit ...

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Vous serez informés.

Maintenant vous serez informés, en début de Conseil suivant, exactement, du nouvel organigramme.

Et il sera distribué à tout le monde. Il sera public.

Parce qu'on aura terminé, il n'est pas encore arrêté, on aura terminé les consultations dans le respect des personnes. Monsieur THIL, ça aussi ce n'est pas la continuité. Dans le respect des personnes.

Alors je voudrais terminer ...

M. THIL – Il faudrait adresser votre commentaire à Monsieur BOHL !

M. le Maire – Je fais les commentaires que je veux !

Et je dis bien, que dans le respect des personnes nous sommes en train de changer l'organigramme.

Maintenant pour répondre sur le point qui est là, quand on a des objectifs on s'en donne les moyens.

Il ne s'agit en aucun cas d'une création ex nihilo d'un poste qui n'existerait pas.

La personne qu'on remplace est une personne qui est partie à la retraite. Elle était au budget de cette année.

Et cet aspect comptable du genre, si où il y a quelqu'un qui est parti à la retraite vous n'avez qu'à supprimer son poste, j'entends diriger cette ville comme je le veux.

M. - ... avec le Conseil ...

M. le Maire – Avec le Conseil, bien entendu.

Et en particulier en vous soumettant cette proposition, qui me paraît être extrêmement importante dans le cas actuel.

Pour rien vous cacher, je vous signale que nous avons une problématique considérable dans la réorganisation. Je suis obligé de recevoir plein de gens, d'aller dans pleins de Commissions, etc. ... J'ai besoin d'aide. Et nous avons besoin d'aide.

Ce n'est pas moi qui ai supprimé les 6 000 emplois militaires qui sont annoncés dans l'agglomération. Ce n'est pas Monsieur JACQUAT non plus, dit-il. Bien entendu. C'est personne.

N'empêche qu'il faut faire face.

Il faut faire face.

Et nous avons également un énorme problème régional dans les rapports entre Nancy et Metz, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre.

Ça non plus, ce n'est pas la continuité. Il faut changer un peu les choses. Il y a du travail.

Nous avons énormément d'enjeux.

J'ajoute que les enjeux internationaux sont importants. Et c'est la raison pour laquelle je vous sou mets ce point. C'est un point qui est extrêmement ciblé et important, raison pour laquelle je suis très heureux de vous le présenter.

Vous pouvez très bien voter contre, ça vous regarde, mais faites attention la ville de Metz a besoin de tout le monde pour son avenir, y compris son opposition.

Et je vous suggère d'être prudents dans votre vote, parce qu'on est là dans le cœur de nos objectifs, et je souhaite, moi, personnellement, que tout le monde vote ce point. Parce qu'il s'agit vraiment de notre avenir.

Regardez bien les items qui sont visés, et regardez bien les problématiques qui sont les nôtres en ce moment.

Voilà.

Maintenant ...

J'ai répondu, Monsieur LEBEAU !

M. LEBEAU – Non, non, Monsieur le Maire ...

M. le Maire – Ça suffit.

Maintenant, je mets aux voix.

M. LEBEAU – Monsieur le Maire, explication de vote.

M. le Maire – Ecoutez, explication de vote.

Est-ce que la Présidente du Groupe veut bien que Monsieur LEBEAU donne l'explication de vote du groupe ?

M. LEBEAU – Monsieur le Maire ...

- rires dans la salle -

Mme ZIMMERMANN – L'explication de vote ?

M. LEBEAU – Oui, oui.

Mme ZIMMERMANN – Explication de vote.

M. - ... 30 secondes, Monsieur le Maire ...

M. le Maire – Voilà.

On y va.

M. LEBEAU – Monsieur le Maire, dans le Compte Administratif de 2007 je prends le tableau des effectifs, il y avait 6 postes aux effectifs budgétaires ...

M. le Maire – Je vous ai répondu, la personne en question elle était en activité en 2008. On la remplace.

M. LEBEAU – Donc on aura toujours cinq Adjoints au Directeur Général des Services.

M. le Maire – Mais je viens de vous répondre !

Je vous ai déjà répondu une fois, je recommence.

On perd du temps !

Et ce n'est pas une explication de vote, ça !

Vous votez pour, ou contre ? Je n'ai pas entendu.

M. LEBEAU – Mai attendez Monsieur le Maire, attendez, je continue.

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. LEBEAU – Donc, nous nous abstiendrons.

Voilà.

M. le Maire – Alors, qui vote contre ?

M. THIL – Monsieur le Maire, explication de vote.

M. le Maire – Allez-y.

M. THIL – Je trouve que vos insinuations sont particulièrement déplacées, parce que je ne fais pas ici rapport de ce qu'on peut nous rapporter, et de ce que l'on peut entendre.

Deuxièmement vous dites que vous vous concertez avec le personnel, je vous répondrais tout simplement que votre prédécesseur aussi, puisque vous aviez l'air de le mettre en cause.

Et que d'autre part c'est une ...

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. THIL – Est-ce que l'on peut parler dans cette salle, sans être tout le temps dans une ambiance de meeting, Monsieur le Maire responsable de la police ?

M. le Maire – La Police Municipale, ce n'est pas moi qui ai fait allusion.

Allez-y.

M. THIL – Je ne parle pas de la Police Municipale, je parle de la police des séances.

M. le Maire – Ah, d'accord.

Allez-y.

M. THIL – Bien.

Alors je dis d'autre part, qu'il n'y a rien à se glorifier de se concerter avec le personnel, c'est une obligation légale.

M. le Maire – Très bien.

M. THIL – Et jusqu'à présent les Comités Techniques Paritaires, les CTPL, etc. ..., sont appliqués partout, et l'étaient auparavant aussi.

Alors puisque nous n'avons pas la clarté nécessaire aujourd'hui quand nous parlons sur les créations de poste, etc. ..., nous nous abstenons sur cette question.

M. le Maire – Très bien.

Alors, qui vote contre ? Un contre.

Qui s'abstient ? Abstention.

Qui vote pour ? Tous les autres.

Bon.

Eh bien écoutez c'est à l'unanimité, avec un contre, Madame STEMART.

M. le Maire – Point numéro 26 : Acquisition de 3 terrains frappés de réserve d'emprise situés sur les bords du Sablon et de Devant-les-Ponts.

Monsieur LIOGER.

POINT 26 – Acquisition de 3 terrains frappés de réserve d'emprise situés sur les bords du Sablon et de Devant-les-Ponts.

Rapporteur : M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT :

- que dans le cadre de la clôture de trois opérations de promotion immobilière, le groupe Claude RIZZON PROMOTION a proposé la cession de trois parcelles frappées de réserve d'emprise, situées sur les bords du Sablon et de Devant-les-Ponts et appartenant respectivement aux SCI METZ SAINT-PIERRE, LOUIS BERTRAND et SARL SOLORIM ;

- qu'il importe de régulariser cette situation et d'acquérir les terrains en cause que le groupe Claude RIZZON PROMOTION, représenté par Monsieur Jean-Luc RIZZON, est disposé à céder pour le prix symbolique d'un Euro par parcelle ;

VU :

- l'accord de Monsieur Jean-Luc RIZZON, représentant le Groupe CLAUDE RIZZON PROMOTION, qui a accepté la cession des terrains appartenant aux SCI METZ SAINT-PIERRE, LOUIS BERTRAND et SARL SOLORIM, pour le prix symbolique d'un Euro par parcelle;

DECIDE :

1 - d'acquérir les terrains frappés de réserve d'emprise et cadastrés sous :

BAN DU SABLON

Section SK - n° 238 – rue Saint-Pierre - 0 a 35 ca

BAN DE DEVANT-LES-PONTS

Section EO - n° 176 – rue de Bagatelle - 1 a 45 ca
Section EL - n° 187 – rue Louis Bertrand - 2 a 87 ca

appartenant respectivement aux SCI METZ SAINT PIERRE, LOUIS BERTRAND ET SARL SOLORIM ;

2 - de réaliser cette acquisition moyennant le prix d'un euro symbolique par parcelle, à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;

3 - de prendre à la charge de la Ville de METZ les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

4 - de requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

5 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

M. le Maire – Des remarques ?

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Point numéro 27 : Participation financière aux frais de logement de l'Union Départementale CGT.

Qui prend le rapport ? Monsieur Thierry JEAN.

POINT 27 – Participation financière aux frais de logement de l'Union Départementale CGT.

Rapporteur : M. JEAN, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire, mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT :

- que la Ville de Metz participe financièrement aux frais d'hébergement des sections syndicales départementales sous la forme d'une subvention de fonctionnement lorsqu'elles sont logées dans le secteur privé ;
- que la CGT s'est portée acquéreur de locaux situés 10, rue de Méric ;
- que la CGT sollicite de la Ville de Metz une participation financière au même titre que les autres sections départementales logées dans le secteur privé ;

DECIDE :

- de verser à la CGT à compter de 2008, une subvention de fonctionnement annuelle de 14 000,-€ ;
- de verser à la CGT un complément de 4 667,-€ correspondant aux 4/12^{ème} de 14 000,-€ au titre de l'année 2007, du fait de leur déménagement en septembre 2007 ;

VOTE :

- les crédits nécessaires ;

ORDONNE :

- les inscriptions budgétaires correspondantes.

M. le Maire – Qui demande la parole ? Monsieur ANTOINE.

Allez-y, je vous en prie.

M. ANTOINE – Monsieur le Maire, la subvention étant quand même d'importance, je pense que c'est une des plus importantes qu'on ait proposée ce soir. Ça mérite quand même une petite explication de texte.

Donc, ce que j'aimerais savoir c'est quels sont les fondements et les bases de cette subvention aux organisations syndicales, d'une part.

Et d'autre part, si j'ai bien compris, et Thierry JEAN vient de le préciser, cette organisation syndicale vient d'acquérir, de devenir propriétaire de ces locaux.

Donc, est-ce que d'autres organisations syndicales bénéficient, sont propriétaires et bénéficient de subventions, ou est-ce qu'on crée une jurisprudence.

Et quelque part, si vous voulez, je mettrais un peu le rapport avec un locataire qui touche l'APL, il devient propriétaire, il n'en bénéficie plus directement. Il peut en bénéficier par d'autres canaux.

Donc, en fin de compte, qu'elle est la philosophie derrière cette subvention de 14 000 euros ?

M. le Maire – Alors c'est une question, je vais répondre un peu en détail. Parce que c'est une question qui est très importante.

Effectivement, c'est un sujet qui est compliqué et qui remonte à loin.

Alors j'ai ici un épais document, pour vous donner toute la genèse de l'affaire.

Historiquement, il n'y a pas de bourse du travail à Metz. Il y a beaucoup de villes qui ont des bourses du travail, c'est-à-dire des locaux municipaux qui sont mis à la disposition des organisations syndicales, avec une grande salle de meeting, etc. ...

Ici, ça n'existe pas.

Au départ la ville de Metz a soit confié des locaux lui appartenant, aux organisations syndicales. C'était le cas de la CGT qui, il n'y a pas encore très longtemps était aux Trinitaires, juste à côté des Trinitaires.

Et, dans d'autres cas, a financé des acquisitions de locaux, ou aidé à payer des loyers.

Alors, pour ne pas être trop long, parce que l'historique est considérable, pour ne pas être trop long je vais vous dire qu'elle est la situation de chacun en ce moment.

La CFDT bénéficie d'un bail emphytéotique, avec une redevance de 11 695 euros, donc c'est un bâtiment qui appartient à la ville de Metz, soit une subvention de la ville de Metz de l'équivalent de 23 391 euros par an.

Voilà.

On en est là.

Et ça, c'est la CFDT qui se trouve rue du Général de Lardemelle, à côté du deuxième génie.

Vous avez la CFTC : convention de mise à disposition renouvelée chaque année, loyer de 7 476 euros par an, soit une subvention indirecte de la ville de Metz, l'équivalent de 14 950 euros.

Vous voyez, ce sont des loyers qui sont sous-évalués volontairement, à peu près du tiers.

Je parle sous l'œil attentif du Docteur KHALIFE, qui faisait le boulot avant.

Donc ce sont sans doute des documents qu'il a validés à l'époque, puisque je les reprends.

Donc l'équivalent est d'une subvention de 48 000 euro, pour la CFTC.

Pour la CGT, aucune subvention versée depuis les installations au 10 rue de Méric en Septembre 2007.

C'est-à-dire qu'il était dit, dans le dernier tableau, que la CGT était en carafe. Et cette note date d'Octobre 2007.

Voyez, c'est-à-dire que, à la fin du mandat précédent on était en rade et on n'avait pas donné de subvention à la CGT. Et il était indiqué une subvention prévue de 95 000 euros, éventuellement, pour solde de tout compte, pour l'aider à s'installer dans son nouvel immeuble.

FO : subvention versée par virement direct, c'était marqué subvention prévue 55 000 euros.

UNSA : subvention annuelle versée, subvention prévue, je vois, 10 000 euros.

CFE CGC : subvention prévue, 21 000 euros.

Alors ce qu'on vous amène aujourd'hui, c'est le solde d'une situation ancienne de la CGT qui était finalement décalée par rapport aux autres.

L'un dans l'autre, si vous voulez, soit qu'on apporte des subventions directement, soit qu'on apporte des loyers qui sont volontairement inférieurs, soit qu'on apporte carrément la mise à disposition de bâtiment, on cherche à tenir une part à peu près égale entre toutes les situations, sachant que les organisations syndicales ne souhaitent plus revenir dans une quelconque bourse du travail.

Chacune a trouvé sa situation, je dirai, idéale.

On a par exemple la CFDT qui nous dit qu'elle voudrait bien acheter, maintenant, le bâtiment que nous lui louons pour pas grand chose, de façon à faire des travaux dedans. On examine. Mais a priori on a l'intention de garder ces locaux dans l'état actuel des choses, parce qu'ils sont bien placés. Vous les voyez, là, pas loin du deuxième Génie, un peu à l'arrière.

Donc la situation qu'on vous propose aujourd'hui pour la CGT, c'est d'institutionnaliser une subvention de 14 000 euros par an, et de régulariser 2007 puisqu'ils ont déménagé en septembre 2007 des locaux de la rue des Trinitaires en leur apportant 4/12ème.

Donc on est là, dans une équité.

J'ai rencontré pratiquement toutes les organisations syndicales, y compris la CGT, et quelque part ça les satisfait.

Oui ? Docteur ?

M. JACQUAT – ... simplement, dans votre réponse vous m'avez rappelé une question que vous avez posée très souvent à Monsieur le Maire quand vous étiez dans l'opposition municipale, vous souhaitiez à l'époque une bourse du travail, à Metz.

Où en êtes-vous actuellement ?

M. le Maire – Alors j'ai répondu implicitement, en indiquant que les organisations syndicales, je ne dis pas qu'elles n'en veulent plus, mais elles ont trouvé des situations individuelles. C'est-à-dire que je n'ai pas actuellement de ... commun. Ils sont en train de s'installer. J'ai été à la CGT lors de l'inauguration, etc. ..., Monsieur THIBAUT était là ...

Donc on est là devant des situations qui sont maintenant stabilisées.

M. JACQUAT - ... bourse du travail ...

M. le Maire – Voilà.

Des oppositions ?

Oui ? Docteur ?

M. KHALIFE – Explication de vote, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Oui, oui, allez-y.

M. KHALIFE – Tout d'abord pour vous faire plaisir, je vous ai écouté religieusement ...

M. – Oh la !

M. KHALIFE - ... et vous avez été exceptionnel ...

M. le Maire – Comme d'habitude.

M. KHALIFE - ... je ne veux pas dire, pour une fois.

Non, je voulais juste rajouter un tout petit point pour dire que, en fait, la CGT voulait un solde pour compte, d'une somme que Monsieur le Maire vient de citer.

Et le décalage qu'il y a eu était du fait, entre guillemets, des négociations qu'il y a eu. Parce que la CGT, à la demande de l'intersyndical a changé d'avis et voulait donc plutôt une subvention annuelle.

C'est pour ça qu'il y a eu ce décalage.

Mais en aucun cas il n'y a eu de conflit.

Au contre, ça s'est très bien passé.

Donc en explication de vote, Monsieur le Maire, naturellement nous voterons pour cette motion.

M. le Maire – Donc il n'y a pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Je vous remercie.

M. MARECHAL – Monsieur le Maire ?

M. le Maire – Oui ?

M. MARECHAL – Juste une précision.

Je ne participerai pas au vote, de même que Danielle BORI et Laure DUPONT, pour des raisons que vous connaissez.

Merci.

M. le Maire – Il n'y a que les responsables socio qui ne participent pas au vote.

Pas les simples adhérents.

La CGT, il y en a peut-être d'autres.

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – Je crois que Monsieur MARECHAL doit être Président de l'Union Départementale.

M. MARECHAL – Monsieur le Maire je précise également que Danielle BORI, Laure DUPONT et moi-même, nous figurons dans les instances dirigeantes de la CGT.

M. le Maire – D'accord.

Très bien.

Eh bien écoutez, voilà, tout est bien qui finit bien.

M. le Maire – Rapport numéro 28 : Acceptation de plusieurs indemnités de sinistres.

Monsieur PAYRAUDEAU.

POINT 28 – Acceptation de plusieurs indemnités de sinistres.

Rapporteur : M. PAYRAUDEAU, Adjoint chargé de quartiers

Merci Monsieur le Maire,

MOTION 1 - ACCEPTATIONS DE PLUSIEURS INDEMNITES DE SINISTRES - IER CAS

Le Conseil Municipal,

Les Commissions entendues,

VU

- Les dégâts occasionnés le vendredi 11 janvier 2008 par un accident de la circulation ayant endommagé un totem de feux de borne automatique à l'angle de la rue de la Fontaine et de la rue Lasalle,
- le montant de l'indemnité proposé par l'assureur de la Ville de Metz,
- l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE :

- 1 – d'accepter le montant de l'indemnité du sinistre fixé à 1 991,00 €.
- 2 – d'encaisser cette indemnité aux chapitre et article correspondants de l'exercice en cours.

MOTION 2 - ACCEPTATIONS DE PLUSIEURS INDEMNITES DE SINISTRES - 2EME CAS

Le Conseil Municipal,

Les Commissions entendues,

VU

- Les dégâts occasionnés le vendredi 13 juin 2008 par un dégât des eaux qui s'est produit dans les locaux 1, avenue Ney,
- le montant de l'indemnité proposé par l'assureur de la Ville de Metz,

- l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE :

- 1 – d'accepter le montant de l'indemnité du sinistre fixé à 750 €,
- 2 – d'encaisser cette indemnité aux chapitre et article correspondants de l'exercice en cours.

MOTION 3 - ACCEPTATIONS DE PLUSIEURS INDEMNITES DE SINISTRES - 3EME CAS

Le Conseil Municipal,

Les Commissions entendues,

VU

- Les dégâts occasionnés le jeudi 7 août 2008 suite à un dégât des eaux dans les vestiaires sis Boulevard Poincaré,
- le montant de l'indemnité proposé par l'assureur de la Ville de Metz,
- l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE :

- 1 – d'accepter le montant de l'indemnité du sinistre fixé 1 789,00 € dont 1 342,00 € versés en immédiat et le solde soit 447,00 € en différé sur présentation des justificatifs.
- 2 – d'encaisser cette indemnité aux chapitre et article correspondants de l'exercice en cours.

M. le Maire – Des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Dénomination d'une voie publique.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire - Je suis le Rapporteur.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Et alors, la Presse a encore parlé.

La Presse a encore parlé.

Vous m'excuserez, Monsieur THIL.

La Presse a encore parlé.

POINT 29 – Dénomination d'une voie publique.

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

DÉCIDE de dénommer :

À Metz - Quartier Amphithéâtre :

- Voie reliant la rue aux Arènes à l'avenue Louis le Débonnaire, longeant le futur Centre

Pompidou-Metz :

Avenue François MITTERRAND.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

Alors je vois trois doigts qui se lèvent : Docteur JACQUAT ...

Ah non, quatre. Quatre mains qui se lèvent.

Cinq.

Il y en a pas mal.

Oh, ça va être intéressant !

Alors : Monsieur THIL, Monsieur MARECHAL, Monsieur DARBOIS et Monsieur Thierry JEAN.

On y va.

Docteur.

M. JACQUAT – Monsieur le Maire, du temps de votre prédécesseur, comme vous nous l'indiquiez très souvent, la Commission Voies et Circulation était consultée, donc, sur le nom des rues.

Simplement, donc, à titre informatif, je voudrais savoir si cette Commission est toujours consultée, concernant la dénomination des rues.

Alors cette Commission, donc, c'était Madame SARY si je me souviens bien, qui faisait les propositions.

Et à chaque fois, concernant les nouveaux quartiers, était recherchée une cohérence dans le choix du nom des rues.

Je prendrai comme dernier exemple les dernières rues qui ont été créées à Metz, dans le canton de Monsieur TOULOUZE, donc c'était la place du Bade, la rue de Brabant, et autres, c'est-à-dire la cohérence était que c'était dans le cas particulier des recherches de nom de langue allemande ou de province belge.

Dans le cas particulier, donc, vous allez baptiser ...

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. JACQUAT - ... Monsieur le Maire ...

Vous nous proposez au Conseil Municipal le nom d'avenue François MITTERRAND.

Je tiens à vous dire tout de suite que nous le voterons.

Mais ce que je voudrais donc vous demander, dans cette cohérence, étant donné qu'il y a une rue qui n'a pas encore été votée mais qui, sur les plans, s'appelle avenue de la Seille, qui avait été donc sur les plans de la ZAC de l'Amphithéâtre, où, pour remarque, je tiens à préciser qu'il existe déjà une rue à Metz qui s'appelle Promenade de la Seille.

Et j'avais indiqué qu'on n'a pas l'habitude habituellement d'appeler, je dirai, deux rues, pratiquement, du même nom.

En ajoutant aussi que pour Promenade de la Seille, je ne pense pas que ce soit le changement municipal.

Jusqu'à quelque temps, elle s'appelait Promenade de la Seille avec un S.

Et depuis quelque temps, il n'y a plus de S.

Les plaques ont été changées.

Le S a disparu.

Mais bref, j'en reviens donc à la cohérence.

Une de ces avenues s'appelle, s'appellerait, ou va s'appeler avenue de la Seille.

Et puis une autre rue, que j'ai découvert donc sur le plan, s'appelle rue des Messageries.

Mais avant c'était simplement articulé sur la rue Lothaire, et ça faisait donc une centaine de mètres.

Or là sur le plan c'est rue des Messageries, virée totalement à la place de cette avenue de la Seille.

Donc ce que je voudrais savoir, Monsieur le Maire, c'est quels sont les noms des rues que vous comptez donner dans ce secteur.

Est-ce que ça va être donc avenue de la Seille ?

Rue des Messageries, comme sur le plan qu'on a dans nos documents de ce soir ?

Ou bien on va rester avec une cohérence, telle qu'elle existait auparavant ?

Je trouvais ça très, très bien.

C'est de donner ...

Et si la Sœur Hélène n'avait pas un square déjà dans la ville de Metz j'aurai dit, parce que je lis la Presse aussi, que François MITTERRAND quand il s'est évadé pour la troisième fois a été recueilli à l'église Saint-Martin à Metz par Suzanne THIAM, devenue Adjointe au Maire par la suite, pris en main ensuite par le réseau de Sœur Hélène, et ensuite par les Cheminots en gare de Metz, pour ensuite le faire évader vers la France dite à l'époque de l'intérieur.

Donc il pourrait peut-être y avoir une cohérence.

François MITTERRAND en tant que Président de la République, mais aussi en tant que personnage ayant marqué donc la Lorraine à un certain moment.

Et peut-être d'honorer les gens de cette période, étant donné qu'en plus vous adorez l'histoire messine.

M. le Maire – Merci Docteur.

Nous avons maintenant Monsieur THIL.

M. THIL – Monsieur le Maire et chers Collègues, je voudrais dire, dans la continuité du propos de Denis JACQUAT qui vient d'intervenir à l'instant, que la Commission qui est compétente depuis longtemps n'est pas la Commission des Voiries, mais c'était la Commission des Affaires Culturelles qui traitait de l'hodographie.

Et je dois dire que Monsieur FONTE a soumis à la Commission, il y a 2 jours, cette proposition.

M. le Maire – Merci de répondre à ma place.

C'est bien.

Allez-y, je vous en prie.

M. THIL – Alors je continue, toujours dans la même continuité, pour dire que généralement à Metz il y a une cohérence, je dirai, par quartier.

Et en ce qui concerne le quartier de la Gare et le quartier de l'Amphithéâtre, vous l'aurez observé, les noms de rue, généralement, évoquent soit le passé gallo-romain de la ville, soit le passé carolingien.

Alors on a les rues Charlemagne, les rues Clovis, la rue des Arènes, etc. ...

M. le Maire – Et le centre Pompidou.

M. THIL – Alors j'y viens.

Et nous aurions donc souhaité que ceci se fasse en cohérence avec le quartier.

Et que donc cette rue, Madame SARY aurait été d'ailleurs d'excellent conseil sur ce sujet, aurait pu évoquer de grands personnages du Moyen Age, très riches, messins, ou des personnages de l'antiquité messine, pour prouver notre enracinement pluri millénaire.

Alors deuxièmement je trouve qu'il y a, de votre part, je l'imagine, un peu d'ironie à mettre dans le même quartier que le centre Pompidou cette idée de François MITTERRAND.

Et je dois dire que je vais vous suivre au-delà de ce que vous pensez.

Le centre Pompidou s'appelle centre Pompidou.

Dont acte.

Et on sait combien le Président Pompidou était admirateur des arts, et notamment de l'art moderne et de l'art contemporain. Et c'est lui qui a souhaité, qui a voulu, qui a pensé, je dirai, ce dispositif.

Je crois que chacun pourra être d'accord avec moi pour dire que, lorsqu'on évoque la figure de François MITTERRAND, une figure ambiguë, une figure j'allais dire comme princière dans l'ambiguïté machiavélique, ... qu'il appréciait d'ailleurs, eh bien immédiatement on est renvoyé au monde des livres.

Et je crois que, comme il existe non pas une rue Georges Pompidou, parce qu'elle aurait pu exister aussi, c'est un grand Président de la République, et il n'existe pas à Metz de rue Pompidou, mais il y aura un centre Pompidou.

Alors ce que je vous propose ce soir c'est d'honorer nos deux présidents en donnant à François MITTERRAND la grande médiathèque centrale qui s'installera à proximité du centre Pompidou.

Et ainsi on aura, puisque le Président François MITTERRAND évoquait la communion des saints, au moins la communion des âmes entre l'art contemporain dû à Georges Pompidou, et l'amour des belles lettres dû à François MITTERRAND.

Eh bien ça, Monsieur le Maire, je peux vous dire que ça aurait de la classe.

Ça aurait de la gueule, comme on dit.

Et en même temps, on serait en correspondance entre le centre Pompidou de Paris et le centre Pompidou de Metz.

Et comme nous avons une vocation à faire de cette nouvelle médiathèque une médiathèque branchée sur la grande bibliothèque François MITTERRAND, eh bien là il y aurait une remarquable cohérence.

Voilà la proposition que nous vous faisons, Monsieur le Maire.

Et ça aurait encore, permettez-moi de vous le dire, plus de gueule qu'une rue.

M. le Maire – Merci.

Alors, Monsieur MARECHAL.

M. MARECHAL – Monsieur le Maire, chers Collègues, je suis content qu'on ait ce débat.

Pour ma part j'annonce très clairement, j'allais dire presque dès demain, que je voterai cette motion.

Et je vais m'en expliquer.

Je pense qu'il n'est pas du tout scandaleux qu'une avenue de notre ville porte le nom de ce premier Président de gauche de la 5ème République.

Premier Président qui a mis en place, notamment, la retraite à 60 ans.

La retraite à 60 ans a été formulée, par le Mouvement Ouvrier, plus d'un siècle auparavant.

Elle a mis 100 ans à être mise dans la loi.

Aujourd'hui elle est remise en cause par des attaques successives.

Certains, au nom de la liberté du travail, ont autorisé récemment le travail jusqu'à 70 ans.

Il faut méconnaître le monde du travail ...

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – Laissez parler l'orateur.

M. MARECHAL -... voire le mépriser, pour casser d'attaques en attaques le droit du travail.

Au nom de cette même liberté on va remettre en cause le repos dominical.

Peut-être que bientôt on demandera aux salariés de renoncer aux congés payés, pour améliorer leurs fins de mois.

Les communistes connaissent la carrière de François MITTERRAND, qui contient certaines zones d'ombre.

L'homme n'était pas un saint. Même les hommes de religion ont leurs zones d'ombre.

Je rappelle que les papes, eux-mêmes, ne font pas l'unanimité dans leurs propres églises.

Pourtant on rend hommage à des papes, y compris dans cette ville.

Pour ma part, en rendant hommage à l'homme on rend également hommage à ce peuple de gauche, à ces militants ... et associatifs qui se battent, hier comme aujourd'hui, pour le progrès social.

Plus généralement, concernant le débat sur le nom des avenues et des places qu'on a évoqué à l'instant, je souhaiterais pour ma part qu'on débaptise assez rapidement la rue Alexis CARREL, dont le lien avec Metz m'a toujours échappé.

Ce fameux Alexis CARREL qui voulait, et je le cite, supprimer la démocratie pour le remplacer par la biocratie.

En regrettant, et je le cite toujours, que des individus inférieurs ont été conservés.

Ce brave homme, Alexis CARREL, a adhéré au parti populaire français, le parti fasciste de DORION.

Il faut rappeler que Alexis CARREL a été une des premières personnalités visées par le gouvernement provisoire de la libération qui rassemblait toutes les composantes républicaines.

Le nom d'Alexis CARREL est une insulte à la devise de la République.

Si Metz est une ville d'histoire, si Metz a une histoire militaire, elle a également une histoire sociale et politique riche en héros aujourd'hui totalement méconnus.

Qui connaît dans cette assemblée, par exemple, le nom de Marguerite OBRECHT, Résistant du groupe MARIO, que j'ai eu l'occasion de rencontrer, et qui m'a raconté tous les risques qu'elle a pris pour diffuser les tracts qui appelaient à la résistance aux nazis.

Qui connaît, dans notre ville, le nom de ..., militant communiste engagé dans les FTP ?

Qui connaît encore ici le nom de Ralph KONOPNICKI, personnage qui est encore vivant, qui a joué un rôle important dans la résistance dès Juin 40, et qui était un des animateurs du Front Populaire comme militant CGT, et militant ...

M. - ...

M. MARECHAL – S'il vous plaît Monsieur JACQUAT, ce serait bien de m'écouter, je vous ai écouté avec beaucoup ...

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. MARECHAL – Monsieur le Maire

M. le Maire – Laissez parler l'orateur.

M. MARECHAL - ... Mesdames, Messieurs ...

M. le Maire – Laissez parler l'orateur.

Docteur, laissez parler l'orateur s'il vous plaît, il a presque fini.

M. MARECHAL – Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, je termine.

Que Metz honore François MITTERRAND, cela va de soi.

Je considère pour ma part que notre municipalité a également le devoir d'honorer ces femmes et ces hommes, qui ont contribué parfois avec des grands sacrifices, et parfois au péril de leur vie, à bâtir une société plus juste, plus solidaire, plus fraternelle.

Les ... de l'histoire sociale de notre ville, doivent trouver aujourd'hui dans cette ville toute leur place.

M. le Maire – Merci Monsieur MARECHAL.

C'est maintenant à Monsieur DARBOIS.

M. DARBOIS – Merci Monsieur le Maire.

J'aime bien ce que vous avez dit, Monsieur Jacques MARECHAL, mais j'aime bien aussi ce qu'a dit Monsieur Patrick THIL, et je le rejoins pour la cohérence de quartier.

Même si le Maire et les habitants ont changé, je ne ferai pas l'économie de dire une nouvelle fois mon souhait de voir un jour une rue René Dumont, pionnier de l'écologie, politique.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. DARBOIS – Alors il y aurait, là, il y aurait une belle cohérence.

Tout près du centre Pompidou, tout près du centre Pompidou, tout près de l'avenue Mitterrand, une avenue René Dumont ça, ça aurait de la gueule Monsieur THIL.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. le Maire – Merci Monsieur DARBOIS.

Monsieur Thierry JEAN.

M. JEAN – Malgré ce que vient de dire ma collègue Christiane PALLEZ, je ne vous demanderai pas, Monsieur le Maire, une rue Jean Lecanuet.

Je vous le promets.

- rires dans la salle –

M. JEAN – Non je voudrais simplement, lorsque l'on dénomme une rue on commet un acte important.

Et l'exemple d'Alexis CARREL est révélateur, puisque ça fait quand même un paquet d'années qu'on le traîne, et un paquet d'années que régulièrement on revient sur le sujet.

C'est pour ça que j'avais regretté, il y a quelques mois, que l'on donna à la place de la cathédrale le nom qu'elle porte.

Alors que là, on a un homme que l'on dit controversé. J'ai lu des choses désagréables dans la presse puisque l'Opposition parle à la Presse aussi.

Et je voudrais simplement rappeler, cela n'a pas été dit, et je pense que cela aurait pu être rajouté dans la biographie résumée de François MITTERRAND que c'est lui qui a aboli la peine de mort...

M. le Maire - Très bien.

M. JEAN - ...que c'est lui qui a fait voter l'Acte Unique qui a été un élément essentiel de la construction européenne, que c'est lui qui a fait voter le traité de Maastricht, et qui contrairement à d'autres a réussi à la faire ratifier. D'accord ? Et que c'est lui qui a mis en place les structures qui nous permettent, aujourd'hui, d'avoir l'euro. Et je reviens à ce qui relève de ma délégation, si l'euro n'existait pas, mes Chers Collègues, nous vivrions très, très mal la période actuelle.

Voilà.

Alors, je crois que c'est très bien de donner le nom d'une avenue à François MITTERRAND.

Je vous remercie.

M. le Maire - Bien.

Chers Amis, j'ai trouvé que ce débat sur les noms de rue nous amenait au centre de ce qu'est la politique.

En fait, la politique est tout un symbole.

Figurez-vous que lorsque j'ai demandé à ce que l'on accroche au fronton de notre municipalité les mots Liberté, Egalité, Fraternité, j'ai eu des réactions extrêmement favorables de gens qui étaient tout émus de voir notre devise. Alors que, bien entendu, cela était déjà notre devise, simplement, nous l'avons mise en avant.

Eh bien, le nom des rues, c'est la même chose.

Figurez-vous que, comme cela a été dit, tout à l'heure, par le Docteur JACQUAT, je me pique un peu d'histoire locale et je connais bien le spectre des rues de notre ville. Et quand je dis le spectre, je mesure le nombre de militaires, le nombre d'ecclésiastiques, le nombre d'hommes politiques. Je connais tout ça très bien. Et nous le connaissons tous. Vous savez, il y a encore un pont Déroulède. Vous avez là des antisémites notoires qui ont des noms de rues à Metz, des antisémites cruels et notoires qui ont des noms de rues à Metz !

Nous avons des noms de rues, cela a été invoqué tout à l'heure. Nous avons un nom comme CAVIGNAC par exemple. Quatre mille morts d'un coup pendant les journées de juin 48 et 10 000 déportés ! Et c'est un nom de rue à Bellecroix !

Vous savez, je peux vous parler des noms de rues pendant toute la soirée...

- rires dans la salle -

M. le Maire - ...et comme il est dix heures un quart, je ne vais pas le faire, mais en tout cas, ce que je sais, c'est que des hommes politiques de gauche à Metz, il n'y en a pas !

Effectivement, il n'y avait jamais eu de municipalité de gauche, et là, effectivement, ce n'est pas la continuité !

Il y a une rupture.

Et je trouve que cet oubli permanent... il y a une exception. Une exception. Il y a un homme de gauche, qui a un nom de rue, c'est le Rabbin Eli BLOCH qui était un rabbin notoirement de gauche et militant de gauche. Il y en a, mais pas pour ça, c'est parce qu'il a été déporté et tué en camp de concentration et que c'était le rabbin de la jeunesse de la ville. Donc, je connais bien le sujet aussi, mais c'est un homme de gauche et reconnu comme tel, et même critiqué comme tel notamment par ses amis juifs.

Ce que je veux, c'est que nous avons à Metz un énorme retard à combler pour que notre ville ressemble un tout petit peu à ce qu'est la nation française et même la sensibilité de Metz.

Donc, cet acte que je pose, aujourd'hui, en rapportant moi-même, ce n'est pas pour commencer un nouveau quartier avec un nouveau style, c'est pour marquer une rupture politique, parce que la situation des noms de rues à Metz, de mon point de vue, n'est pas acceptable ! Et donc, je fais un symbole, non pas parce que c'est François MITTERRAND plus que ça. Bien sûr, c'est un grand homme, et ce qu'a dit Monsieur Thierry JEAN m'a touché.

Moi, j'ai pleuré quand on a aboli la peine de mort.

Vous savez, il y avait 80 % des Français qui étaient pour !

Et entre les 2 tours, il a dit qu'il abolirait la peine de mort.

Ça, c'est du courage politique !

Et c'est vrai qu'il a parlé, un jour, de la communion des Saints peu avant sa mort, je m'en souviens très bien à la télévision. Eh bien écouté, moi, je vais vous dire, je suis heureux que cet homme, ce grand homme politique qui a été quand même 14 ans Président de la République et qui a à son actif beaucoup de belles choses. Je vais en nommer encore une, c'est cette main serrée de Monsieur KHOL à Verdun. Cette superbe photographie de 2 hommes qui symbolisent 2 pays qui s'étaient faits la guerre. De 2 hommes qui étaient dans les combattants, d'ailleurs. Eux-mêmes et qui se sont réconciliés. Donc, moi, je vous dis, on changera d'autres noms de rues. On n'en changera pas tant que ça, parce que c'est compliqué.

On a changé, d'ailleurs, le quai RICHEPANCE. Et le quai RICHEPANCE, j'avais fait une note à mon prédécesseur pour faire changer le quai RICHEPANCE en lui racontant ce que RICHEPANCE avait fait en Guadeloupe.

J'avais fait une note, aussi, sur CAVIGNAC à mon prédécesseur.

J'avais des engagements qui avaient été pris au Conseil Municipal par mon prédécesseur qu'il y aurait un jour une rue MITTERRAND. Je l'ai attendu. Je rappelle quand même que pendant tout de même 5 ans, mon prédécesseur a été ministre de 3 gouvernements de François MITTERRAND.

ROCARD, BEREGOVOY et CRESSON.

Donc, tout ça, c'est pour dire que l'histoire de MITTERRAND a croisé souvent l'histoire de Metz.

Moi, je l'ai accompagné en 1979 dans la grande manifestation au secours de la Lorraine quand la sidérurgie a commencé à être attaqué. Il était présent.

Il a, également, été présent quand on a été honteusement attaqué pour ALLO PS, rappelez-vous, il est venu plaider ici, au Palais de Justice, en revêtant sa robe d'avocat, parce qu'on avait encore été attaqué, parce qu'il y avait un répondeur qui continuait à fonctionner sur un message qui avait déjà 3 semaines. C'était une attaque, également, de mon prédécesseur. Il était venu, ici, plaider. Il est venu, également, au congrès de Metz. Enfin, on peut en dire pas mal.

Et je remercie le Docteur JACQUAT d'avoir rappelé son évasion qui a réussi en passant par Metz avec les réseaux qui étaient en place ici de Sœur Hélène et de Madame THIAM, grand personnage, qui a refusé quand MITTERRAND est passé, qu'il a souhaité la voir, qui a dit, moi, je ne suis pas de votre bord politique, j'ai fait ça parce que c'était mon devoir de faire passer tous les prisonniers, mais je ne veux pas être, d'une certaine façon, à vos côtés plus que ça, parce que c'était par devoir que je l'ai fait.

Tout ça, c'est de l'histoire locale.

On baptisera d'autres rues.

Moi, je tiens beaucoup à ce que l'on parle d'histoire locale. Et les remarques qui ont été faites par Monsieur MARECHAL sont intéressantes, parce qu'il y a sans doute, aussi, des personnages intéressants de l'histoire locale qui se sont battus pour nos idéaux et qui mériteraient d'être honorés.

Personnellement, je pense que c'est la Commission de Culture qui doit voir les rues.

Je n'ai pas d'esprit de système, moi, concernant les dates, les périodes, etc. On prendra son temps.

C'est un sujet hautement intéressant et politique. Mais, c'est un sujet, aussi, de notre vie commune de Messins et on y reviendra.

Pour l'instant, je vous demande simplement d'approuver, si vous le voulez bien, le baptême de la rue qui pour l'instant s'appelle est-ouest, c'est pour cela que j'en avais assez de cette appellation rue est-ouest, d'autant plus que maintenant, elle est empruntée par tout le monde et qu'elle sera bientôt une belle adresse puisqu'il va y avoir des bâtiments sur le bord. Et donc, je vous propose de l'appeler avenue François MITTERRAND.

Qui est contre ?

M. THIL - Moi.

M. le Maire - Oui.

M. THIL - Juste un point si vous le permettez, une petite explication de vote pour notre groupe.

Ecoutez, vous avez beaucoup évoqué les points positifs du personnage. Je dirai avec un petit d'ironie, si vous me le permettez que vous avez cité votre prédécesseur tout à l'heure. Je ne comptais pas trop intervenir sur le sujet. Il se trouve que votre prédécesseur m'a dit qu'elle était sa position. Il m'a dit que c'est vrai que vous lui en aviez parlé et qu'il ne l'a jamais soumise au Conseil Municipal. Je n'en aurais pas parlé si vous ne l'aviez pas évoqué. Il ne l'a jamais proposé au Conseil Municipal eu égard à une certaine ambiguïté puisque, à ce moment-là, puisque c'était très précisément après son décès que vous aviez fait cette proposition.

Je vous rappelle qu'un certain nombre de livres sont sortis sur ce que l'on a appelé les zones d'ombre de François MITTERRAND, et que j'ai eu l'occasion d'évoquer dans la presse et qui sont réels ses amitiés, avec BOUSQUET, LA FRANCISQUE, c'est amitié avec l'extrême droite à un moment donné, et que c'est cela qui lui a fait renoncé pour être très calme sur le sujet, à cette proposition.

Alors, l'ironie, maintenant, c'est vrai que votre prédécesseur a été ministre de François MITTERRAND.

Je doute que vous deveniez ministre de SARKOZY un jour, mais...

- rires dans la salle -

M. THIL - ...mais...

- rires dans la salle -

M. le Maire - Là, je vous rejoins sur ce point. Je vous rejoins sur ce point.

M. THIL - Je vois que les parlementaires sont plus réservés et qu'ils me disent qu'il ne faut jamais dire ça.

En tous les cas, je voulais vous dire, Monsieur le Maire, que nous avons fait que notre groupe, vous a... Monsieur le Maire, simplement, notre groupe vous a fait une proposition concernant la...

M. le Maire - J'ai bien entendu. Mais, je vous en ferai une autre. C'est un vote là.

M. THIL - ...la grande bibliothèque.

M. le Maire - J'ai bien entendu.

M. THIL - Et que pour ce vote qui concerne - je dirais - la conscience de chacun et le regard qu'il peut porter, à la fois, sur l'histoire et sur Metz, notre groupe s'exprimera à titre individuel, et les votes seront individuels.

M. le Maire - D'accord.

Je vous remercie de cette remarque.

Je veux simplement une chose... vous savez, c'est compliqué la vie. Parce que Monsieur PAPON était Préfet du Général de Gaulle et puis à ce moment-là... et De Gaulle avait tourné la page, et il savait très bien qui était PAPON.

Donc, c'est plus compliqué qu'on veut bien le croire.

Moi, je me garderais bien de juger alors que je suis né pendant cette période-là.

Voilà.

Donc, je mets cette proposition d'avenue François MITTERRAND aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Alors une, deux, trois...

M... - Six.

M. le Maire - Six abstentions.

Qui est pour ?

Tout le monde.

Très bien.

Eh bien, je vous remercie.

Eh bien, on peut applaudir, on peut applaudir.

Moi, je suis d'accord pour applaudir.

Et je passe au point suivant, le rapport est Monsieur LEKADIR.

POINT 30 – Création d'un Conseil Local de la Vie Etudiante.

Rapporteur : M. LEKADIR – Conseiller Délégué

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité de permettre une action de démocratie participative du monde étudiant dans la vie de la cité,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de disposer d'une instance de coordination, de réflexion et de concertation entre les différents partenaires de la vie étudiante messine,

DECIDE la création d'un Conseil Local de la Vie Etudiante,

DECIDE de fixer à 4 membres, le nombre de représentants élus de la Ville de Metz siégeant dans ce Conseil.

TITULAIRES

1. Hacène LEKADIR
2. Patricia SALLUSTI
3. Claire MERTZ
4. Jérémy ALDRIN

SUPPLEANTS

1. Raphaëlle PISTER
2. Thomas SCUDERI
3. Nathalie DE OLIVEIRA
4. Emmanuel LEBEAU

La motion est en conséquence.

M. le Maire - Madame LETY et Madame ZIMMERMANN.

Allez-y Madame.

Non, non, allez-y.

Mme LETY - Merci, Monsieur le Maire.

Voilà, vous proposez la création d'un Conseil Local de la Vie Etudiante afin de permettre aux étudiants de mieux s'investir dans des projets, de bien s'impliquer dans la vie de la cité.

On peut adhérer, effectivement, à une telle initiative.

Toutefois, je voudrais rappeler que se sont principalement des acteurs de l'enseignement supérieur qui sont concernés. Or, l'enseignement supérieur est une compétence qui a été transférée à la Communauté d'Agglomération.

Il faudrait donc laisser à la CA2M le soin de prendre en charge ce projet comme les subventions qu'elle verse aux associations étudiantes, qu'elle le finance et cela éviterait aussi par la suite les subventions croisées.

Je vous remercie.

M. le Maire - Merci.

Madame ZIMMERMANN.

Mme ZIMMERMANN - Monsieur le Maire, très rapidement, le rapport dit : "Une fois par an ce conseil soumettra au Maire ou à son représentant un rapport sur l'ensemble du travail accompli en commission assorti de propositions, de réflexions, de perspectives envisagées."

Envisagez-vous, Monsieur le Maire, de le présenter, également, en Conseil Municipal ?

M. le Maire - Alors, je réponds aux 2 questions.

D'abord, la vie étudiante ne relève pas de l'université, la vie étudiante relève de tous les étudiants.

Il y en a qui ne sont pas à l'université qui sont infirmières. Il y en a qui sont dans les grandes écoles, en préparation dans les grandes écoles, etc.

Il y en a partout.

Et il y en a même qui sont en terminale dans les lycées et en classes préparatoires aux grandes écoles. Et donc, c'est un ensemble beaucoup plus vaste que simplement l'université premièrement.

En second lieu, la vie étudiante, c'est non seulement l'activité des étudiants, mais également tout ce qu'ils font autour.

C'est le logement, c'est la culture, ce sont les distractions.

Et nous savons que si on ne met pas la jeunesse dans le coup, notre ville risque de ternir. Et donc, notre objectif est d'être extrêmement dynamique sur ce thème. A tel point, et vous l'avez sans doute remarqué que Monsieur LEKADIR est délégué à la vie étudiante, c'est-à-dire que l'on souhaite faire, non seulement, de Metz une ville où il y a des étudiants, parce que ça c'est sur, mais de Metz une ville étudiante où les étudiants se sentent bien à l'aise.

Donc, la réponse, c'est que la CA2M, je ne doute pas de la volonté de la CA2M d'investir financièrement dans l'université.

Vous êtes, comme moi, une fine observatrice Madame, des budgets consacrés par la CA2M à la vie de l'enseignement supérieur. C'est extrêmement court.

Donc, voyez-vous, là, nous sommes dans un autre registre.

Alors, maintenant, la question de Madame ZIMMERMANN... excusez-moi, Madame, c'était ?

Ah, oui, vous aurez bien entendu... Bien entendu, c'est une activité qui est importante et on essaiera de faire travailler ce Conseil de la Vie étudiante et d'avoir un rapport.

Alors, pour être plus précis, je propose au Conseil Local de la Vie Etudiante que l'opposition nous donne un titulaire et un suppléant pour être présent.

Et je propose comme titulaires, par ailleurs, Monsieur Hacène LEKADIR, Madame Patricia SALLUSTI, Madame Claire MERTZ et comme suppléants, Madame Raphaëlle PISTER, Monsieur Thomas SCUDERI et Madame Nathalie DE OLIVEIRA. Et si vous voulez bien me donner 2 noms pour entrer dans ce Conseil de la Vie Etudiante, ce Conseil Local de la Vie Etudiante. Monsieur THIL ?

M. THIL - Oui. On propose le nom de Monsieur Jérémy ALDRIN.

M. le Maire - Et titulaire suppléant ?

Mme ZIMMERMANN - Oui. Monsieur Emmanuel LEBEAU.

M. le Maire - Alors, on met Monsieur Jérémy ALDRIN, titulaire ?

Et comme suppléant, Monsieur LEBEAU.

Monsieur LEBEAU donc sera suppléant et Monsieur Jérémy ALDRIN, titulaire.

Y a-t-il des oppositions à ce point du Conseil Local de la Vie Etudiante ?

Avec la liste que je viens de donner ?

Je vous remercie.

Point n° 31, Madame FRITSCH-RENARD.

POINT 31 – Rapport d'activités des Services Municipaux pour l'année 2007.

Rapporteur : Mme FRITSCH-RENARD - Adjoint au Maire

Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU l'article L.2541-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par Monsieur le Maire sur l'Activité des Services Municipaux pour l'année 2007,

DECIDE d'adopter le rapport présenté.

La motion est en conséquence.

M. le Maire - Des remarques ?

Monsieur ANTOINE.

M. ANTOINE - Oui, Monsieur le Maire.

J'ai découvert avec un très grand intérêt ce document très fouillé, complet, relatif aux activités des services municipaux.

Donc, moi, je voudrais déjà dans un premier temps, au nom de mon groupe, féliciter les services pour ce travail important de synthèse de l'activité administrative.

Avec un petit regret, c'est la publication tardive. Donc, cela fait quand même très réchauffé par rapport à ce que l'on connaît dans les entreprises, puisque dans les entreprises le rapport annuel, en général, est publié au mois de juin.

Alors, sans entrer dans les détails à cette heure de la journée ou de la nuit, je souhaitais vous poser quelques questions, Monsieur le Maire.

Sur un fond un peu philosophique, c'est : qu'est-ce que vous tirez, vous, de ce gros document en termes de stratégie municipale.

Alors, je pourrais l'illustrer par... on n'a pas le temps de refaire une étude exhaustive des points qui apparaissent, donc j'appellerai ça des clignotants ou des messages qui sont passés. Donc, qu'il faut lire attentivement pour les trouver.

Alors, au hasard comme ça, j'ai trouvé des points qui méritent peut-être des confirmations un peu politiques, par exemple, sur les bibliothèques médiathèques. En 2006, je me suis rendu compte que plus d'un tiers des adhérents, des abonnés ne venaient pas de la Ville de Metz. Une question, c'est : qu'elle est votre vision par rapport aux contribuables messins, par rapport à ce que vous avez déjà dit ? Première question.

Après, en vrac, une seconde question qui est celle des centres balnéaires. On y trouve une étude assez intéressante, et puis, ensuite en conclusion un diagnostic qui a été fait par 2 entreprises, par VEOLIA et par EPURE pour le traitement de l'air et de l'eau et qui recommande d'importants travaux qui sont à prévoir pour la mise en conformité des installations. Alors qu'en est-il ? Et est-ce que cela peut avoir un lien par exemple, avec le Budget Supplémentaire en consommation d'eau qui s'élève à une somme qui met apparue de mémoire importante, qui était de 35 000 euros.

Voilà.

On trouve ça.

On trouve toujours un peu dans le désordre, un autre aspect qui m'a un peu surpris. Alors, c'est du réchauffé. Cela a changé mais la Maison du Projet du Centre Pompidou, j'ai vu un chiffre inquiétant de fréquentation par les étrangers. A l'époque, c'était 7 %, c'est très, très faible.

En gros, comment vous voyez, vis-à-vis de la CA2M, est-ce que la Ville de Metz par rapport à la CA2M peut entreprendre une campagne de communication ?

On peut penser à tous ces usagers de l'A31, Belges, Luxembourgeois qui pourraient, alors je sais bien qu'on... la sécurité routière, mais qui pourraient apprendre au

bord de l'autoroute les vertus dans un premier temps de cette Maison du Projet et par la suite du Centre Pompidou.

Voilà.

M. le Maire - D'accord.

M. ANTOINE - Il y en a de multiples comme ça.

Quelle est votre vision ?

M. le Maire - Alors, écoutez, Monsieur ANTOINE. D'abord, c'est un document de travail qui est extrêmement intéressant et la preuve c'est que vous vous en servez et que tout le monde peut s'en servir.

Je voulais simplement vous dire qu'il est donné, ce rapport est donné dans les mêmes conditions que l'année dernière. Alors, cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas s'améliorer, mais c'est la même chose.

On peut toujours essayer de le donner un peu plus tôt. Mais, la date n'a pas changé.

En ce qui concerne les contribuables messins, vous avez déjà remarqué que par exemple, pour les cantines ou pour les crèches, nous sommes extrêmement stricts sur la différenciation des uns par rapport aux autres.

Maintenant, c'est vrai que ce n'est pas le même tarif dans les mêmes bibliothèques. Mais, il y a certainement, encore là-dessus des marges de progression.

Beaucoup d'équipements municipaux sont partis à la CA2M dans cet esprit-là, notamment le Conservatoire et l'Ecole Supérieure d'Art, le Théâtre qui sont des équipements qui, jusqu'à présent, avaient les mêmes tarifs, notamment pour le théâtre etc. pour que l'on vienne de l'extérieur ou de l'intérieur. Et j'avais l'habitude de dire qu'on allait à l'Opéra quand on venait de Plappeville et au frais des gens qui n'y allaient pas qui habitaient dans les quartiers intérieurs de Metz.

Donc, si vous voulez, c'est vrai.

Donc, c'est une quête.

En même temps, il ne faut pas non plus être trop carré pour ne pas empêcher les gens de venir à Metz.

Mais, moi, je peux vous dire que dans les centres de petites enfance, c'est priorité absolue aux Messins et comme il n'y a pas beaucoup de places ou pas assez, eh bien, il y a beaucoup de gens qui ne peuvent pas aller dans les crèches de Metz, et il n'y a pas de crèches aux environs, parce qu'aux environs il n'y a pas d'impôts. Vous comprenez ?

Et donc l'avantage de ne pas avoir d'impôts en habitant dans une ville périphérique et de venir dans les crèches de Metz, eh bien, c'est un vrai sujet et c'est un sujet d'aménagement du territoire urbain. Vous avez raison.

Maintenant les centres balnéaires. Nous sommes en train, effectivement, de travailler sérieusement sur la problématique des centres balnéaires, jusqu'à y compris d'externaliser l'entretien du traitement de l'eau qui est un problème qui nous a été assez redoutable que nous avons rencontré.

S'agissant de la Maison du Projet, elle va disparaître en 2009 puisqu'elle a fait son temps.

Et pour les étrangers, l'impact du Centre Pompidou attendu, je peux vous préciser qu'il va y avoir une énorme campagne de communication pour le lancement du Centre Pompidou. C'est indispensable. On ne peut pas la rater ! Et cela sera un investissement considérable !

Donc, toute l'Europe entendra parler du Centre Pompidou ! Eh oui, eh bien, entendu la France. Parce que si on ne réussit pas le lancement, le Centre Pompidou ne réussira pas du tout. Et donc, vous avez la réponse à votre question, effectivement, ce n'est pas spontanément que l'on se faufile jusqu'à la Maison du Projet, même si elle a quand même pas mal de visiteurs il faut bien le dire, puisque nous sommes déjà à plus de 40 000... et même 50 000 ?

M... - Soixante.

M. le Maire - Soixante. Cela avance bien.

Et donc, le Centre Pompidou prenant de la consistance puisqu'on en voit déjà la silhouette, et il manque la toiture.

Voilà.

Voilà ce que je peux répondre.

Donc, effectivement, c'est une mine de renseignements.

C'est un rapport d'activité. Il faut l'adopter ou c'est simplement pour information ?

Il faut l'adopter ?

C'est une communication... non ? Pour approbation ?

Ah, pour approbation.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Point n° 32, Monsieur PLANCHETTE.

POINT 32 – Modification statutaire de la CA2M – Transfert du siège.

Rapporteur : M. PLANCHETTE – Conseiller Délégué

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une régularisation administrative concernant le transfert du siège de la CA2M. Je dis régularisation administrative parce que le mouvement a été opéré déjà.

Ce siège avait été fixé antérieurement au CESCO situé 4 rue Marconi à Metz.

Le Conseil Municipal,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-5-1 et L.5211-20,
- **VU** l'arrêté préfectoral en date du 28 mars 2003 fixant le siège de la CA2M au CESCO 4, rue Marconi 57070 METZ
- **VU** la délibération du Conseil de Communauté du 13 octobre 2008, décidant de transférer le siège de la CA2M à Harmony Park, au 11, boulevard Solidarité 57070 METZ
- **APPROUVE** le transfert du siège de la CA2M tel que précisé ci-dessus et la modification correspondante des statuts de la CA2M

La motion est en conséquence.

M. le Maire - Merci.

Des oppositions ?

Ah, il y a encore une question de Monsieur LEBEAU.

Sur ce point-là aussi, Monsieur LEBEAU ?

M. LEBEAU - Oui, Monsieur le Maire.

M. le Maire - Décidément, nous boirons le calice jusqu'à la lie.

M. LEBEAU - Monsieur le Maire, pendant des années, j'ai été sur le banc des spectateurs et j'ai vu avec quelle facilité vous arriviez à faire des cavaliers. Donc, j'ai pris exemple sur vous et je voudrais profiter de cette motion qui prévoit une modification...

M. le Maire - Je ne faisais jamais de cavalier à 22 H 30.

M. LEBEAU - Non, mais, je...

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. LEBEAU - Monsieur le Maire, si je pouvais m'exprimer...

M. le Maire - Jamais après 22 H 15.

Allez-y.

M. LEBEAU - Donc, je voudrais profiter de cette motion qui parle d'une modification statutaire de la CA2M pour parler d'un projet de modification statutaire qui est en cours avec la Commission de Réforme de la gouvernance.

Aujourd'hui, la CA2M a le record de France...

M. le Maire - Attendez. Non, non, non.

M. LEBEAU - Si, si, Monsieur le Maire.

M. le Maire - Non, non, non.

M. LEBEAU - Parce que... a le record de France de déléguer...

M. le Maire - Ecoutez.

Poser la question à la CA2M.

M. LEBEAU - Non, non.

M. le Maire - Allez.

M. LEBEAU - Parce qu'il y a la position de la Ville de...

M. le Maire - Y a-t-il d'autres questions ?

M. LEBEAU - Non, non.

Monsieur le Maire, vous...

M. le Maire - Y a-t-il d'autres questions ?

M. LEBEAU - Non, mais attendez.

M. le Maire - On parlera de ça à la CA2M.

M. LEBEAU - Non, non.

Je voudrais avoir la position... votre position...

- rires dans la salle -

M. le Maire - Je vous remercie.

M. LEBEAU - ...Non, non.

M. le Maire - Le cavalier a été entendu.

Je n'y réponds pas ici.

On parlera de ça à la CA2M.

Vous êtes dans la Commission.

Vous êtes déjà une vedette de la problématique.

Vous referez votre exposé déjà dans la Commission. Elle a été faite spécialement pour vous.

Alors, moi, je ne veux pas vous envoyer jusqu'à Metz 2025.com, mais prenez garde quand même. Nous sommes en assemblée communale de Metz, et on a un point qui était présenté par le Colonel PLANCHETTE et désire que nous le votions.

Alors, y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Alors, point 33, ce sont les communications, des remarques, des observations.

POINT 33 - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 4 Avril 2008, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives compétentes.

Rapporteur : M. le Maire

1er cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux

OBJET	DATE DU RECOURS	JURIDICTION COMPETENTE
Demande de mainlevée de la saisie du compte bancaire du requérant, faisant suite à son refus de payer dans sa totalité un titre de recettes exécutoire émis à son encontre	19 septembre 2008	Tribunal d'Instance de Metz

2°

Décisions rendues par les diverses juridictions

JURIDICTION COMPETENTE	OBJET	DATE DE LA DECISION	DECISION
Tribunal d'Instance de Metz	Opposition à un jugement du Tribunal Correctionnel de Metz prononcé par défaut le 5 décembre 2005, condamnant la partie adverse à 3 mois d'emprisonnement avec sursis et 990,90 Euros de dommages et intérêts pour le préjudice subi par la Ville de Metz (vols de sabots Denver les 19 juin 2003 et 4 février 2004)	2 octobre 2008	Confirmation du jugement en date du 5 septembre 2005 et condamnation de l'intéressé à verser à la Ville de Metz 990,90 Euros en principal augmenté des intérêts à compter du 9 avril 2008 et 600 Euros au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile
Tribunal d'Instance de Metz	Constitution de partie civile d'agents municipaux suite à diverses infractions au Code de la Route et mise en danger de leur personne	4 août 2008	Condamnation du prévenu à 6 mois d'emprisonnement, 2 amendes de 150 Euros, et à verser à chaque agent 400 Euros de dommages et intérêts et 300 Euros au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.

2ème cas

Communication d'actes administratifs pris par Monsieur TRON, Adjoint au Maire

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS PAR LE REPRESENTANT DU POUVOIR

**ADJUDICATEUR SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.
ET PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Conseil municipal,

Vu les articles L.2122-21, L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2122-18 et L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prise en son article 195 et modifiant notamment l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres dans ses séances du 8 et 22 octobre 2008,

Vu le Code des Marchés Publics issu du décret du 1^{er} août 2006 pris en son article 20,

PREND ACTE :

- des décisions prises par le représentant du pouvoir adjudicateur pour les marchés passés par voie de procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics pour le mois d'octobre 2008 dont la liste figure dans le tableau joint en annexe,
- des décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres dans ses séances du 8 et 22 octobre 2008, pour les marchés dont la liste figure dans le tableau joint en annexe.

3ème cas

Décisions prises par Mme SALLUSTI, Adjoint au Maire, relatives à des locations de salles

(Tableau joint en annexe)

M. le Maire - Ah, il y a une remarque.

Allez-y, Monsieur THIL.

M. le Maire - Non, Monsieur le Maire.

C'est parce que c'est le dernier point du Conseil Municipal. C'est un tout petit cavalier.

Nous venons... non, mais habituellement vous l'aviez fait - je crois - il y a quelques conseils municipaux, vous aviez présenté le Directeur de la Communication qui siège sur les bancs avec Madame Nathalie SCHAUBER au côté de la presse.

Nous voyons, aussi, un nouveau visage à côté de votre Directeur de la Communication. Nous aurions simplement souhaité savoir de qui il s'agissait.

M. le Maire - Eh bien, écoutez, elle peut se présenter toute seule. Si elle veut bien se lever.

Voilà.

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. FONTE - C'est Monsieur Patrice OUALI-KISLER qui est le chargé de mission du groupe Ensemble pour l'Avenir de Metz. Tout simplement.

M. le Maire - Voilà.

Alors, le point 33, pas de remarque ?

Je vous remercie.

Je voudrais, maintenant, passer aux Questions Orales avant de prendre le Point Divers 1 qui sera à Huis Clos.

POINT 34 - Questions Orales.

M. le Maire - Alors, il y a des Questions Orales.

Nous en avons 4.

Alors, je vais vous demander de les lire.

Madame Martine NICOLAS, s'il vous plaît.

Voulez-vous lire votre question ?

Question Orale n° 1, posée par Madame NICOLAS, Conseiller Municipal, concernant l'implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile à l'Eglise Saint Sacrement dans le Quartier de Metz-Devant-les-Ponts et respect d'application de la charte des stations de base de téléphonie mobile.

Mme NICOLAS - Oui, Monsieur le Maire.

En séance du 24 avril 2003, la Municipalité s'engageait par une charte sur la téléphonie mobile afin de préserver la population des risques de rayonnements excessifs liés aux antennes.

Cette charte des stations de base de téléphonie mobile permet en effet de rassurer la population sur la protection de leur santé.

Une manifestation à Devant les Ponts, il y a quelques semaines dénonce le non-respect de cette charte.

Monsieur le Maire, je souhaiterais que vous puissiez nous préciser l'état du dossier.

Merci.

M. le Maire - Merci, Madame NICOLAS.

Nous avons, ensuite, Madame COLIN-OESTERLE.

Question Orale n° 2, posée par Madame COLIN-OESTERLE, Conseiller Municipal, concernant le calendrier des rendez-vous festifs de la Ville de Metz.

Mme COLIN-OESTERLE - Monsieur le Maire,

Alors que nous allons prochainement entrer dans la période des fêtes, qui sera suivie très vite de celle des vœux, celle-ci allant se traduire comme chaque année par un marathon, tout au long du mois de janvier, de cérémonies quasi quotidiennes, à l'initiative de chacune des collectivités, institutions, structures intercommunales etc., où se retrouvent toujours les mêmes invités, j'aimerais formuler une proposition.

Pour la seule Ville de Metz, jusqu'à présent, le calendrier de l'Exécutif municipal comportait au mois de janvier de nombreuses manifestations de vœux : cérémonies de vœux du Conseil Municipal au Maire, de vœux des Services au Maire, de vœux propres aux Services et au sein de ceux-ci, de vœux au CCC, ainsi que de multiples dîners offerts par la municipalité en l'honneur des autorités locales.

Ma question sera simple : Alors que notre pays est entré dans une période de difficultés économiques sévères, que les Français connaissent des problèmes de pouvoir d'achat manifestement préoccupants, et que de trop nombreuses familles à Metz comme ailleurs vivent dans la précarité et la pauvreté, ne pensez-vous pas que notre collectivité devrait montrer l'exemple en supprimant de son calendrier ces rendez-vous festifs manifestement trop nombreux, souvent redondants, et dont le coût cumulé est indécent faut-il le reconnaître ?

Ces sommes pourraient connaître une utilisation efficace dont personne ne pourra contester l'immédiate nécessité, au profit des associations caritatives, de plus en plus sollicitées, compte tenu de l'augmentation, hélas constatée partout, des besoins d'assistance au quotidien.

Je vous remercie.

M. le Maire - Merci, Madame.

La question n° 3, Monsieur LEBEAU.

Question Orale n° 3, posée par Monsieur LEBEAU, Conseiller Municipal, concernant l'Usine d'Electricité de Metz.

M. LEBEAU - Monsieur le Maire,

Le républicain lorrain, encore lui, du 18 novembre dernier a fait part de la possibilité pour l'UEM d'investir dans une centrale à biomasse qui transformerait le bois en chauffage urbain et en électricité. Il s'agirait d'un investissement chiffré entre 40 et 50 millions d'euros.

Si l'on peut comprendre que l'UEM opère une mutation progressive de son outil de production et souhaite s'engager dans le développement durable, l'investissement envisagé est important pour l'équilibre financier de l'UEM. Il est essentiel pour les finances de la ville de Metz de s'assurer que la réalisation de cette centrale n'obère pas la capacité contributive de la SAEML UEM aux recettes de la commune. En effet, pour l'année 2008, l'UEM a contribué à hauteur de 12 millions d'euros aux recettes de fonctionnement de la ville (soit 8 % du total des recettes).

La transformation de la régie en SAEML ainsi que la cession de 15 % de son capital aboutissent déjà à réduire la part contributive de l'UEM au budget de la ville.

C'est pourquoi, je souhaiterais connaître le taux de rendement interne de cet investissement son impact sur la rentabilité à venir de l'UEM ainsi que la politique de la municipalité vis-à-vis de l'UEM.

M. le Maire - Merci.

Question suivante.

Question Orale n° 4, posée par Monsieur THIL, Conseiller Municipal, concernant l'état de la dette de la Ville de Metz.

M. THIL - Oui, Monsieur le Maire.

Chers Collègues,

Dans ces dossiers du lundi, notre quotidien local a concerné un important dossier, très bien fait, Le Républicain Lorrain, sur les dettes et les emprunts des villes de France en indiquant qu'aujourd'hui la crise financière conduit, certaines d'entre elles, à de grosses difficultés, eu égard aux montants de la dette.

Et je voudrais simplement savoir, et malgré les documents que vous avez eu la gentillesse de me faire parvenir suite à la demande de Monsieur LEBEAU, très précisément 2 chiffres. Pourriez-vous nous indiquer, à ce jour, l'état global de la dette de la Ville de Metz, ainsi que son montant par habitant en référence à ce qu'elle était au 31 décembre 2007 ?

M. le Maire - Merci.

Donc, les réponses.

M. le Maire - Alors, je commence par Madame NICOLAS.

Madame NICOLAS, effectivement, vous faites allusion à la charte sur la téléphonie mobile que la Ville de Metz a signé en 2003.

Je vais vous dire que nous avons signé cette charte, effectivement, qui a été adoptée par tout le monde, ici au Conseil Municipal, dans le but de protéger l'esthétique de la ville au maximum et donc d'intégrer au mieux ces antennes GSM sur la téléphonie mobile. Et on a reçu l'engagement par écrit des opérateurs de respecter les seuils en vigueur qui sont

indiqués par les pouvoirs publics. Les pouvoirs publics étant équipés de nombreux avertisseurs médicaux, MS, europe, etc.

Alors, la charte prévoit des évaluations des niveaux de champs électromagnétiques qui peuvent être effectués à proximité des stations de base, et ce, afin de vérifier le respect par les opérateurs des valeurs limites d'exposition au public.

C'est dans le cadre de cette charte et dans le respect du Code de l'Urbanisme que la Ville de Metz a étudié, et validé le projet d'implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile dans le clocher de l'église Saint-Sacrement qui est présenté par l'opérateur ORANGE.

Dès que l'installation aura été réalisée et mise en fonctionnement, et conformément à la charte, une campagne de mesures de champs électromagnétiques sera effectuée sur cette installation, comme sur d'autres sites à Metz, au début de l'année 2009, et ce, afin de s'assurer de la protection de la santé des riverains de l'installation.

Je vous signale, simplement, que j'ai rencontré hier la population parce qu'il y avait pas mal de monde dans une réunion publique avec quelques-uns de mes collègues élus, nous avons la chance d'avoir, grâce à la Préfecture le Président de l'Agence Spécialisée dans la Surveillance des Antennes au niveau national qui avait le déplacement de Paris, et d'avoir un ingénieur et un médecin de la DDASS qui étaient présents et nous avons eu un débat avec la population. Certaines personnes étant convaincues de la dangerosité de toutes les antennes ou de certaines antennes ou qu'il y en avait trop dans tels quartiers, etc.

Nous avons pris la décision, j'ai annoncé que la carte des antennes GSM de la ville serait publiée dans le VIVRE A METZ de façon à ce que chacun puisse en prendre connaissance.

Il y en a à peu près 90.

Et j'ai indiqué que de toute façon le Maire était pris entre deux feux parce que, ou bien je respecte la loi et je mets des antennes, et il y a des gens qui ne sont pas contents, ou bien je ne les mets pas et ce sont ORANGE, BOUYGUES et SFR qui m'attaquent en indiquant que je ne respecte pas leurs possibilités d'émettre.

Donc, on est là devant une situation qui est compliquée avec la plupart du temps des gens qui utilisent le téléphone.

La principale du collège de Devant-lès-Ponts a expliqué qu'il y avait 70 % de ses élèves qui avaient un téléphone portable alors que nous étions en train de les défendre et les responsables techniques présents nous expliquaient que c'était bien pire d'avoir des ondes directement de son téléphone que d'avoir des ondes qui viennent des antennes.

Si bien que, nous étions là devant des situations complètement paradoxales. Et donc, la soirée s'est terminée par une intervention très remarquée du défenseur du cadre de vie de Magny que nous connaissons bien pour un autre sujet.

Voilà.

Donc, je voulais vous dire ça.

On fait le travail avec un esprit de responsabilité par rapport à un sujet qui est compliqué, qui peut, d'ailleurs évoluer.

Je ne suis pas un spécialiste.

Je l'admets.

M. le Maire - S'agissant de la question de Madame COLIN-OESTERLE.

Madame, figurez-vous que la situation que vous décrivez est peut-être encore plus compliquée et complexe que vous ne le croyez, parce qu'effectivement, je me suis fait fournir tous les événements et c'était, effectivement, considérable.

Alors, par ailleurs, j'avais moi-même envisagé d'essayer, non pas par esprit anti de continuité, mais d'essayer de faire une cérémonie de vœux qui soit un peu plus sympathique puisque jusqu'à présent, en ce qui concerne les conseillers c'était un dimanche matin dans le bureau debout ave..., etc., bon, vous connaissez tous... un certain nombre de

personnes s'en souviennent, et donc, ce n'est pas pour critiquer, mais on peut imaginer de faire évoluer les choses.

Et nous envisageons, en ce moment, de faire une seule cérémonie de vœux comme le font les autres autorités administratives, par exemple le Conseil Général ou le Conseil Régional. On peut doser, et je vous suis assez bien là-dessus, Madame, le luxe de type de cérémonie. Mais, je pense que c'est plus convivial, parce tout le monde se parle, se retrouve et il y a un côté sympathique à se fréquenter.

Et donc, l'idée, c'est d'inviter les mêmes, mais en une seule fois, et de faire une manifestation. On pourra toujours penser que l'orchestre... que nous aurons quand même un concert de notre harmonie. Mais, d'une façon un peu plus groupée et d'une façon plus conviviale et généralisée.

Voilà l'idée qui est la mienne pour l'instant.

Cela va se décider très rapidement parce qu'en fait tout ça est en ce moment en route.

Alors, troisièmement...

Alors, j'insiste, Madame, j'ai senti que vous aviez - j'allais dire - "le cœur à gauche", permettez-moi... non, que vous étiez sensible à la pauvreté du monde et en ce moment particulièrement, et je crois que là, nous nous rejoignons.

Alors, je vous informe que nous avons ouvert l'Arsenal et l'Orangerie aux Restos du Cœur gratuitement pour une manifestation organisée, et c'est le 20 décembre, par cette association caritative.

M. le Maire - Enfin, s'agissant de Monsieur LEBEAU.

Donc, Monsieur LEBEAU, je voudrais d'abord vous rappeler qu'effectivement, c'est un investissement qui est envisagé.

Il se trouve que je me suis personnellement investi dans le conseil d'administration de l'UEM d'une part, et dans le comité stratégique d'investissement d'autre part, vous voyez comme quoi, on peut avoir les mêmes goûts.

Et j'ai participé, déjà, à des séances de travail sur l'avenir technique de l'UEM.

Alors, je voudrais, simplement, vous rappelez que rien n'est décidé. C'est envisagé, mais rien n'est décidé et que le comité d'investissement n'a fait que donner un avis favorable pour la poursuite des études tout en maintenant en parallèle l'étude de solutions alternatives plus classiques, par exemple, au gaz ou au charbon. Donc, on continue l'étude sur la biomasse.

La construction d'un équipement de production de type biomasse est envisagé dans le cadre du remplacement de chaudières arrivant en fin de vie.

Des investissements, dès lors, doivent être réalisés quoi qu'il arrive, car ils contribuent, avant tout, à fournir la chaleur nécessaire au réseau de chauffage urbain.

Je vous rappelle que la seule contrainte de l'UEM, c'est de fournir du chauffage urbain, parce que là, il n'y aura pas de secours de EDF.

Par contre, la production d'électricité est en fait un sous-produit de l'activité du chauffage urbain, et on peut simplement optimiser cette activité de sous-produit, sous-production. Mais, l'activité de base, celle-là est indispensable. C'est le chauffage urbain.

En complément, il est prévu de produire de l'électricité en cogénération qui est la production simultanée, vous le savez, de chaleur et d'électricité, de sorte à atteindre un optimum économique et donc à rendre le projet le plus rentable possible.

Et cet aspect des choses fait la spécificité de l'UEM puisque nous avons le réseau de chaleur qui est la source froide de la machine thermodynamique qu'est l'UEM.

Parmi les scénarii qui restent à l'étude, le scénario biomasse est celui qui occupe clairement le devant de la scène, car outre les qualités environnementales du projet, il

serait aussi - sous réserve de la confirmation des études détaillée qui sont en cours et des autorisations nécessaires - le plus rentable, du fait :

1. Premièrement, des dispositifs qui soutiennent la production d'énergie électrique d'origine renouvelable.

Deuxièmement, il y a des soutiens financiers de l'Etat. Il y a un appel d'offre de la CRE, qui s'appelle CRE 3, c'est le Conseil de Régulation de l'Energie ou le Comité de Régulation de l'Energie, qui donne une obligation d'achat à EDF à un tarif déterminé pour ce type d'installation.

2. Deuxièmement, des dispositions qui soutiendront, dans les années à venir, les réseaux de chaleur. C'est le fond chaleur issu du Grenelle. Il y a des dispositifs et ces dispositifs, il faut s'assurer qu'ils sont pérennes et que donc, on pourra en profiter.
3. Troisièmement, de la non-soumission au paiement des quotas de CO2, puisque vous savez que quand on brûle de la biomasse, c'est du CO2 qui est recyclé et donc il n'y a pas de production de CO2 si on reste toujours sur la biomasse.
4. Et enfin, quatrièmement, des dispositifs d'aides fiscales.

Alors, tout ça étant, en ce moment, complètement à l'étude et au travail, il est hors de question que je réponde plus avant aux questions très détaillées que vous me dites sur les conséquences que cela a pour la Ville de Metz.

La seule chose que je peux vous dire par rapport à votre question, c'est que, oui, l'UEM, maintenant, est une société d'économie mixte.

Oui, donc, elle paie l'impôt sur les sociétés.

Deuxièmement, il y a une partie de son capital qui n'appartient plus à la Ville de Metz et donc que cela aura des conséquences claires sur le résultat pour la Ville de Metz, sachant, en plus que ces résultats sont dépendants des résultats de l'UEM, elle-même.

M. le Maire - Enfin, question de Monsieur THIL.

Etat de la dette de la Ville de Metz.

En réponse à votre demande concernant l'état de la dette de la Ville de Metz, au 31 Décembre 2007, et à ce jour, je vous communique les éléments suivants :

- Compte Administratif 2007 :

Remboursement en capital	:	3 570 754,37 €
Remboursement des intérêts	:	721 507,63 €

Annuité	:	4 292 262,00 €
Soit 34 € par habitant.		

- Dette au 31 Décembre 2008 (estimation à ce jour) :

Remboursement en capital	:	3 705 059,67 €
Remboursement des intérêts	:	722 205,35 €

Annuité	:	4 427 265,02 €
Soit 35 € par habitant.		

Il y a une progression de 1 euro par habitant.

De plus, je vous précise qu'il ne sera pas fait appel à de nouveaux emprunts en 2008, c'est-à-dire que les emprunts inscrits au Budget de la Ville de Metz par mon prédécesseur ne seront pas appelés.

Je vous remercie.

La séance est levée.

Nous avons un petit peu de séance... non, non, de séance secrète.

Et je remercie la Presse. Et je m'excuse de ces procédures, mais qui sont légales.

Il s'agit d'admission en non-valeur.

Tout ça est secret.

Nous sommes plus que 55 à le savoir. Bien entendu, personne n'en saura rien.

M. LIOGER - Cela concerne des gens nommés nominativement. C'est pour ça.

M. le Maire - Oui.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22H48.

Le Président :

signé Dominique GROS